



COMMISSION
CANADIENNE DES
DROITS DE LA PERSONNE

CANADIAN
HUMAN RIGHTS
COMMISSION

CADRE DE DOCUMENTATION DES DROITS À L'ÉGALITÉ





Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent guide, veuillez communiquer avec la Commission :

Commission canadienne des droits de la personne

344, rue Slater, 8^e étage

Ottawa, Ontario

K1A 1E1 (Canada)

Téléphone : 613-995-1151

Numéro sans frais : 1-888-214-1090

ATS : 1-888-643-3304

Télec. : 613-996-9661

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux 2010

Cat. No. HR21-78/2010F-PDF

ISBN 978-1-100-96149-1

On peut obtenir le présent guide en médias substituts sur demande et dans le site de la Commission à l'adresse www.ccdp-chrc.gc.ca.

Also available in English under the title Framework for Documenting Equality Rights.



Message du président

Au Canada, les lois sur les droits de la personne donnent effet au principe voulant que toutes les personnes aient des chances égales de se façonner la vie qu'elles veulent et peuvent avoir. Ce principe est au cœur de la notion d'égalité des droits.

En l'absence d'outil qui présente aux Canadiens une vue d'ensemble de la situation des divers groupes sur le plan de l'égalité des droits, la Commission canadienne des droits de la personne a lancé un projet pluriannuel qui a mené à l'élaboration du Cadre de documentation des droits à l'égalité.

Le Cadre est destiné à servir à plusieurs fins, qu'il s'agisse de situer des groupes selon un ensemble de dimensions, de comparer la situation d'un même groupe à différents moments ou de comparer la situation de groupes différents.

Cet outil apporte aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, aux organismes communautaires, aux organismes non gouvernementaux, aux universitaires et aux groupes de réflexion un cadre conceptuel permettant d'examiner une multitude de mesures dans la perspective des droits de la personne. Le résultat de cette analyse aidera à l'élaboration de politiques et de programmes visant à réaliser l'égalité entre tous les Canadiens.

Je tiens à reconnaître l'appui de l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP) et de ses membres. Il a été et il reste d'autant plus important que les questions des droits de la personne transcendent les frontières des provinces et territoires.

Le directeur de la recherche de la Commission canadienne des droits de la personne Charles Théroux a assumé la direction du projet, du début à la fin. Il en a été « le cœur et l'âme ». Le projet a du reste bénéficié des connaissances et du savoir-faire du chercheur principal Eric Diotte.

John Dwyer et Pearl Eliadis, deux experts conseils possédant une vaste expérience dans le domaine des droits de la personne aux échelons international et national, ont mené les travaux de recherche et d'élaboration du Cadre. Leur expertise et leurs efforts communs ont garanti le succès du projet.

Je veux également souligner l'apport particulier de deux employés de la Commission : Maciej Karpinski, chercheur principal, qui a participé à la gestion du projet; et Cassondra Campbell, rédactrice-révisseuse, qui a assuré la cohérence et la qualité du document.

Je remercie tous les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les universitaires, les organismes, les groupes de réflexion, les centres de recherche, les groupes communautaires et les spécialistes individuels des questions des droits de la personne qui ont participé aux consultations. Les résultats ont largement contribué à combler les besoins du Cadre et leur apport a été d'une valeur inestimable.



Enfin, je dois insister sur l'importante contribution des experts en la matière de Statistique Canada. Leurs points de vue ont été précieux pour aider à cerner les indicateurs et les mesures du Cadre.

J'espère que le Cadre deviendra un outil qu'utiliseront de nombreux organismes et chercheurs individuels pour évaluer des situations particulières et mener des analyses plus ciblées de la situation de groupes particuliers.

A handwritten signature in black ink that reads "David Langtry". The signature is written in a cursive, flowing style.

David Langtry
Président par intérim de la Commission



Table des matières

PARTIE I : À PROPOS DU CADRE DE DOCUMENTATION DES DROITS À L'ÉGALITÉ	4
1. INTRODUCTION	4
2. MÉTHODE	9
3. MOTIFS	11
4. DIMENSIONS, INDICATEURS ET MESURES	19
5. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	39
PARTIE II : CADRE DE DOCUMENTATION DES DROITS À L'ÉGALITÉ	76
PARTIE III : COMMENT UTILISER LE CADRE DE DOCUMENTATION DES DROITS À L'ÉGALITÉ	103

NOTES

Le présent document est disponible en version imprimée, en format PDF et sur CD. Il est disponible sur demande en médias substitués.

Les hyperliens sont indiqués en [bleu](#) dans la version électronique, sous la rubrique des références. Il peut s'agir soit d'une adresse URL, soit du titre du document visé; il suffit d'y amener le curseur et de cliquer pour suivre le lien.

Dans certains cas, les liens menant aux documents équivalents de langue anglaise sont fournis.

La Commission canadienne des droits de la personne sait que le gouvernement du Canada a décidé de remplacer le volet détaillé obligatoire du Recensement par une Enquête nationale auprès des ménages (ENM), et d'annuler l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2011. Toute révision future du Cadre devra tenir compte de ces décisions.



Partie I : À propos du cadre de documentation des droits à l'égalité

1. Introduction

QU'EST-CE QUE LE CADRE DE DOCUMENTATION DES DROITS À L'ÉGALITÉ?

Le Cadre de documentation des droits à l'égalité (le Cadre) est un outil devant servir à dresser un bilan global de l'égalité au Canada. Il comporte deux composantes principales : les motifs ayant trait aux droits de la personne; les dimensions sociales et économiques. Pour chaque dimension, des indicateurs ont été choisis parce qu'ils peuvent rendre compte d'un aspect des droits à l'égalité. Chaque indicateur est exprimé par le biais de mesures choisies, qui peuvent être ventilées selon les motifs ayant trait aux droits de la personne, par exemple la race, le sexe ou la déficience, et ce, aux échelons national, provincial et territorial ainsi qu'à l'échelon des régions métropolitaines de recensement.

OBJECTIFS

L'objectif principal du Cadre consiste à fournir des données fiables et pertinentes sur les droits à l'égalité au Canada, en considérant le bien-être social et économique des groupes protégés en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et des lois provinciales et territoriales sur les droits de la personne. Dans le Cadre, l'expression « groupe protégé » s'entend de groupes qui peuvent invoquer un motif lié aux droits de la personne afin de revendiquer l'égalité conformément aux lois canadiennes sur les droits de la personne.

Deuxièmement, le Cadre servira de catalyseur en vue de cerner et pallier les lacunes dans les données sur les enjeux liés à l'égalité au Canada.

Il importe de comprendre que même si les données révèlent d'importants écarts entre personnes ou entre groupes en fonction des motifs ayant trait aux droits de la personne, il n'en découle pas nécessairement qu'il y ait discrimination au sens des lois sur les droits de la personne. L'importance des écarts est souvent source de polémiques en raison de la difficulté à établir des liens de causalité. Divers facteurs peuvent être en jeu sans nécessairement qu'il y ait un manque d'égalité au sens des droits de la personne. Par exemple en ce qui concerne le chômage parmi les immigrants récents, il y a un « effet d'arrivée » bien connu qui est simplement fonction du temps nécessaire aux immigrants récents pour s'établir, s'intégrer à leur nouveau pays et constituer un capital social. Il faut donc de plus amples études et analyses pour rendre compte de tels effets ou pour prendre en considération les niveaux de scolarisation. Cependant des écarts importants et persistants peuvent indiquer des domaines où de plus amples études sont nécessaires. L'ensemble du Cadre doit être considéré dans cette optique.

Il importe de noter que le Cadre est un ensemble d'indicateurs; il n'est ni un index, ni un « bulletin ». Il n'évalue pas le rendement du Canada. Plutôt, il réunit en une seule ressource des données existantes mais disparates. La Commission canadienne des droits de la personne (la Commission) est sensible à l'importance vitale d'une bonne compréhension des données dans leur contexte. À cet égard, il faut comprendre que le Cadre de documentation des droits à l'égalité est un outil rassemblant des données existantes pour faciliter leur analyse dans l'optique des droits à l'égalité. Il est destiné à soutenir, et non remplacer, une analyse



FONCTIONNEMENT DU CADRE

Le bien-être social et économique est quantifié au moyen de données qui sont recueillies et analysées par les organismes de statistique et les ministères du Canada. Le Cadre met l'accent sur sept dimensions du bien-être au Canada :

Bien-être économique

Éducation

Emploi

Santé

Logement

Justice et sécurité

**Engagement politique
et inclusion sociale**

approfondie et une surveillance continue spécifique de domaines comme le logement, l'emploi et d'autres domaines sociaux et économiques. En ce sens, le Cadre adopte face aux données sociales et économiques une démarche axée sur les droits de la personne.

Pour chaque dimension, le Cadre désigne des indicateurs choisis parce qu'ils peuvent rendre compte d'un aspect donné des droits à l'égalité; ces indicateurs sont quantifiés au moyen de mesures statistiques s'appuyant sur des données provenant principalement de Statistique Canada et d'autres sources du gouvernement fédéral. Les mesures privilégiées sont celles qui sont claires et directes, et qui renseignent sur les droits à l'égalité. Dans la mesure du possible, les données sont choisies en fonction de leur sensibilité aux variations dans le temps et entre les divers ressorts canadiens, et de leur capacité de produire des renseignements comparatifs sur la situation de différents groupes au sein de la population.

Pour pouvoir produire des renseignements sur l'égalité entre différents groupes au sein de la population, il était essentiel que les données puissent être ventilées selon des variables correspondant aux motifs ayant trait aux droits de la personne, y compris l'identité autochtone, l'âge, la déficience, l'origine ethnique, la situation de famille, l'état matrimonial, l'origine nationale, la race, la religion, le sexe et orientation sexuelle¹.

Le nombre de motifs qui peuvent faire l'objet d'une ventilation dépend des sources de données sous-jacentes, qui dans certains cas limitent les types de renseignements qui sont disponibles. Idéalement, chaque indicateur permettra de produire des mesures qui peuvent être ventilées selon tous les motifs ayant trait aux droits de la personne; dans la pratique, le nombre de motifs est souvent plus limité.

POURQUOI LE CADRE EST-IL NÉCESSAIRE?

La nécessité du Cadre n'est pas nécessairement évidente. Après tout le Canada est un pays prospère bénéficiant d'un niveau de vie élevé. Des politiques et des programmes efficaces comme des lois sur le salaire minimum et des politiques visant la sécurité du revenu, la création d'emplois et la formation aident à assurer un certain niveau de vie de base. Nous disposons de

¹ Il importe de noter que dans la mesure du possible et si les circonstances s'y prêtent, les données sur tous les motifs devraient pouvoir être ventilées selon le sexe de sorte que les distinctions faites au sein de groupes en fonction du sexe puissent être constatées.



programmes bien établis pour aider à l'établissement des immigrants, soutenir les personnes handicapées et fournir des logements sociaux. Nous avons aussi une politique fédérale en matière de multiculturalisme qui favorise le développement de communautés pacifiques et stables.

Il est vrai également qu'à la fois notre Constitution et nos lois donnent des garanties en matière d'égalité. L'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la Charte), par exemple, garantit l'égalité à titre de droit constitutionnel. Des lois des paliers fédéral, provincial et territorial interdisent la discrimination, et elles ont un statut quasi constitutionnel.

Malgré ces acquis, il y a diverses raisons pour lesquelles le Cadre est nécessaire. Elles sont pertinentes à l'échelle tant nationale (fédérale, provinciale, territoriale et municipale) qu'internationale.

ÉCHELLE NATIONALE

Malgré l'importance que le Canada accorde aux droits de la personne et à l'égalité, nous ne produisons aucun rapport qui mesure les droits à l'égalité. Il existe plusieurs raisons historiques et pratiques pour l'expliquer. D'abord, bien que les organismes de statistique réunissent d'abondantes données importantes, celles-ci ne sont pas regroupées et présentées dans l'optique de l'égalité des droits.

Deuxièmement, de nombreux indicateurs, indices et études du développement humain devant servir à mesurer le progrès réalisé sont déjà en voie de mise au point². Un certain travail a aussi été consacré à la mesure des droits de la personne, aussi bien dans la perspective des droits civils et politiques que dans celle des droits économiques et sociaux³. Cependant, les études et rapports à ce sujet sont surtout internationaux et ne sont guère diffusés au Canada, sinon par le biais des médias rapportant les résultats globaux du Canada dans des classements mondiaux comme l'Indice du développement humain (IDH) ou des rapports de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur des aspects économiques et sociaux. Ces informations ne sont pas directement pertinentes aux droits de la personne au sens où elles ne permettent pas de relier expressément les données aux droits à l'égalité.

L'absence de données regroupées à l'échelle nationale est un problème de fond en matière de droits de la personne : sans ces données, les institutions canadiennes comme les commissions des droits de la personne et les gouvernements en général ont de la difficulté à prendre des décisions fondées sur des faits quant à leurs interventions.

En conséquence, elles ne sont pas en bonne posture pour jouer leur rôle d'agents de changement ou influencer et informer les décideurs et le public canadien au sujet des enjeux pertinents aux droits.

² Voir par exemple l'[Indice du développement humain du PNUD](#); l'Indice de progrès véritable (p. ex., l'[Indice de progrès véritable – Atlantique](#)); le [Democracy Index](#) de *The Economist*; l'[Indice de parité entre filles et garçons](#) (dans l'éducation) de l'UNESCO; et les [Indicateurs de l'éducation dans le monde](#) de l'OCDE. Voir aussi Gostin, L., Mann, J. et L. Gostin. « Towards the development of a human rights impact assessment for the formulation and evaluation of public health policies » dans *Health and Human Rights*, 1, p. 58 à 80, 1994.

³ Un excellent aperçu des ressources et des méthodes utilisées pour mesurer les droits civils et politiques est présenté dans Landman, T., *Protecting Human Rights: A Comparative Study* (Washington, D.C., Georgetown University Press, 2005). En ce qui concerne les droits économiques et sociaux, voir la récente initiative de l'Economic and Social Rights Fulfillment Index (ESRF) : Lawson-Remer, T. et S. Randolph, *Measuring the Progressive Realization of Human Rights Obligations: An Index of Economic and Social Rights Fulfillment*, inédit, University of Connecticut, 2008.



Les organismes non gouvernementaux et organisations communautaires sont aussi limités dans leur capacité de faire valoir des arguments progressistes au sujet des droits à l'égalité en invoquant des faits, parce que des données nationales ne sont pas aisément accessibles au Canada. La capacité de mesurer de façon régulière l'égalité à l'égard de tous les motifs faciliterait les comparaisons dans le temps et permettrait aux gouvernements et aux commissions des droits de la personne de reconnaître les tendances, de définir les domaines prioritaires pour les interventions et de prendre des décisions plus éclairées sur les politiques.

ÉCHELLE INTERNATIONALE

Les principes de Paris obligent les commissions des droits de la personne à coopérer avec le système international des droits de la personne et à le soutenir⁴. Les commissions des droits de la personne sont des éléments clés de systèmes nationaux efficaces de protection des droits de la personne; elles doivent assurer non seulement la conformité aux lois et pratiques nationales concernant les droits de la personne, mais aussi aux normes internationales⁵.

Le Canada a ratifié la plupart des grands traités des Nations Unies sur les droits de la personne. Chacun oblige le Canada à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris prévoir des recours efficaces, pour s'assurer que les personnes bénéficient sans discrimination des droits prévus par un traité. En ce qui concerne les droits économiques et sociaux (qui touchent de nombreux domaines intéressant les commissions des droits de la personne, comme l'éducation, l'emploi et les services de santé), le Canada est tenu d'assurer la réalisation progressive des droits et de faire rapport sur les progrès réalisés aux organes créés par des traités internationaux et autres organismes des Nations Unies.

Le Sous-comité parlementaire des droits internationaux de la personne a récemment affirmé la nécessité et l'importance d'une plus grande transparence et de rapports en réponse aux recommandations issues du système international :

Il est convenu [que] le Sous-comité des droits internationaux de la personne entreprenne une étude sur la façon d'établir un mécanisme/processus efficace et transparent pour mettre en œuvre au Canada les recommandations de l'examen périodique universel du bilan du Canada en matière de droits de l'homme; [que] cette étude inclue de vastes consultations auprès des peuples autochtones, des organismes qui les représentent et des autres groupes de la société civile pertinents; [que] cette étude porte aussi sur les mécanismes déjà en place (tel le Comité permanent de hauts fonctionnaires chargés des droits de la personne) afin de déterminer en quoi ils ne fonctionnent pas...⁶

Même si ce commentaire visait le processus de l'examen périodique universel, il est également pertinent à tous les rapports internationaux produits par le Canada. Le Cadre peut aider à préciser quelles sont certaines des données nécessaires pour faire suite aux obligations du Canada en matière de rapports.

⁴ *Principes de Paris concernant le statut des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme* (« Principes de Paris »), résolution de l'AG 48/134, Doc. off. AG NU, 48e sess., suppl. no 49, doc. de l'ONU A/RES/48/134 (1993).

⁵ ONU – Assemblée générale. *National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights: Report of the Secretary-General*, Doc. off. AG NU, 13e sess., doc. de l'ONU A/HRC/13/44, 2010.

⁶ Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, *Procès-verbal*, 40e Législature, 3e session (23 mars 2010). [Version anglaise](#).



Comme les commissions des droits de la personne sont chargées par la loi de défendre les droits à l'égalité et sont tenues en vertu des normes internationales d'appuyer le système international des droits de la personne, elles peuvent contribuer aux organes créés par les traités sur les droits de la personne et autres instances des Nations Unies. Elles sont bien placées pour initier et promouvoir l'élaboration d'un projet de cette envergure.

FONDEMENT JURIDIQUE DU CADRE

La référence du Cadre est la garantie constitutionnelle d'égalité assurée par l'article 15 de la Charte⁷. Le Cadre s'appuie principalement sur les études publiées au Canada dans les domaines du droit et des politiques publiques, adoptant une vision téléologique, substantielle et progressiste de l'égalité – une perspective qui est bien développée au Canada et soutenue par la recherche⁸. L'article 15 de la Charte prévoit ceci :

15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Le terme « la loi » du paragraphe 15(1) s'entend au sens large, et son application ne se limite pas à invalider des lois qui créent ouvertement une discrimination entre des groupes. La disposition peut aussi servir à imposer des obligations positives aux gouvernements de prévoir des politiques ou des programmes afin de respecter les droits protégés par la Charte⁹. En outre, le Canada adopte régulièrement la position, devant les organes internationaux créés par des traités, qu'il honore ses obligations à l'égard des droits économiques et sociaux au moyen de politiques et de programmes plutôt que de lois précises¹⁰.

Sur le plan de la loi, la Commission est investie d'un vaste mandat de promouvoir et de protéger les droits de la personne et de prévenir la discrimination. L'article 2 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* se lit comme suit :

La présente loi a pour objet de [...] [donner] effet [...] au principe suivant : le droit de tous les individus, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement et à la prise de mesures visant à la satisfaction de leurs besoins, indépendamment des considérations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience ou l'état de personne graciée.

⁷ La Cour suprême du Canada a indiqué clairement qu'il existe un lien en droit entre les lois sur les droits de la personne et la Charte, et que les tribunaux et les commissions des droits de la personne aussi bien que, par implication, d'autres institutions nationales devraient s'efforcer d'en arriver à des interprétations cohérentes. Voir *Colombie-Britannique (Public Service Employee Relations Commission) c. BCGSEU*, [1999] 3 R.C.S. 3.

⁸ Une rétrospective de l'évolution en la matière est présentée dans Moran, M., « Protesting Too Much: Rational Basis Review under Canada's Equality Guarantee » dans McIntyre et Rodgers (dir.), *Diminishing Returns: Inequality and the Canadian Charter of Rights and Freedoms*, Toronto, LexisNexis, 2006. Le plus récent énoncé de la Cour suprême du Canada du critère pertinent aux affaires d'égalité se trouve dans *R. c. Kapp*, 2008 CSC 41, [2008] 2 R.C.S. 483. Pour une analyse approfondie de la notion d'égalité réelle, voir Abella, R.A., *Égalité en matière d'emploi. Rapport de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1984.

⁹ *Eldridge c. Colombie-Britannique (Procureur général)*, [1997] 3 R.C.S. 624.

¹⁰ *Cinquième rapport périodique sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies*, doc. de l'ONU E/C.12/CAN/5, 2005.



L'article 27 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* précise du reste que la Commission :

- a) élabore et exécute des programmes de sensibilisation publique touchant le principe énoncé à l'article 2, la présente loi et le rôle et les activités que celle-ci lui confère;
- b) entreprend ou patronne des programmes de recherche dans les domaines qui ressortissent à ses objets aux termes de la présente loi ou au principe énoncé à l'article 2 [...]

Des dispositions semblables se retrouvent dans presque tous les ressorts au Canada, appuyant ainsi l'élaboration du Cadre à titre d'exercice pancanadien.

2. Méthode

PRINCIPES

Un certain nombre de principes ont été retenus pour guider l'élaboration du Cadre et son approche :

- mettre l'accent – pour le moment – sur les droits à l'égalité dans le sens du mandat des commissions des droits de la personne, plutôt que sur l'éventail complet des droits de la personne;
- utiliser un petit nombre de « dimensions » du bien-être faciles à comprendre;
- mesurer les dimensions du bien-être au moyen d'indicateurs qui donnent une perspective utile de tous les principaux motifs ayant trait aux droits de la personne;
- adopter une perspective nationale;
- utiliser des mesures standardisées permettant les comparaisons dans le temps ainsi qu'entre le Canada et d'autres pays;
- prévoir que les mesures puissent être répétées dans le temps afin de permettre de réaliser des analyses progressives et de discerner les tendances de façon continue.

Les indicateurs retenus pour chacune des dimensions devraient être :

- pertinents, valables et fiables;
- simples, opportuns et peu nombreux;
- fondés sur des renseignements objectifs provenant de sources officielles;
- propices à des comparaisons dans le temps et selon le lieu, et selon les normes statistiques internationales pertinentes;
- susceptibles d'être ventilés selon le sexe, l'âge ou des groupes vulnérables ou marginalisés de la population (HCDH-ONU, 2005).



PHASE I : 2006-2007

Le projet a débuté par un examen de la littérature juridique, y compris une comparaison du fondement dans les lois des motifs ayant trait aux droits de la personne – du point de vue aussi bien des droits de la personne que de la statistique. La littérature des sciences sociales pertinente aux indicateurs des questions d'égalité a été examinée, ainsi que des rapports d'instances gouvernementales, d'organismes communautaires, d'organismes non gouvernementaux et de groupes de réflexion.

Des données axées sur l'égalité en fonction des motifs ayant trait aux droits de la personne comme le sexe et la race ont aussi été recherchées en raison du travail qu'accomplissent les commissions des droits de la personne. Elles semblaient être un point de départ naturel pour une analyse axée sur l'égalité. Il est toutefois rapidement apparu qu'au Canada, de telles données ne sont pas recueillies directement. Elles sont plutôt réunies en fonction de grandes dimensions ou de grands secteurs comme l'éducation, la santé, le logement et ainsi de suite, et ensuite parfois ventilées en fonction de variables pertinentes aux droits de la personne.

Il a donc été décidé de structurer la démarche autour de grandes dimensions du bien-être au Canada, et d'utiliser ces dimensions pour créer un cadre conceptuel aux fins de la documentation des droits à l'égalité.

Une série d'indicateurs et de mesures ont ensuite été choisis pour chaque dimension. Une première analyse a été effectuée avec l'appui de Statistique Canada afin de déterminer quelles mesures seraient pertinentes et quels ensembles de données étaient disponibles.

À partir de ces conclusions initiales, un cadre préliminaire a été élaboré et communiqué à l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP).

PHASE II : 2008-2009

Afin de valider le Cadre, un document de consultation a été rédigé au début de 2008 pour solliciter des commentaires visant :

- la justification proposée;
- les principes sous-jacents adoptés pour son élaboration;
- les éléments clés du plan proposé;
- les résultats préliminaires figurant dans la proposition à l'égard des ensembles de données disponibles au Canada et de leur pertinence.

Le document de consultation, qui décrivait le plan proposé du Cadre et présentait des informations contextuelles et des questions clés, a été distribué à environ 250 représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux, organisations et particuliers de partout au Canada. Plus de 125 de ces organisations et particuliers y ont réagi. De plus, une consultation distincte a été entreprise auprès des commissions des droits de la personne de tout le pays.

Les résultats ont été extrêmement positifs en ce qui concerne aussi bien la nécessité d'un cadre de documentation des droits à l'égalité que les éléments de base du plan proposé. Divers changements ont été recommandés quant au nombre d'indicateurs et aux mesures qui



devraient être utilisés. À la lumière des commentaires reçus, des indicateurs, des ensembles de données et des questions de recherche ont été ajoutés, et certains indicateurs et ensembles de données ont été mis de côté ou modifiés.

PHASE III : 2010

À la suite du travail de la phase II, les indicateurs et mesures proposés ont été analysés au moyen d'une consultation approfondie auprès de spécialistes de Statistique Canada et d'autres organismes gouvernementaux s'intéressant plus spécialement à chacune des dimensions proposées.

Ils ont fourni des commentaires au sujet du choix des dimensions, des indicateurs et mesures proposés ainsi que de la disponibilité et des coûts des sources de données.

3. Motifs

En tenant compte des lois canadiennes sur les droits de la personne et des résultats de vastes consultations, 11 motifs ont été retenus dans le Cadre : **identité autochtone, âge, déficience, origine ethnique, situation de famille, l'état matrimonial, origine nationale (et citoyenneté), race et couleur, religion, sexe et orientation sexuelle.**

Même si les différentes lois sur les droits de la personne du Canada se ressemblent de façon générale, il y a aussi certaines différences importantes. Par exemple la race, la couleur et l'origine ethnique sont des motifs de distinction illicites selon la plupart des lois, mais certaines utilisent des termes supplémentaires tels que « perception d'appartenance à une race » et « ascendance ». Le Cadre utilise « race et couleur » comme terme générique pour ce groupe de motifs. Cette approche a été utilisée lorsqu'il paraissait que des termes essentiellement analogues pouvaient être regroupés dans un seul concept.

De nombreux motifs ne sont pas définis, ce qui complique les comparaisons. Par exemple en général, les lois sur les droits de la personne ne définissent pas croyance et religion, bien que certaines commissions aient élaboré des énoncés de politique visant à clarifier ou interpréter divers motifs. Néanmoins, cette problématique a été abordée de la même façon que celle de « race et couleur », c'est-à-dire que quand des concepts essentiellement analogues se retrouvaient dans la plupart des ressorts, une définition générale a été élaborée.

Même si les liens essentiels entre droits de la personne, pauvreté et condition sociale sont de plus en plus reconnus et de plus en plus importants, le Cadre n'utilise pas « état d'assisté social » ou « condition sociale » comme des motifs distincts, en partie parce que leur sens varie tellement d'une région à l'autre du Canada. Par exemple le Québec et les Territoires du Nord-Ouest assurent une protection intégrale au motif de la « condition sociale ». Par contre l'Ontario protège uniquement les personnes qui reçoivent de l'assistance sociale, et uniquement dans le domaine du logement. Pour ces raisons, la condition sociale n'a pas été retenue comme motif. Le Cadre porte toutefois une grande attention au traitement des personnes qui reçoivent de l'assistance sociale dans les données choisies au titre du « bien-être économique », lesquelles comprennent des mesures relatives aux transferts gouvernementaux. En outre, « faible revenu » est choisi comme un indicateur au titre du « bien-être économique ». Dans certains



cas, les indicateurs sont quantifiés au moyen de mesures qui sont ventilées selon le « faible revenu », une importante composante de « condition sociale ».

Enfin, certains motifs qui existent dans certains ressorts, notamment ceux ayant trait aux activités, opinions ou associations politiques, n'ont pas d'équivalent dans d'autres ressorts. Ces motifs n'ont pas été repris.

L'ensemble de base des motifs ayant trait aux droits de la personne qui sont intégrés au Cadre sont présentés ci-dessous. Il faut noter que, les tribunaux ayant constamment préconisé que les lois sur les droits de la personne soient interprétées de façon libérale en tenant compte de leur objet, le Cadre interprète les motifs de cette façon plutôt que de façon technique et étroite.

IDENTITÉ AUTOCHTONE

La plupart des lois sur les droits de la personne ne désignent pas le « statut d'Autochtone » ou l'« identité autochtone » comme un motif distinct, mais certaines le font¹¹. Dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut par exemple, les lois sur les droits de la personne prévoient des dispositions spéciales pour les droits constitutionnels des Autochtones; le Nunavut évoque expressément la culture et les valeurs des Inuits¹².

L'identité autochtone est un motif distinct dans le Cadre en raison de la nature particulière des problèmes de droits de la personne vécus par les Autochtones – Premières Nations, Inuits et Métis – et les personnes qui revendiquent une ascendance autochtone, et en raison des antécédents constitutionnels et sociaux. Les résultats des consultations appuient résolument cette approche.

ÂGE

En statistique, l'« âge » désigne l'âge d'une personne à son dernier anniversaire de naissance, et est dérivé de la date de naissance (Statistique Canada, 2010).

La plupart des préoccupations en matière de droits de la personne concernent les extrémités supérieure et inférieure de la gamme des âges. Les groupes en cause sont souvent plus vulnérables et peuvent en conséquence subir de la discrimination. Pour les personnes plus jeunes, les dimensions de l'éducation et de la santé sont celles que les personnes consultées ont citées le plus souvent, la plupart d'entre elles estimant qu'il ne devrait y avoir aucune limite inférieure d'âge sauf dans des domaines pertinents à la protection des jeunes, comme l'âge de la majorité, la sécurité, l'ordre public et les normes d'emploi.

Pour les personnes plus âgées, les réalités démographiques canadiennes laissent entrevoir une forte augmentation de leur proportion : selon Statistique Canada, un Canadien sur quatre aura 65 ans ou plus d'ici 2031.

¹¹ Voir la loi de la Nouvelle-Écosse *Human Rights Act*, R.S.N.S., 1989, c. 214, qui comprend le motif de l'identité autochtone. De nombreuses lois utilisent le terme « ascendance », qui est souvent appliqué aux Autochtones. Voir par exemple la loi de la Colombie-Britannique *Human Rights Code*, R.S.B.C. 1996, c. 210.

¹² *Loi sur les droits de la personne*, L.Nun. 2003, ch. 12; *Loi sur les droits de la personne*, L.T.N.-O. 2002, ch. 18 (*Loi sur les droits de la personne* des T.N.-O.).



DÉFICIENCE

Les lois sur les droits de la personne du Canada traitent des déficiences mentales et physiques (y compris la dépendance à l'alcool et à la drogue) ainsi que l'incapacité perçue. Certaines lois protègent les personnes au motif d'une prédisposition à une déficience, ce qui est un enjeu majeur dans le domaine des assurances¹³. Il existe diverses façons de comprendre la déficience, mais la jurisprudence privilégie un modèle social plutôt que médical, mettant l'accent sur les obstacles sociaux et physiques qui empêchent le plein exercice des droits de la personne. La suppression des obstacles, la pleine égalité, l'autonomie et la liberté de choix sont des éléments de base des droits de la personne, qui sont particulièrement pertinents aux personnes handicapées.

L'**Enquête sur la participation et les limitations d'activités** (EPLA) de Statistique Canada utilise le cadre de définition de l'incapacité (ou la déficience) de l'Organisation mondiale de la santé qu'on retrouve dans la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF). Ce cadre a été lancé officiellement en 2001. Il définit l'incapacité comme la relation entre les structures et les fonctions corporelles, les activités quotidiennes et la participation à la vie en société, tout en reconnaissant que l'environnement peut compliquer ou faciliter la situation¹⁴. Cette définition sera importante, car les statistiques canadiennes sur l'incapacité sont recueillies relativement à ces paramètres. Il faut noter que les données de l'EPLA peuvent aussi être ventilées selon le type de déficience¹⁵.

Récemment, la santé mentale a davantage attiré l'attention. En Colombie-Britannique par exemple, la déficience reste le plus important motif de plaintes en matière de droits de la personne. En 2008, environ 14 % des plaintes liées à une déficience introduites en Colombie-Britannique étaient fondées sur des déficiences mentales, une augmentation de 20 % par rapport à la période de 2004-2005 (Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique 2008; 2004)¹⁶

ORIGINE ETHNIQUE

Statistique Canada définit l'origine ethnique en fonction des groupes ethniques ou culturels auxquels appartenaient les ancêtres du recensé (Statistique Canada, 2002). Le Recensement du Canada précise les classifications d'ascendance ethnique : des îles britanniques, française, autochtone, nord-américaine, des Caraïbes, de l'Amérique latine et de l'Amérique du Sud, européenne, africaine, arabe, de l'Asie occidentale, de l'Asie du Sud, de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, et de l'Océanie. En outre, l'Enquête sur la diversité ethnique de Statistique Canada a étudié l'appartenance ethnique au Canada, ses différentes dimensions ethniques et culturelles de même que les questions connexes reliées à l'évolution de la diversité culturelle. Il s'agit d'une enquête qui ne sera pas répétée, mais elle a donné lieu à beaucoup de recherche et de documentation sur les questions touchant la diversité ethnique, l'inclusion sociale et la discrimination (voir Banting et coll., 2007).

¹³ *Loi sur les droits de la personne* des T.N.-O., *ibid.*

¹⁴ L'EPLA est une enquête nationale post-censitaire portant sur les personnes handicapées. Elle fait appel au Recensement comme base de sondage pour l'identification de sa population cible. Financée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, l'EPLA a été réalisée pour la première fois par Statistique Canada en 2001, à la suite du Recensement de 2001. La plus récente EPLA a été réalisée en 2006 à la suite du Recensement de 2006. Voir *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : Rapport analytique* (Statistique Canada, 2007b).

¹⁵ Les éléments prévus sont : ouïe, vue, parole, mobilité, agilité, douleur, apprentissage, mémoire, déficience intellectuelle, psychologie et autre. *Ibid.*

¹⁶ L'éducation relève des « services » à titre de domaine social.



SITUATION DE FAMILLE

Le droit international accorde une grande protection à la famille, surtout en ce qui concerne les soins et l'éducation des enfants à charge et les droits des femmes à des congés de maternité après avoir donné naissance¹⁷. En outre, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes affirme que les gouvernements doivent assurer les services sociaux voulus « pour permettre aux parents de combiner les obligations familiales avec les responsabilités professionnelles » (article 11)¹⁸.

Le motif de la situation de famille n'a pas un sens uniforme dans les lois sur les droits de la personne. En Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard par exemple, la situation de famille est définie comme une relation entre parent et enfant, même si son interprétation en a élargi le sens pour englober les familles d'accueil et les parents non biologiques de même sexe. L'Alberta définit la situation de famille de sorte qu'elle comprend un groupe de personnes apparentées par le sang, par alliance ou par adoption; le Nunavut a une définition semblable. Le Nouveau-Brunswick et le Québec ne protègent pas explicitement ce motif (bien que le Québec assure une protection au motif de l'état civil).

Bien que de nombreuses personnes comprennent la situation de famille comme une relation entre parent et enfant, les familles canadiennes ont radicalement changé au fil des ans : il y a aujourd'hui des familles monoparentales, des familles reconstituées, des familles avec des parents de même sexe, et ainsi de suite (Che-Alford et Hamm, 1999; Statistique Canada, 2003).

Dans le passé, la situation de famille n'a pas été une grande source de plaintes relatives aux droits de la personne. Elle suscite toutefois une attention et une préoccupation croissantes alors que les travailleurs deviennent plus nombreux à demander des accommodements pour gérer les soins de personnes à charge, de parents plus âgés et d'enfants qui sont malades ou qui ont une déficience¹⁹.

Les données du Recensement sur la situation de famille sont recueillies sous deux formes : selon la « situation dans la famille de recensement »²⁰ ou selon la « situation dans la famille économique ». Le concept de « famille économique » est utilisé pour la collecte de données sur les revenus. Les données utilisées dans le Cadre relèvent du concept de « famille économique », définie comme deux personnes ou plus vivant dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Le concept de famille économique est plus général que celui de famille de recensement; il permet de tenir compte de la façon dont les personnes choisissent de se regrouper. Statistique Canada recourt à l'expression « revenu familial ajusté » pour désigner le revenu de la famille économique rajusté selon un facteur intégrant la composition et la taille de la famille. Le facteur de rajustement tient compte des besoins relatifs plus faibles des membres additionnels de la famille comparativement aux besoins d'une personne célibataire vivant seule, et est déterminé

¹⁷ Article 10, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 16 décembre 1966, 993 R.T.N.U. 3, Can. T.S. 1976 no 46, 6 ILM 368 (entré en vigueur le 3 janvier 1976).

¹⁸ *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 18 décembre 1979, 1249 R.T.N.U. 13, Can. T.S. 1982 no 31, 19 I.L.M. 33 (entrée en vigueur le 3 septembre 1981).

¹⁹ Par exemple, *Health Sciences Association of British Columbia v. Campbell River and North Island Transition Society*, [2004] B.C.J. no 922 (C.A.); *Société canadienne des postes c. Syndicat des postiers du Canada*, [1997] 2 R.C.S. 294. Voir aussi *Politique et directives concernant la discrimination au motif de l'état familial* (CODP, 2007).

²⁰ Une famille de recensement est un couple maré (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), un couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou un parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe (*Dictionnaire du Recensement de 2006*).



à l'aide d'une échelle qui attribue une valeur décroissante au deuxième membre de la famille et aux membres suivants (Statistique Canada, 2009)²¹.

ÉTAT MATRIMONIAL

Aux termes des lois sur les droits de la personne, l'« état matrimonial » (état civil au Québec) renvoie généralement à la situation conjugale d'une personne : célibataire, mariée, divorcée ou séparée, et vivant dans une relation conjugale sans qu'il y ait mariage (que certains ressorts appellent « union libre »)²². Nonobstant les différences, la Cour suprême du Canada a clairement indiqué qu'une définition large et fondée sur l'objet devrait être adoptée²³. Il a aussi été reconnu que le facteur de l'état matrimonial peut avoir trait aux stéréotypes ou hypothèses retenus au sujet d'une personne en raison de la personne avec laquelle elle est mariée²⁴.

Statistique Canada utilise les grandes catégories « légalement marié » et « union libre » pour décrire l'état matrimonial²⁵.

Le Recensement de 2006 était le premier recensement canadien dans lequel les couples mariés de même sexe pouvaient indiquer leur relation, étant donné que les personnes de même sexe peuvent maintenant se marier au Canada.

ORIGINE NATIONALE (ET CITOYENNETÉ)

L'origine nationale renvoie à l'identité d'une personne par rapport à un pays ou État donné. Certaines lois évoquent explicitement la notion d'« origine nationale » alors que d'autres prévoient des motifs semblables, comme la citoyenneté. Le lien entre la citoyenneté, l'origine nationale et les droits de la personne est particulièrement pertinent de nos jours alors que la double citoyenneté ou la citoyenneté multiple sont invoquées comme facteurs de discrimination dans l'emploi²⁶, ou comme sources d'une vulnérabilité accrue²⁷.

En raison de la diversité croissante du Canada, notre capacité de répondre aux besoins et préoccupations des nouveaux groupes, particulièrement les personnes provenant de pays d'émigration non traditionnels, est de plus en plus mise à l'épreuve. Des chercheurs en sciences sociales se sont penchés sur l'incidence de l'immigration sur les pays des points de vue de la cohésion sociale et du sentiment d'appartenance (Soroka, 2007), ainsi que du point de vue de l'égalité (Reitz et Banerjee, 2007; Eliadis, 2007).

²¹ À noter que des données sont aussi recueillies sur les personnes qui ne sont pas membres d'une famille de recensement ou d'une famille économique, y compris les personnes vivant seules.

²² Certains ressorts retiennent explicitement la situation d'être fiancé en vue de se marier, comme la Nouvelle-Écosse dans sa *Human Rights Act*, *supra* note 11.

²³ *Miron c. Trudel*, [1995] 2 R.C.S. 418.

²⁴ *B c. Ontario (Commission des droits de la personne)*, [2002] 3 R.C.S. 403, 2002 CSC 66.

²⁵ Ces catégories englobent les situations suivantes : jamais légalement marié (célibataire); légalement marié (et non séparé); séparé, mais toujours légalement marié; divorcé et non remarié; et veuf ou veuve.

²⁶ Voir le communiqué de la Commission ontarienne des droits de la personne *170 plaintes renvoyées par la Commission des droits de la personne au Tribunal l'année passée*, en ce qui concerne le nombre de plaintes renvoyées au Tribunal à ce motif (CODP, 2006). Dans le contexte de l'emploi, certains fabricants canadiens sont tenus d'observer les règles américaines interdisant aux détenteurs d'une double citoyenneté de certains pays de travailler à certains projets. La Commission ontarienne des droits de la personne a jugé que de telles pratiques sont discriminatoires. Voir *Les droits de la personne au travail* (CODP, 2008).

²⁷ Voir à ce sujet l'expérience vécue par M. Arar, détenteur de la double citoyenneté du Canada et de la Syrie, qui a été soumis à un renvoi des États-Unis vers la Syrie, où il a été détenu et torturé.



L'immigration au Canada a suscité un intérêt marqué et croissant des sociologues et politicologues, particulièrement en ce qui touche le bien-être social et économique des immigrants récents. Ces personnes font face à des obstacles à l'intégration, et il existe d'excellentes sources de données à ce sujet (p. ex., Picot et coll., 2007).

Un irritant de longue date est associé à ces faits nouveaux pour les immigrants récents : le manque de reconnaissance de leur expérience et de leurs titres de compétences acquis à l'étranger. Le problème a été considéré comme un facteur dans la hausse du nombre d'immigrants récents en situation de faible revenu (Picot et Hou, 2003; Reitz et Banerjee, 2007; Nations Unies, 2009).

RACE ET COULEUR

La race n'a aucun fondement génétique²⁸, mais notre société pratique encore une discrimination fondée aussi bien sur la race que sur la couleur. La race et la couleur sont comprises et vécues comme des constructions sociales de stéréotypes de groupe définies par la société et sont liées à la dignité et à l'égalité. En raison de notre évolution démographique, ce domaine change rapidement : au Québec, les plaintes fondées sur la race ont pour la première fois en 2006 été les plus nombreuses dans la province, dépassant les plaintes fondées sur la déficience.

Au Canada, les plaintes relatives aux droits de la personne fondées sur la race sont souvent exprimées en fonction de plusieurs critères relevant de la race, de la couleur et de l'origine ethnique, auxquels s'ajoutent parfois d'autres éléments comme la citoyenneté (lorsque ce motif est prévu). Pour le Cadre, il est proposé d'utiliser ensemble la race et la couleur.

L'expression « minorités visibles » est définie par la loi fédérale et les statistiques sur l'équité en emploi, et est un substitut utile à « race » et « couleur ». Bien que l'expression ne soit pas bien acceptée par les groupes racialisés au Canada et ait été critiquée sur la scène internationale par l'expert indépendant des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités (Nations Unies, 2009), la Loi sur l'équité en matière d'emploi définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche »²⁹. Les Autochtones constituent une catégorie à part de personnes désignées au Canada³⁰.

Dans le cas des minorités raciales qui sont des immigrants récents, les faits révèlent des enjeux sociaux urgents et importants autour des dimensions de la race, de l'origine nationale et du statut d'immigrant.

²⁸ Miles et Torres (1995) affirment ceci :

[TRADUCTION]

... Les sciences biologiques et génétiques ont, plus tôt dans notre siècle, établi de façon concluante et à la lumière de preuves empiriques, que toute tentative de prouver scientifiquement l'existence de différents types ou « races » d'êtres humains avait échoué. (Cité dans CODP 2005, p. 67)

²⁹ *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, S.C. 1995 ch. 44, art. 3. Ces catégories sont également liées aux données du recensement, axées sur les groupes de personnes. Ces groupes sont définis par l'ethnie, la nationalité ou même l'origine régionale : Chinois, Asiatique du Sud, Noir, Philippin, Latino Américain, Asiatique du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidentale, Japonais, Coréen, minorités visibles, minorités visibles multiples, tous les autres.

³⁰ Une analyse détaillée se trouve dans le *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996). *Version anglaise*.



Selon de récentes données de Statistique Canada, le visage que présente notre pays – et surtout nos villes – continue d'évoluer rapidement : elles laissent entrevoir que le tiers de la population du Canada appartiendra à une « minorité visible » d'ici 2031 (Statistique Canada, 2010).

RELIGION (CROYANCE)

Les institutions et lois canadiennes défendant les droits de la personne n'ont pas de définition unique de la religion ou de la croyance. Le Recensement canadien dénombre les confessions, groupes ou organismes religieux, ainsi que les sectes, cultes et autres communautés se définissant en fonction d'une religion ou d'un système de croyances. Les grandes catégories de religions ayant une pertinence statistique au Canada en font partie³¹.

Bien qu'il y ait relativement peu de plaintes pour ce motif, des problèmes touchant des minorités en quête d'accommodements religieux continuent de se présenter, ainsi que des incidents d'intolérance religieuse.

SEXE (GENRE)

Les lois sur les droits de la personne assurent la protection des personnes indépendamment de leur sexe. Le Canada a réalisé d'importants progrès sur plusieurs plans, notamment la participation à la population active et l'écart entre les revenus. Cependant, selon l'indice de la parité entre les sexes (Global Gender Gap Index) établi par le Forum économique mondial, des inégalités persistent pour les femmes au Canada; et à l'échelle internationale, nous nous classons 25^e pays sur 133 en 2009. Il s'agit d'un recul de 14 places par rapport à 2006, quand nous étions classés au 14^e rang (Forum économique mondial, 2009).

Les disparités sont particulièrement marquées pour les femmes handicapées et les femmes issues de minorités racialisées. Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a constaté que des réductions des programmes sociaux ont engendré des effets négatifs pour les femmes démunies; il a aussi souligné les liens entre pauvreté, politique sociale et droits des femmes (CEDAW, 2008, para. 13) :

[TRADUCTION]

... les compressions effectuées dans les régimes d'aide sociale de plusieurs provinces ont produit un effet négatif sur les droits de groupes de femmes vulnérables comme les mères célibataires, les femmes autochtones, les femmes afro-canadiennes, les immigrantes, les femmes âgées et les femmes handicapées, qui comptent sur l'aide sociale pour s'assurer un niveau de vie adéquat.

Pour s'attaquer à ces problèmes, une stratégie pourrait consister à faire en sorte que les femmes aient accès à l'emploi et aux avantages qui en découlent. La pension alimentaire pour enfants et les prestations pour enfants et l'accès à des congés de maternité ou autres congés parentaux payés font partie de cette protection et donc de la dimension liée à l'emploi.

³¹ Voir par exemple le [cycle 17 de l'ESG](#), qui retient les dénominations religieuses suivantes : luthérienne, baptiste, pentecôtiste, orthodoxe orientale, juive, islamique, hindoue, bouddhiste, sikh, Témoins de Jéhovah, autre (Statistique Canada, 2003b).



La sécurité humaine demeure un grave problème : la violence faite aux femmes y compris la violence conjugale, la traite de personnes et d'autres pratiques du genre sont des problèmes liés à la fois au droit pénal et aux droits de la personne car ils touchent surtout les femmes.

Sur le plan de la représentation politique et de la participation à la politique, le déséquilibre entre les hommes et les femmes dans la répartition et l'exercice du pouvoir politique est une préoccupation de longue date. Par exemple en date du 31 mars 2010, au chapitre de la représentation des femmes parmi les élus, le Canada se classait au 50e rang parmi 187 démocraties (UIP, 2010). Ces disparités tiennent à des raisons complexes, mais elles doivent néanmoins retenir l'attention.

Enfin, même si la jurisprudence et les politiques à leur égard sont encore relativement récentes au Canada, les personnes transgenres ont le droit d'être à l'abri de la discrimination et d'être traitées avec dignité. La question relève aussi du motif du sexe, bien que certains ressorts protègent expressément l'identité sexuelle comme un motif distinct³². Il n'existe pas de sources de données nationales sur l'évolution de ce groupe, et Statistique Canada ne recueille pas de données sur les personnes transgenres.

ORIENTATION SEXUELLE

Le droit d'être à l'abri de la discrimination comprend le droit à l'égalité pour toute personne peu importe son orientation sexuelle. Ce droit s'étend aux hétérosexuels, lesbiennes, gais ou bisexuels. Comme le fait qu'une personne soit transgenre ne définit pas son orientation sexuelle mais plutôt son identité sexuelle, le caractère transgenre n'est pas pris en compte au titre de l'orientation sexuelle mais au titre du sexe.

Aucune donnée officielle sur l'orientation sexuelle n'a été recueillie avant 2004. Pour la collecte des données, le critère du comportement sexuel a été remplacé par l'auto-identification (Renaud et coll., 2004). Cette méthode est plus conforme aux principes des droits de la personne.

Des données sur l'orientation sexuelle et l'état matrimonial peuvent être produites à partir du Recensement du Canada. Les données sont limitées aux personnes qui déclarent vivre dans une relation avec une personne de même sexe et qui sont mariées. Ces personnes sont classées sous la rubrique « autre » dans le Recensement de 2006. Un domaine actuel de recours juridiques pour les groupes qui revendiquent l'égalité vise à garantir que les couples de même sexe ont les mêmes droits que les couples hétérosexuels, y compris le droit de se marier. Des données plus complètes nous permettront de mieux suivre ce motif.

³² *Loi sur les droits de la personne des T.N.-O.*, supra note 12.



4. Dimensions, indicateurs et mesures

Au Canada, les mesures de protection des droits de la personne sont fondées sur des « aspects sociaux ». Les lois fédérale, provinciales et territoriales ne définissent pas les « aspects sociaux » de la même manière.

Du reste, même si la définition des « aspects sociaux » était uniformisée partout au Canada, les organismes de statistique ne recueillent pas toujours des renseignements en fonction des mêmes définitions que celles des lois sur les droits de la personne. Les données de recensement et de sondage recueillies par des organismes comme Statistique Canada relèvent de vastes catégories telles que le taux de chômage, les revenus des ménages et le niveau d'instruction, qui ne correspondent pas directement aux aspects sociaux des lois sur les droits de la personne.

En conséquence, le Cadre est structuré en fonction de dimensions du « bien-être » qui sont pertinentes aux droits de la personne. À la suite de recherches et de consultations, les dimensions suivantes du bien-être ont été retenues :

Bien-être économique

Éducation

Emploi

Santé

Logement

Justice et sécurité

Engagement politique et inclusion sociale

Les sections suivantes traitent de la justification du choix de chaque dimension aux droits de la personne, selon les normes tant du droit international que du droit canadien.

Il faut préciser que pour la plupart des dimensions, le Cadre propose un indicateur appelé « discrimination ». Il utilise des données des enquêtes sociales générales au sujet de l'« expérience de discrimination » pour chaque dimension, et des données provenant des plaintes déposées auprès des commissions et des tribunaux des droits de la personne de tout le Canada au sujet d'affaires relevant de motifs et d'aspects sociaux donnés. Il est proposé que le Cadre utilise des données sur les plaintes qui sont déposées auprès des commissions (ou des tribunaux, en Colombie-Britannique et en Ontario), sans tenir compte des plaintes qui sont rejetées au stade préliminaire. Les plaintes qui donnent lieu à une enquête et qui sont renvoyées en vue d'être tranchées, ou les plaintes qui franchissent l'étape de l'examen préliminaire aux tribunaux disposant d'un système d'accès direct, peuvent servir à dresser un bilan plus fidèle de ce qui se produit du point de vue de l'égalité.



BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE

Indicateur	Mesures
Inégalité des revenus (revenu total)	Part des revenus des quintiles (20 %) supérieur et inférieur de la population Part des revenus des quintiles (20 %) supérieur et inférieur selon les diplômés tertiaires obtenus au Canada / à l'étranger
Faible revenu	Mesure de faible revenu (MFR) Ratio de l'écart de faible revenu Taux de faible revenu persistant Incidence des paiements de transfert gouvernementaux constituant la principale source de revenu Incidence des paiements de transfert gouvernementaux dans une période de déclaration donnée
Revenu médian (individuel et familial)	Revenu médian individuel et familial Revenu médian individuel et familial des membres de groupes protégés des quintiles (20 %) supérieur et inférieur ayant obtenu un diplôme tertiaire au Canada / à l'étranger
Richesse	Valeur nette médiane des unités familiales (personnes seules et familles économiques) Par de la richesse des unités familiales des quintiles (20 %) supérieur et inférieur

Les données sur la répartition des revenus et de la richesse indiquent comment le bien-être économique est partagé à l'échelle de la société. Il ne s'agit pas seulement de mesurer des extrants économiques, mais aussi de comprendre l'équité et la justice sur un plan social général. Le droit à une rémunération équitable, à une rémunération égale pour du travail de valeur égale, à la sécurité sociale et à un niveau de vie convenable sont prévus par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC, articles 6 à 11).

Définir et comprendre le bien-être économique au Canada est une tâche complexe. Elle exige d'examiner diverses mesures, puisque aucune mesure ne suffit en soi à traduire pleinement la situation. Le Cadre utilise quatre indicateurs pour présenter un bilan équilibré et fiable : inégalité des revenus, faibles revenus, revenu médian et richesse. Règle générale, le Recensement est la principale source de données pour cette dimension; elle est complétée au besoin par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Le revenu est défini ici comme étant le revenu total médian. Le revenu total comprend le revenu du marché et le revenu des transferts gouvernementaux.



Il existe des liens évidents entre le niveau de revenu et l'égalité. Depuis quelques années, les immigrants sont plus susceptibles de se trouver dans la catégorie des faibles revenus (Picot, Hou et Coulombe, 2007). Même en tenant compte de la scolarité et de l'« effet d'arrivée » des immigrants, certains groupes racialisés ont un revenu du ménage plus faible et une plus forte incidence de faible revenu que les personnes d'origine européenne (Reitz et Banerjee, 2005). Pour ces groupes, les écarts ne diminuent pas avec le temps comme ils le faisaient pour les immigrants européens des générations antérieures. Pour les minorités visibles dans les régions métropolitaines de recensement, les revenus sont inférieurs à la moyenne locale, selon les données de l'Enquête sur la diversité ethnique. Ces données sont éminemment utiles aux chercheurs qui veulent mieux comprendre les phénomènes, leurs causes et la façon dont ils peuvent le mieux être palliés.

L'**inégalité des revenus**³³ peut être mesurée en examinant les niveaux supérieurs et inférieurs de répartition des revenus au sein d'une population. En l'occurrence, nous examinons les niveaux de revenu pour déterminer comment les revenus se répartissent dans les segments supérieur et inférieur de la population.

Des mesures de deux types sont utilisées ici. La première est la part du revenu des quintiles (20 %) supérieur et inférieur de la population. La deuxième est la part du revenu des quintiles (20 %) supérieur et inférieur selon les diplômes tertiaires³⁴ obtenus au Canada ou à l'étranger. Ces mesures indiquent les implications de l'obtention d'un diplôme à l'extérieur du Canada. Presque la moitié des employés appartenant à une minorité visible estiment que leurs titres de compétences étrangers ne sont pas reconnus comme étant équivalents à des titres de compétences canadiens (Diversity Institute, 2007); il s'agit là d'une question qui revient constamment dans les études sociales canadiennes. Il faut noter que ces données devraient être recoupées avec les données de la dimension « emploi » concernant la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

L'incidence et la répartition des **faibles revenus** revêtent un intérêt particulier dans le domaine des droits de la personne en raison du lien manifeste avec la pauvreté et des indications indirectes qui en découlent au sujet de la capacité d'acheter des biens sociaux de base comme le logement, la nourriture et des services de transport. Quatre mesures sont utilisées.

La première mesure est la mesure de faible revenu (MFR). Elle a été retenue en partie en raison des critiques des autres mesures possibles, à savoir les seuils de faible revenu (Mitchell et Shillington, 2008) et les mesures fondées sur un panier de consommation³⁵. La MFR est largement utilisée à l'échelle internationale, et des comparaisons internationales sont particulièrement utiles pour comprendre le bien-être économique relatif. En outre, la MFR est largement utilisée par Statistique Canada.

³³ Plusieurs parties consultées ont évoqué le coefficient GINI, mais des spécialistes ont indiqué qu'il n'est pas utile pour comparer des sous-groupes de la population à la population générale. Comme la possibilité de comparer des groupes en ventilant les données est un principe directeur du Cadre, le coefficient GINI n'est pas retenu comme mesure.

³⁴ Les « diplômes tertiaires » sont les baccalauréats, maîtrises et doctorats obtenus auprès d'un établissement postsecondaire, comme une université.

³⁵ En fait, trois mesures ont été envisagées : seuil de faible revenu, mesure de faible revenu et mesure du panier de consommation. Les seuils de faible revenu ont été critiqués aussi bien par des activistes antipauvreté que par des spécialistes des sciences sociales, et les limitations de la mesure du panier de consommation suscitaient des réserves. Les taux de faible revenu de la mesure du panier de consommation peuvent apporter une mesure plus utile de la pauvreté, mais les spécialistes estiment qu'il est loin d'être évident de savoir au juste ce qui doit se trouver dans les « paniers » utilisés pour déterminer les seuils de revenu, un choix qui peut être considéré comme subjectif et variable au gré des diverses utilisations du critère. (Skuterud, Frenette et Poon, 2004)



Comme la MFR a ses propres faiblesses, Statistique Canada utilise aussi une mesure complémentaire du faible revenu appelée « ratio de l'écart », qui est la deuxième mesure retenue pour cet indicateur. Le ratio de l'écart de faible revenu se décrit comme suit :

La mesure de faible revenu la plus largement utilisée et reconnue, qui est sensible aux faibles variations de revenu chez les familles à faible revenu, est l'écart de faible revenu. Une fois qu'un seuil de faible revenu est déterminé, l'écart de faible revenu est élaboré en calculant dans quelle mesure en moyenne les revenus des personnes à faible revenu se situent en dessous [du seuil de la MFR]. (Skuterud, Frenette et Poon, 2004, p. 31)

La troisième mesure est le taux de faible revenu persistant, qui mesure l'étendue et la persistance du statut de faible revenu au Canada. Des enquêtes révèlent les tendances de faible revenu persistant et la vulnérabilité à l'exclusion du bien-être social et économique qui en découle (Hatfield, 2004). La notion de « persistant » peut viser des périodes d'aussi peu que deux ans ou d'autant que six ans. Ici, l'indicateur définit « persistant » comme étant quatre ans, la période habituellement utilisée pour les comparaisons internationales.

La plupart des lois sur les droits de la personne au Canada interdisent la discrimination contre les personnes qui reçoivent de l'assistance sociale. Dans certaines provinces, la protection vise seulement les personnes qui bénéficient de logement social; dans d'autres, une protection plus vaste est assurée selon la condition sociale. Ce qui généralisé par contre, du point de vue des droits de la personne, est que le fait de recevoir de l'assistance sociale est pertinent partout au pays.

Pour cette raison, la quatrième mesure est l'incidence des paiements de transfert gouvernementaux. Les transferts gouvernementaux ou « aide sociale » comprennent non seulement le bien-être social, mais aussi le Supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint, qui sont tous deux liés au programme de la Sécurité de la vieillesse. Au contraire de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint sont fondés sur le revenu de sorte que par définition, ceux qui les reçoivent ont un faible revenu. S'ils étaient omis, les problèmes touchant les aînés démunis seraient largement négligés, ce qui est pertinent au motif de l'âge. Deux mesures sont examinées ici : premièrement, ceux qui comptent sur l'aide sociale comme source principale de revenu; et deuxièmement, ceux qui ont demandé et reçu de l'aide sociale dans une période de déclaration donnée.

Le **revenu médian** est par définition la valeur centrale séparant en deux parties égale la population selon le revenu. Des experts nous ont indiqué qu'ils préfèrent le revenu médian au revenu moyen en partie parce qu'il donne une meilleure indication de la répartition des revenus au sein de la population.

Le revenu total est utilisé dans le calcul de cet indicateur, c'est-à-dire le revenu avant impôt comprenant à la fois le revenu du marché et les transferts gouvernementaux.

Il est essentiel de mesurer le revenu médian tant individuel que familial pour comprendre la répartition des revenus; c'est pourquoi les deux sont présentés. Voir à ce sujet l'analyse de la « situation de famille » dans la section sur les motifs du présent document. Il faut noter que le revenu familial peut être présenté directement comme le revenu médian des membres de la famille ou le revenu médian de la « famille ajustée », qui rajuste le revenu médian afin de tenir compte de la composition et de la taille de la famille. Le Cadre permet une ou l'autre option.



La mesure suivante est le revenu médian individuel et familial des membres de groupes protégés des quintiles (20 %) supérieur et inférieur ayant un diplôme postsecondaire (ou tertiaire) obtenu au Canada ou à l'étranger. Encore une fois, il est ainsi possible de constater les différences dans le bien-être économique des personnes qui ont obtenu un diplôme postsecondaire à l'étranger ou au Canada. Ces données devraient être recoupées avec les données de la dimension « emploi ».

Enfin, la richesse est définie comme étant la valeur nette ou le « capital », mesurant le bien-être matériel. La valeur nette médiane des unités familiales (personnes seules et familles économiques) est une autre façon d'examiner d'éventuelles inégalités économiques au Canada. Les écarts entre la richesse médiane des unités familiales au sein desquelles le soutien économique principal appartient ou non à un groupe protégé peuvent révéler des tendances systématiques d'inégalité dans la façon dont la richesse est partagée au Canada. Les écarts dans la part de la richesse dont bénéficient les groupes des quintiles (20 %) supérieur et inférieur sont une mesure supplémentaire du degré de polarisation économique dans la société canadienne.

ÉDUCATION

Indicateur	Mesures
Accès à des soutiens éducatifs	Taux d'accès à des soutiens éducatifs (pour les étudiants handicapés) Taux d'utilisation des prêts étudiants gouvernementaux pour les études postsecondaires
Niveau d'instruction (population de 25 à 64 ans)	Taux d'obtention de diplôme (certificats d'études secondaires, baccalauréats, maîtrises, doctorats)
Taux de fréquentation scolaire (établissements secondaires et postsecondaires)	Taux de fréquentation des établissements d'enseignement secondaire Taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire
Taux de décrochage scolaire	Taux de décrochage scolaire au secondaire Taux de décrochage scolaire attribuable aux déficiences des étudiants handicapés (études secondaires et postsecondaires)
Niveaux de littératie	Niveaux de littératie des adultes
Discrimination dans l'éducation	Incidence de discrimination vécue dans l'éducation Taux de plaintes déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne

Le droit à l'éducation est un droit distinct en vertu d'instruments internationaux ratifiés par le Canada, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC, article 13) et la Convention relative aux droits de l'enfant (article 28).



L'éducation est foncièrement importante, en plus d'être un puissant déterminant des niveaux de revenu et du bien-être économique. Il est aussi un déterminant clé de la santé humaine (Frank et Mustard, 1994). L'éducation est largement utilisée comme indice du développement humain à l'échelle mondiale.

Le droit à l'éducation sans discrimination est garanti par la loi partout au pays. Les plaintes liées à l'éducation déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne du Canada sont classées sous la rubrique des « services » ou des « services habituellement offerts au public ».

L'accès à des soutiens éducatifs est une importante question d'actualité en matière de droit à l'éducation. Les parents d'enfants handicapés et les porte-parole des personnes handicapées s'efforcent de faire en sorte que des mesures de soutien soient offertes aux enfants handicapés. D'un point de vue légal, les tribunaux ont été réticents à intervenir et exiger que les écoles aux ressources limitées fournissent des thérapies et des soutiens afin de permettre aux enfants handicapés de fréquenter l'école³⁶. Cependant, le niveau de scolarisation est manifestement affecté par des affections incapacitantes : parmi les jeunes Canadiens (15 à 24 ans), ceux qui ont une déficience sont plutôt moins susceptibles d'obtenir un grade ou diplôme quel qu'il soit que ceux qui n'ont pas de déficience. Dans les groupes d'âge plus avancés (25 à 64 ans), ceux qui ont une déficience sont sensiblement plus susceptibles d'être dépourvus d'un diplôme d'études secondaires, et moins susceptibles d'avoir un diplôme universitaire que ceux qui n'ont pas de déficience (CCA, 2007a). Comme l'a souligné le rapport sur une consultation publique :

[TRADUCTION]

Parmi les questions soulevées figurait le problème que les écoles élémentaires et secondaires ne disposent pas des ressources voulues pour servir les étudiants ayant des problèmes de santé mentale, de sorte que des jeunes manquent d'attention. Certains participants ont signalé des attitudes discriminatoires dans les classes. D'autres ont indiqué que les établissements postsecondaires et les écoles de gestion n'accrochent pas suffisamment les étudiants ayant des problèmes de santé mentale (CODP, 2009a).

Pour ces raisons, l'information sur l'accès à des mesures de soutien – que ce soit au sein du réseau scolaire général ou d'écoles spécialisées – revêt une importance vitale. Des données de l'EPLA indiquent l'accès à ces mesures de soutien au primaire, au secondaire et au postsecondaire.

L'indicateur lié à l'accès à l'éducation utilise deux mesures : la première est le taux d'accès aux soutiens éducatifs dont ont besoin les étudiants handicapés – enfants et adultes – pour fréquenter l'école. Cette mesure examine la mesure dans laquelle les enfants et les adultes handicapés indiquent avoir accès aux mesures de soutien dont ils ont besoin dans les établissements primaires, secondaires et postsecondaires. Les mesures de soutien peuvent être des aménagements matériels ou des services et dispositifs d'aide qui sont considérés comme étant nécessaires pour apprendre, ainsi que l'indiquent les enfants et les adultes handicapés qui fréquentent l'école primaire, secondaire ou postsecondaire.

La deuxième est le taux de recours général aux prêts gouvernementaux pour études par les étudiants au postsecondaire. Cette mesure examine l'accès aux soutiens financiers qui sont nécessaires à certains étudiants pour fréquenter des établissements postsecondaires.

³⁶ *Eaton c. Conseil scolaire du comté de Brant*, [1997] 1 R.C.S. 241; *Auton (Tutrice à l'instance de) c. Colombie-Britannique (Procureur général)*, [2004] 3 R.C.S. 657; *Wynberg c. Ontario*, (2006) 82 O.R. (3d) 561 (C.A. Ont.), demande d'autorisation d'appel devant la CSC rejetée, 31713 (le 12 avril 2007).



L'Enquête nationale auprès des diplômés donne régulièrement des données sur l'utilisation de soutiens financiers fournis par le gouvernement – comme des prêts – permettant aux étudiants de fréquenter des établissements d'enseignement tertiaire. Il faut toutefois noter que l'Enquête nationale auprès des diplômés examine uniquement la situation des diplômés et non de tous les étudiants qui accèdent au réseau d'enseignement postsecondaire.

Le niveau d'instruction (population de 24 à 65 ans), défini comme le niveau d'études le plus élevé qu'une personne a atteint, est un indicateur des connaissances et aptitudes d'une personne; il prédit la probabilité de succès sur le marché du travail. Le niveau d'instruction indique aussi quelles compétences sont disponibles pour la société et le marché du travail (RHDCC, 2010). En somme, la prospérité et la compétitivité du Canada dépendent des compétences de sa main-d'œuvre, et les tendances du niveau d'instruction peuvent aussi indiquer une évolution de l'accès à l'éducation et le caractère équitable des réseaux d'enseignement (Statistique Canada, 2007b). Dans l'ensemble, les niveaux d'instruction constatés au Canada se comparent favorablement à ceux d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques et révèlent des améliorations au fil des ans dans le sens où un plus grand nombre de Canadiens ont obtenu une maîtrise ou un doctorat depuis 15 ans (CCA, 2007a).

Cet indicateur examine la mesure dans laquelle ces succès sont partagés à la grandeur du pays, en considérant des mesures visant à la fois les études secondaires et les études postsecondaires³⁷. Ces données sont évidemment importantes en un sens général, mais elles revêtent une importance particulière pour les groupes qui ont toujours été désavantagés. Par exemple, les femmes autochtones qui ont fait des études universitaires gagnent un revenu sensiblement plus élevé (Howe, 2004).

Les taux de fréquentation scolaire sont largement utilisés à l'échelle internationale pour évaluer le degré auquel les pays honorent leurs obligations en ce qui concerne les droits à l'éducation prévus par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Bien que les résultats du Canada soient excellents selon cet indicateur, il peut y avoir des écarts entre certains groupes qui révéleraient la mesure dans laquelle tous les étudiants ont le même accès à l'éducation. Comme les taux de fréquentation sont de pratiquement 100 % pour l'école primaire, les mesures visent surtout les études secondaires et postsecondaires.

Les taux de décrochage scolaire concernent les personnes de 20 à 24 ans qui n'ont pas satisfait aux exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Au Canada, les taux de décrochage scolaire ont dans l'ensemble baissé dans la dernière décennie. Cependant, ils restent sensiblement plus élevés pour les garçons que pour les filles; et ils sont bien supérieurs à la moyenne nationale pour les étudiants en milieu rural ainsi que pour les Autochtones (CCA, 2005). Ces données sont particulièrement importantes parce que les taux de rendement économique pour ceux qui ont terminé les études secondaires sont très élevés chez les Autochtones et surtout pour les hommes autochtones (Howe, 2004).

La deuxième mesure examine les taux de décrochage scolaire des jeunes et des adultes dans les établissements tant secondaires que postsecondaires qui ont abandonné les études en raison de leur déficience, en comparaison des taux de l'ensemble des étudiants au secondaire et au postsecondaire ou d'autres groupes de référence.

³⁷ Les « diplômes tertiaires » sont les baccalauréats, maîtrises et doctorats obtenus auprès d'un établissement postsecondaire, comme une université.



Enfin, **les niveaux de littératie** sont des indicateurs essentiels pour l'économie du savoir. En 2003, un peu plus de la moitié (52 %) de la population de 16 ans ou plus avait une compétence de niveau 3 ou plus en compréhension des textes suivis (selon l'[Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes](#) – EIIACA). Les autres (48 %) étaient au niveau 1 ou 2, et risquent de connaître de véritables difficultés face aux exigences d'une économie du savoir en matière d'aptitudes. L'EIIACA évalue la littératie des adultes dans quatre domaines : la compréhension de textes suivis (compétences nécessaires pour comprendre des textes ordinaires, tels que des reportages, des brochures et des manuels d'instructions), la compréhension de textes schématiques (compétences nécessaires pour comprendre des formulaires ou des graphiques, tels que des demandes d'emploi, des cartes et des horaires), la numératie (compétences en mathématiques) et la résolution de problèmes (compétences en planification et en raisonnement).

Des données sur l'incidence de la **discrimination dans l'éducation** ont été présentées grâce à l'Enquête sociale générale – Victimation (ESG), qui a demandé à des répondants de tout le Canada : « Dans quels genres de situations avez-vous été victime de discrimination (au cours des cinq dernières années)? Était-ce : [...] à l'école ou en suivant des cours? » (2004, 2009).

Des données administratives sur le taux de plaintes auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne pourraient aussi être utilisées pour étayer l'incidence des plaintes reçues au sujet de l'éducation.

EMPLOI

Indicateur	Mesures
Accès à un soutien du revenu	Taux d'accès aux prestations d'assurance-emploi (AE) Taux d'accès à des prestations de maternité et prestations parentales (AE et Régime québécois d'assurance parentale)
Participation au marché du travail	Taux d'emploi Taux de chômage Taux de chômage chronique Taux d'emploi précaire Taux de sous-emploi visible
Équité en matière d'emploi (palier fédéral)	Taux de représentation, de recrutement et de promotion
Reconnaissance des titres de compétences étrangers	Taux de « concordance » Taux de sous-emploi selon le diplôme tertiaire obtenu au Canada ou à l'étranger (emplois autres qu'en gestion)



Indicateur	Mesures
Qualité des emplois	Taux de syndicalisation Taux d'accès à des prestations de maternité et prestations parentales de l'employeur Taux d'accès à des prestations de retraite de l'employeur Taux d'accès à des prestations d'invalidité à long terme de l'employeur
Discrimination, y compris harcèlement, dans l'emploi	Incidence de discrimination vécue dans l'emploi Taux de plaintes déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne

Le droit au travail – la possibilité de gagner sa vie – et le droit à des conditions de travail équitables et favorables sont prévus par les articles 6 et 7 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En outre, l'Organisation internationale du travail prévoit des instruments fondamentaux contenant des normes de base et des normes convenues à l'échelle internationale, y compris l'égalité des chances et du traitement ainsi que l'absence de discrimination.

Le droit à un traitement égal au travail est garanti par chaque ressort des droits de la personne au Canada. L'emploi est le domaine de discrimination le plus souvent évoqué auprès des commissions des droits de la personne au pays, représentant environ 70 % de toutes les plaintes.

L'accès à un soutien du revenu, comme l'assurance-emploi et d'autres formes de prestations collectives pour les personnes qui sont temporairement incapables de travailler est un aspect important du « filet de sécurité » canadien. Pourtant, de nombreux travailleurs canadiens qui paient pour l'assurance-emploi (AE) ne reçoivent pas de prestations du programme s'ils perdent leur travail. La raison peut en être qu'ils n'ont pas travaillé suffisamment d'heures ou que le genre de travail qu'ils effectuent n'est pas admissible. Sont concernées les personnes qui sont souvent sans emploi ou qui le sont pour des périodes prolongées, qui sont souvent des immigrants récents, ainsi que les travailleurs à temps partiel et travailleurs temporaires (Fondation Maytree, 2007). C'est pourquoi le Cadre examine le taux d'accès à l'assurance-emploi ainsi que la catégorie particulière du taux d'accès à des prestations de maternité et prestations parentales (assurance-emploi et Régime québécois d'assurance parentale).

La **participation au marché du travail** est un bon indicateur de l'inclusion sociale et du bien-être économique parmi la population des personnes en âge de travailler et leurs familles. Il s'exprime au moyen de cinq mesures retenues ici : le taux d'emploi, le taux de chômage, le taux de chômage chronique, le taux d'emploi précaire et le taux de sous-emploi visible.



Le taux d'emploi correspond au nombre total de personnes ayant un emploi, exprimé en pourcentage de la population des personnes âgées de 15 ans et plus (Statistique Canada, 2003a, p. 37)³⁸.

Le taux de chômage correspond au nombre de personnes sans emploi, exprimé en pourcentage de la population active.

Une étude (Brooks, 2005) a discerné trois groupes de personnes sans emploi. Le groupe « rarement en chômage » comprend les 10 % des personnes chômant le moins, soit les personnes dans la « meilleure » situation. Les personnes « toujours en chômage » sont celles qui ne réussissent pas à se trouver un emploi lorsqu'elles en cherchent un; elles constituent un autre 5 % des chômeurs, soit ceux qui sont à l'autre extrémité du continuum du chômage. Les « chômeurs chroniques » sont les 10 % des personnes qui passent le plus de temps en chômage hormis les personnes « toujours en chômage ». Ce groupe est un important segment désavantagé de l'ensemble des chômeurs.

La mesure suivante est le taux d'emploi précaire, qui correspond au taux de travail non conventionnel. Le marché du travail canadien a radicalement changé depuis 20 ans. Aujourd'hui, on y trouve davantage de travail à temps partiel, à court terme ou saisonnier et autres formes d'emploi involontaire que dans le passé (Vosko, 2007). Ces emplois sont moins stables que les emplois à temps plein (Jackson, 2004). Des niveaux plus élevés d'emplois précaires – qui sont souvent assortis d'avantages sociaux réduits ou moins avantageux, d'un plus grand risque de chômage et d'un moindre bien-être économique – sont d'importants indicateurs de la participation au marché du travail et ont des implications pour l'égalité dans l'emploi.

Le « sous-emploi » n'est pas défini de façon standardisée au Canada, en partie parce que le concept est assez subjectif. Néanmoins, Statistique Canada estime qu'il s'agit d'une mesure potentielle à la fois de la qualité des emplois et de l'équité en emploi. Les mesures sont fondées sur le sous-emploi visible, c'est-à-dire les travailleurs à temps partiel qui souhaiteraient travailler à temps plein. Des études précédentes ont indiqué que les jeunes et les femmes, entre autres, sont plus susceptibles que d'autres d'être sous-employés (en ce sens). Cette mesure a été utilisée dans le passé et elle correspond aux mesures internationales (mesures de Organisation internationale du Travail, mais pas des États-Unis)³⁹.

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* régit l'**équité en emploi**, et cet indicateur est exprimé en termes du degré de représentation des membres des groupes protégés dans les emplois. Les groupes protégés sont les personnes handicapées, les femmes, les minorités visibles et les Autochtones. Comme la simple représentation, ou la participation à la population active, n'est pas le seul déterminant de l'équité en emploi, cet indicateur tient aussi compte de l'ancienneté et de l'avancement professionnel.

La **reconnaissance des titres de compétences étrangers** est un autre indicateur. Selon une étude, les données du recensement indiquent que les années d'études des immigrants et l'expérience qu'ils ont accumulée avant leur arrivée sont sensiblement moins valorisées que l'expérience canadienne des personnes nées au Canada (Ferrer et Riddell, 2008). La mesure est le taux de « concordance », le degré auquel des personnes ont des emplois qui correspondent à leur domaine d'études. En 2006 par exemple, 284 000 immigrants

³⁸ La population du Canada est répartie en trois groupes : les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les inactifs.

³⁹ Le Canada et l'OIT définissent le travail à temps partiel comme étant inférieur à 30 heures par semaine; les États-Unis ont adopté la norme de 35 heures.



employés qui avaient été formés à l'étranger avaient des diplômes qui mèneraient normalement à un travail dans une profession réglementée, que Statistique Canada définit comme une profession régie par des instances réglementaires ou professionnelles et exigeant des titres de compétences précis. Parmi eux, seulement 24 % travaillaient dans un emploi correspondant à leur formation. En comparaison, 53 % des 163 000 immigrants employés qui avaient été formés au Canada avaient un emploi correspondant à leur formation; le taux de « concordance » était de 62 % parmi les personnes nées au Canada (Zietsma, 2010). (Voir aussi les indicateurs connexes sous la dimension « éducation ».)

L'autre mesure est le taux de sous-emploi en fonction des diplômes tertiaires obtenus au Canada ou à l'étranger, qui est une mesure plus indirecte mais plus vaste en ce sens où elle tient compte de la mesure dans laquelle les personnes employées dans des postes autres que dans la gestion ont fait des études postsecondaires (baccalauréat, maîtrise ou doctorat) qui auraient dû mener à des emplois de plus haut niveau.

La **qualité des emplois** est exprimée ici en termes d'attachement à un emploi syndiqué et à un emploi offrant l'accès à un éventail d'avantages sociaux. Le taux de syndicalisation fait partie de la qualité des emplois en raison de son lien à une amélioration des conditions de travail, des pensions et des autres avantages sociaux des membres ainsi que d'un éventail d'autres facteurs.

Les trois autres mesures sont le taux d'accès à des prestations de maternité, prestations parentales, prestations de retraite et prestations d'invalidité à long terme de l'employeur.

Le dernier indicateur est la **discrimination, y compris le harcèlement, dans l'emploi**. L'emploi est la plus grande source de plaintes liées aux droits de la personne au Canada, représentant plus de 70 % des plaintes. Cet indicateur s'appuie sur des données de l'Enquête sociale générale et de l'EPLA de 2006, qui mesurent la discrimination vécue dans l'emploi et le taux de plaintes liées à l'emploi et aux droits de la personne déposées auprès des commissions et tribunaux canadiens des droits de la personne.

SANTÉ

Indicateur	Mesures
Accès à des services de santé	Taux de difficulté autodéclarée à obtenir des services de santé routiniers et continus
Santé maternelle et infantile	Taux de mortalité périnatale Taux des naissances de faible poids compte tenu de l'âge gestationnel
Affections touchant la santé	Prévalence du VIH/sida Taux d'obésité (indice de masse corporelle) Prévalence du diabète de type 2
Espérance de vie	Espérance de vie à la naissance



Indicateur	Mesures
Santé mentale	Taux de santé mentale autodéclarée Taux de troubles de l'humeur diagnostiqués Taux de suicide
Discrimination dans les services de santé	Incidence de discrimination vécue dans les services de santé Taux de plaintes déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne

Les indicateurs de la santé mesurent aussi bien la santé que les facteurs influant sur la santé. Ils peuvent servir non seulement à orienter les politiques en matière de santé, mais aussi à repérer des lacunes dans la santé et les résultats pour la santé de populations données (Institut canadien d'information sur la santé et Statistique Canada, 2009).

L'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels prévoit que les États parties « reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ». Ce but se retrouve dans la loi canadienne, qui insiste que :

« ...l'accès continu à des soins de santé de qualité, sans obstacle financier ou autre, sera déterminant pour la conservation et l'amélioration de la santé et du bien-être des Canadiens⁴⁰ ».

Au Canada, les plaintes relatives aux droits de la personne fondées sur le motif de la santé sont classées dans le domaine social des « services ». À leur égard, l'enjeu ne se limite pas à la prévention de la discrimination mais aussi à l'obligation de prendre des mesures positives. La Cour suprême du Canada s'est exprimée comme suit dans la décision unanime qu'elle a rendue dans l'affaire *Eldridge c. Colombie-Britannique* :

Le principe selon lequel la discrimination peut découler du fait de ne pas prendre de mesures concrètes pour faire en sorte que les groupes défavorisés bénéficient d'une manière égale des services offerts à la population en général est largement accepté dans le domaine des droits de la personne. Une autre pierre angulaire de la jurisprudence en matière de droits de la personne est le fait que l'obligation de prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que les membres d'un groupe défavorisé bénéficient d'une manière égale des services offerts à la population en général est subordonnée au principe des accommodements raisonnables.⁴¹

L'**accès à des services de santé** est un indicateur central du bien-être des Canadiens. Il est un élément fondamental de la *Loi canadienne sur la santé*, et un indicateur direct du droit fondamental des Canadiens à des soins de santé universels sans égard à la capacité de payer.

⁴⁰ *Loi canadienne sur la santé*, L.R. (1985), ch. C 6.

⁴¹ *Eldridge c. Colombie-Britannique*, *supra* note 9.



La mesure retenue est la difficulté autodéclarée à obtenir des services de santé routiniers et continus. Elle indique le pourcentage de la population signalant de la difficulté à obtenir divers services de santé au Canada (Santé Canada, 2006; Santé Canada, 2005).

L'indicateur suivant est la **santé maternelle et infantile**. La mortalité infantile et le poids à la naissance sont des indicateurs de la santé non seulement des enfants mais aussi des mères puisque la santé et le comportement de la mère influent aussi sur la santé de l'enfant.

La mortalité infantile est utilisée partout au monde comme indicateur de la santé de la population et de l'efficacité des initiatives visant les soins de santé et la santé publique. Une des mesures est le taux de mortalité périnatale, tenant compte du nombre de mortinaissances et de morts néonatales précoces (décès de nouveau-nés de 0 à 6 jours) par 1000 naissances (y compris les mortinaissances). Les mortinaissances sont les morts à l'âge gestationnel de 28 semaines ou plus.

Un faible poids à la naissance est un déterminant de la survie, de la santé et du développement de l'enfant. Les nouveau-nés ayant un faible poids risquent davantage de mourir dans leur première année ou d'avoir des problèmes de santé chroniques (RHDC, 2009). Pour prendre en compte l'âge gestationnel, la mesure retenue ici est le taux des naissances de faible poids compte tenu de l'âge gestationnel, défini comme étant le nombre de naissances vivantes dont le poids à la naissance était inférieur au 10^e percentile des poids à la naissance pour le même sexe et le même âge gestationnel en semaines (Kramer et coll., 2001). La mesure s'exprime en pourcentage des naissances vivantes uniques avec un âge gestationnel de 22 à 43 semaines.

La présence de certaines **affections touchant la santé** peut être un indicateur de l'égalité. Trois mesures ont été retenues. La première est la prévalence du VIH/sida : cette mesure estime le nombre total de Canadiens vivant avec le VIH à la fin de la période de déclaration. L'Agence de la santé publique du Canada a indiqué qu'il y a un besoin croissant d'améliorer la quantité et la qualité des données pour mieux comprendre et surveiller toute l'étendue de l'épidémie du VIH (ASPC, 2007). Une meilleure compréhension de la prévalence du VIH/sida en fonction des groupes visés par les motifs ayant trait aux droits de la personne pourrait aider à révéler des tendances pertinentes aux droits à l'égalité et à la discrimination (Réseau juridique canadien VIH/sida et coll., 2008). Le taux d'obésité est une mesure liée à de nombreuses maladies chroniques dont l'hypertension, le diabète de type 2, les coronaropathies, l'arthrose et certains types de cancer. Pour évaluer les risques qu'engendre l'obésité, l'Organisation mondiale de la santé et Santé Canada utilisent des lignes directrices fondées sur l'indice de masse corporelle, une mesure qui considère le poids au regard de la grandeur. Enfin, les données s'accumulent démontrant que les déterminants sociaux de la santé – les conditions de vie des Canadiens – sont les facteurs principaux de la prévalence du diabète de type 2 (Raphael et coll., 2003).

L'**espérance de vie** à la naissance est la mesure proposée pour l'indicateur espérance de vie. Cette mesure indique le nombre d'années qu'une personne pourrait s'attendre à vivre à la lumière des statistiques sur la mortalité dans une période donnée. Elle permet des comparaisons fiables de l'état de santé général d'une population au fil du temps et d'un pays à l'autre. Elle est aussi une mesure de la qualité de vie globale et elle est utilisée à l'échelle internationale comme mesure du bien-être (Statistique Canada, 2007a).



De nombreuses personnes consultées estimaient que la **santé mentale** devrait faire l'objet d'une catégorie distincte compte tenu de la sensibilisation accrue aux problèmes de santé mentale et de la stigmatisation qui s'y rattache. Elle est donc reprise comme indicateur. La première mesure en est la santé mentale autodéclarée, c'est-à-dire la perception qu'a une personne de sa propre santé mentale générale. Cet élément est considéré comme un prédicteur de l'état de santé réel, s'ajoutant à d'autres indicateurs de l'état de santé (Santé Canada, 2006a).

En outre, le taux de troubles de l'humeur diagnostiqués indique si des personnes ont été diagnostiquées par un professionnel de la santé comme ayant au moins un trouble de l'humeur, que ce soit par exemple dépression, trouble bipolaire ou trouble obsessionnel-compulsif. Ce domaine suscite de plus en plus d'attention et de recherches. Du point de vue de l'égalité, il soulève des questions en raison de la discrimination et de la stigmatisation qui sont associées aux troubles de l'humeur (ICIS, 2009; Everett, 2009).

Enfin, le taux de suicide, fondé sur le taux normalisé selon l'âge de décès par suicide pour 100 000 habitants, a été retenu comme mesure.

La **discrimination dans les services de santé** s'exprime selon deux mesures. La première est l'incidence de discrimination vécue dans la prestation de services de santé au Canada ainsi que le révèle l'Enquête sociale générale – Victimisation. La deuxième est le taux de plaintes déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne. Ces données pourraient être utilisées pour étayer l'incidence des plaintes ayant trait au réseau des soins de santé.

LOGEMENT

Indicateur	Mesures
Qualité et abordabilité du logement	Taux de besoin impérieux de logement Taux des ménages qui consacrent plus de 50 % du revenu au logement
Logement accessible	Caractéristiques d'accessibilité nécessaires
Sans-abrisme	Taux d'utilisation des refuges
Discrimination dans le logement	Incidence de discrimination vécue dans le logement Taux de plaintes déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne

Un « logement suffisant » est un droit de la personne prescrit par divers instruments internationaux des droits de la personne, dont l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Canada est tenu de travailler en vue de s'assurer progressivement que tous aient accès à des logements adéquats et abordables. Il reste que certaines personnes subissent une discrimination et n'ont pas accès à un logement adéquat, pour des motifs ayant trait aux droits de la personne comme la race, une déficience, le sexe, la situation de famille ou la condition sociale ou économique. Le problème peut être aggravé par la présence simultanée de plusieurs facteurs de discrimination, qui risque d'entraîner une plus grande pauvreté, voire le sans-abrisme (CODP, 2009b).



Partout au Canada, les lois sur les droits de la personne protègent contre la discrimination dans le logement (qu'on appelle parfois l'hébergement). Elles prévoient des normes aussi bien pour les locataires que pour les propriétaires. Ce domaine attire de plus en plus d'intérêt et d'attention au Canada (CODP, 2009b; CERA, 2009).

L'indicateur **qualité et abordabilité du logement** est exprimée par deux mesures. La première s'appuie sur les données concernant les besoins impérieux de logement. Cette mesure est un concept de la Société canadienne d'hypothèques et de logement intégrant les facteurs suivants :

- la condition matérielle du logement, qui détermine son caractère adéquat (par exemple, un logement qui n'a pas besoin de réparations majeures);
- la taille du logement ou le risque de surpeuplement (un logement adéquat compte suffisamment de chambres à coucher selon la taille et la composition du ménage qui l'occupe);
- l'abordabilité et le montant de loyers normaux.

Les ménages classés comme habitant un logement inacceptable et comme étant incapables d'obtenir un logement acceptable sont considérés comme des ménages ayant des besoins impérieux de logement⁴². Un ménage est seulement considéré comme ayant des besoins impérieux de logement si au moins un des trois critères ci-dessus n'est pas satisfait et qu'il risque de ne pas avoir les moyens de payer le loyer normal dans le secteur (c.-à-d. qu'il devrait y consacrer plus de 30 % de son revenu avant impôt)⁴³.

La deuxième mesure est la proportion des ménages qui consacrent plus de 50 % du revenu au logement. Elle est un indicateur à la fois de la qualité et de l'abordabilité pour les ménages pauvres⁴⁴.

L'accès à un **logement « accessible »** prend en compte les modifications nécessaires au logement ou l'accès à des aides à la vie autonome qui réduisent les obstacles et augmentent l'autonomie à domicile. La mesure compare le pourcentage de personnes et de familles ayant besoin d'aide à l'accessibilité au domicile au pourcentage des logements qui en sont dotés. Les données à ce sujet proviennent de l'EPLA et concernent uniquement les personnes handicapées.

Même si le **sans-abrisme** est problème prioritaire, il manque gravement de données. Il n'existe pas de source fiable de données nationales sur les sans-abri, de sorte que le nombre de personnes touchées n'est pas connu précisément (RHDCC, n.d.). À l'avenir, des efforts devront être déployés pour pallier ce problème. Un profil instantané d'une journée est recueilli sur les sans-abri qui se trouvent dans un refuge le jour du Recensement; elles peuvent être ventilées selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial. En outre, le ministère fédéral des Ressources humaines et du Développement des compétences gère le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA), qui sert à réunir périodiquement des données semblables pouvant être ventilées uniquement selon le sexe et l'âge (RHDCC, 2008).

⁴² Voir les données et les indicateurs du logement fondés sur le Recensement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (2006).

⁴³ Comme les données sur les loyers normaux ne sont pas disponibles pour les populations vivant dans une réserve, ces populations ne sont pas reprises dans les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sur les besoins impérieux de logement.

⁴⁴ Il faut noter que tous les ménages consacrant au moins 50 % du revenu sur le logement ne connaissent pas nécessairement des problèmes d'abordabilité du logement. En particulier, les ménages ayant un revenu élevé ne connaissent pas nécessairement un problème.



Cependant, tous les refuges du Canada ne sont pas intégrés au SISA, de sorte que les données ne peuvent pas être considérées comme étant nationales. Le choix des données sur le sans-abrisme est donc limité au sous-ensemble des sans-abri qui utilisent un refuge le jour même où le dénombrement est effectué dans le cadre du Recensement du Canada ou au dénombrement incomplet du sous-ensemble des sans-abri qui utilisent des refuges au cours d'une période donnée (ce dernier chiffre peut comprendre des utilisations multiples par la même personne ou la même famille).

Enfin, l'indicateur de la **discrimination dans le logement** est exprimé par deux mesures. La première est l'incidence de la discrimination vécue dans le logement, selon l'Enquête sociale générale dont il a été question plus haut. La deuxième est le taux de plaintes auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne. Ces données pourraient être utilisées pour étayer l'incidence des plaintes reçues ayant trait au logement.

JUSTICE ET SÉCURITÉ

Indicateur	Mesures
Traitement égal dans l'administration de la justice	Taux de détention provisoire Taux de verdicts de culpabilité (tenant compte des types d'infraction) Taux d'imposition de peines Taux de représentation des détenus Écarts dans les taux de probation Taux de décès en détention
Violence familiale	Taux de violence entre conjoints ou partenaires intimes Fréquence de l'utilisation des refuges d'urgence
Crimes haineux	Taux de crimes haineux autodéclarés Incidence des crimes haineux
Incidence des crimes violents	Incidence des agressions, infractions sexuelles et vols Incidence des homicides
Vulnérabilité au crime	Taux de vulnérabilité perçue au crime
Discrimination dans le système de justice	Incidence de discrimination vécue de la part des services policiers et dans les tribunaux Taux de plaintes déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne

Les lois protégeant les droits de la personne s'appliquent à tous, y compris les personnes qui ont été détenues, arrêtées, accusées, condamnées et emprisonnées. En outre, le droit international fixe des normes sur la façon dont les personnes doivent être traitées dans



l'administration de la justice. Il garantit aussi le droit à la vie et à la sécurité de la personne (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15 et 16).

Nos interactions avec le système de justice et notre perception de notre sécurité personnelle sont profondément liées entre elles. Les personnes qui estiment avoir été traitées de façon discriminatoire par la police peuvent avoir le droit, en plus de tous autres recours, de déposer une plainte pour discrimination. Le principe de l'égalité de traitement dans l'administration du système de justice est pertinent à tous les aspects de l'expérience des personnes qui ont affaire au système de justice.

Le premier indicateur est l'égalité de traitement dans l'administration de la justice. De nombreux rapports et cas du domaine du droit pénal et de l'administration de la justice démontrent que les perceptions de traitement injuste dans le système de justice pénale sont confirmées par des expériences vécues et des conclusions de fait⁴⁵. Le *Rapport de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario*, publié en 1995, est particulièrement important à ce titre. Il a révélé l'incidence disproportionnée de plusieurs aspects du système de justice pour les personnes appartenant à des groupes racialisés.

Le pouvoir de l'État d'arrêter, détenir et punir est soumis à un examen rigoureux et à de nombreuses restrictions en vertu du droit constitutionnel et du droit pénal canadien ainsi que du droit international des droits de la personne. Le droit international et national exige l'égalité de traitement, sans discrimination, des personnes qui ont affaire au système de justice. Le traitement différent de membres de groupes protégés, à diverses interfaces avec le système de justice, peut indiquer des inégalités. Sept mesures ont été retenues pour cet indicateur, depuis la détention provisoire (avant le prononcé de la sentence) jusqu'à l'incarcération et la libération conditionnelle.

La première mesure est le taux de détention provisoire. La détention provisoire est la période pendant laquelle une personne est détenue en attendant une comparution devant le tribunal. Tandis que les taux de criminalité et de détention après sentence ont en général baissé, la détention provisoire a constamment augmenté, jusqu'à englober une forte part de la population carcérale.

La deuxième mesure est le taux de verdicts de culpabilité (selon différents types d'infractions).

La troisième est le taux d'imposition de peines, qui tient compte des types de peines imposées aux délinquants en fonction de l'éventail des peines possibles. Au Canada, les peines que peuvent imposer les tribunaux pour adultes relèvent de cinq catégories principales : emprisonnement, peine avec sursis, probation, amendes et « autres » types de sanctions (Statistique Canada, 2005)⁴⁶. La mesure examine les taux d'imposition de peines pour les membres de groupes protégés par rapport aux taux de l'ensemble des délinquants et d'autres groupes pertinents à la comparaison.

⁴⁵ La plupart des principaux rapports proviennent de l'Ontario et du Québec. Une excellente liste est présentée à l'annexe A du rapport de la Commission ontarienne des droits de la personne *Un prix trop élevé : Les coûts humains du profilage racial* (2003) et dans le site Web de l'*African Canadian Legal Clinic*. Voir aussi Commission québécoise des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2010.

⁴⁶ Les peines d'emprisonnement avec sursis ont été introduites pour les adultes en 1996, à titre d'option à l'incarcération dans les cas où une peine inférieure à deux ans aurait été de mise. Les peines avec sursis sont purgées dans la collectivité sous supervision, et sont souvent assorties de diverses conditions limitant les déplacements et les activités du délinquant.



La quatrième mesure est le taux de représentation dans la population carcérale des détenus appartenant à des groupes particuliers, par rapport à la population générale⁴⁷. Il est notoire qu'au Canada, certains groupes, notamment les Autochtones et les Afro-Canadiens, sont surreprésentés dans la population des délinquants fédéraux. Ainsi le pourcentage de délinquants fédéraux qui sont des Autochtones est environ quatre fois supérieur au pourcentage de la population autochtone (Sécurité publique Canada, 2009, p. 57; Statistique Canada, 2001).

Les écarts dans les taux de probation indiquent la proportion variable des peines que les détenus purgent avant une libération conditionnelle.

La dernière mesure est le taux de décès en détention, c'est-à-dire des détenus qui meurent pendant qu'ils sont en prison.

La **violence familiale** comprend toutes les formes de violence entre conjoints ou autres partenaires intimes ainsi que d'autres formes de violence au sein de la famille (entre d'autres membres des familles)⁴⁸. La mesure retenue ici porte sur la violence entre conjoints ou partenaires intimes. Cette violence soulève des problèmes bien connus de droits de la personne au Canada comme partout au monde.

Les différences dans l'incidence de cette forme de violence entre les groupes protégés et la population totale peuvent indiquer des inégalités ou des lacunes dans les politiques canadiennes visant à prévenir cette violence ou à répondre aux besoins de communautés particulières. De même, les différences dans la fréquence de l'utilisation des refuges d'urgence peuvent découler d'inégalités structurelles ou de lacunes des politiques.

Même si les femmes sont encore les principales victimes de la violence familiale et de la violence entre partenaires intimes⁴⁹, il faut préciser que les hommes sont aussi des victimes. La violence entre partenaires intimes peut se produire à toute phase d'une relation, y compris la fréquentation.

Les mesures de cet indicateur sont le taux de violence entre conjoints ou partenaires et la fréquence de l'utilisation des refuges d'urgence. Cette dernière mesure utilise les données du Recensement, mais celles-ci peuvent être ventilées uniquement selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial et elles présentent seulement des données ponctuelles du jour du Recensement. (Les difficultés soulevées par ces données sont abordées plus haut sous la dimension « logement ».)

Le troisième indicateur est le phénomène des **crimes haineux**. Le droit pénal canadien reconnaît comme circonstance aggravante la haine fondée sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle ou d'autres motifs. Les statistiques indiquent que presque les deux tiers des crimes haineux déclarés sont motivés par des facteurs ethniques et raciaux, et un quart, par le sexe de la victime. Ces problèmes exigent une surveillance constante, ce pourquoi le Cadre retient deux mesures. La première examine l'incidence des crimes haineux autodéclarés : ceux que la victime signale comme étant motivés par la haine. La deuxième examine l'incidence des crimes

⁴⁷ Il faut noter que les données sur la race et la couleur, l'origine nationale et ethnique ou la religion ne sont pas recueillies dans les enquêtes de Statistique Canada auprès de la population carcérale, et ne figurent pas dans les rapports sur les indicateurs principaux.

⁴⁸ La catégorie plus vaste de la violence familiale comprend non seulement la violence entre conjoints, mais aussi la violence entre frères et sœurs, la violence rituelle et autres mauvais traitements faits aux enfants, aux aînés, aux hommes et aux femmes.

⁴⁹ Justice Canada indique que la violence subie par les femmes a tendance à être plus grave – et plus fréquente – que la violence faite aux hommes. Par exemple les femmes sont six fois plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir été victimes d'une agression sexuelle, et cinq fois plus susceptibles d'avoir besoin de soins médicaux par suite d'une agression (ministère de la Justice, 2001).



haineux où la police désigne l'appartenance de la victime à un groupe protégé comme un mobile du crime (les données sont recueillies par le biais de l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire). Les facteurs de motivation sont les suivants : la race et l'ethnicité, y compris l'identité autochtone; la religion; l'orientation sexuelle; la langue; un handicap mental ou physique; le sexe; autres (profession ou convictions politiques); et facteurs inconnus.

Le quatrième indicateur est l'**incidence des crimes violents**. La sécurité de la personne est un droit fondamental reconnu à l'échelle internationale et nationale. Cet indicateur est assorti de deux mesures. La première mesure est l'incidence des agressions, infractions sexuelles ou vols au sens de l'Enquête sociale générale – Victimisation. La deuxième mesure est l'incidence des homicides. Les données à ce sujet sont produites chaque année par l'Enquête sur l'homicide.

L'indicateur suivant est la **vulnérabilité au crime**. Le taux de vulnérabilité perçue au crime peut aider à comprendre les inégalités ou les lacunes de l'action policière. Les données sur les perceptions de vulnérabilité sont aussi recueillies par l'Enquête sociale générale – Victimisation.

Enfin, l'indicateur **discrimination dans le système de justice** concerne la discrimination vécue en traitant avec la police, les tribunaux et le système correctionnel. Deux mesures y sont associées.

La première mesure est l'incidence de discrimination vécue de la part des services policiers et dans les tribunaux, telle que déclarée par les membres de groupes protégés. Les données sont recueillies par l'Enquête sociale générale – Victimisation.

La deuxième mesure est le taux de plaintes auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne. Ces données pourraient être utilisées pour étayer l'incidence des plaintes reçues ayant trait au système de justice.

ENGAGEMENT POLITIQUE ET INCLUSION SOCIALE

Indicateur	Mesures
Engagement politique	Taux de participation électorale Taux de candidature Taux d'élection
Inclusion sociale	Degré du sentiment d'appartenance (au Canada, à sa province, à sa collectivité) Taux de bénévolat Taux d'engagement citoyen (adhésion à des groupes de citoyens)
Discrimination dans l'accès à des services choisis et à des loisirs	Incidence de discrimination vécue dans l'accès à des services choisis et à des loisirs Taux de plaintes déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne



Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques prescrit que chaque personne doit être libre de voter et de prendre part à la direction des affaires publiques sans aucune discrimination (article 25).

L'engagement et l'inclusion sociale reflètent l'implication politique et citoyenne et la cohésion sociale, et ont des implications directes pour le bien-être économique (Putnam, 2000).

Des taux différents d'engagement et d'inclusion peuvent révéler des inégalités, ou encore des différences entre particuliers et groupes sur les plans des niveaux perçus et réels d'appartenance sociale. Il en découle des implications directes pour l'égalité et pour les efforts consacrés à l'éradication de la discrimination (Eliadis, 2006).

Les indicateurs de l'engagement et de l'inclusion sociale sont : engagement politique, inclusion sociale et discrimination vécue.

L'**engagement politique** est mesuré par le taux de participation électorale, le taux de candidature et le taux d'élection (uniquement dans le cadre des élections fédérales pour la présente phase du Cadre). Jusqu'à présent, les taux de candidature et d'élection sont ventilés uniquement selon le sexe; ils sont toutefois retenus ici parce qu'il existe de longue date un déséquilibre entre hommes et femmes en ce qui concerne la distribution et l'exercice du pouvoir politique au Canada. Ce déséquilibre a été appelé « un important fossé séparant les sexes dans la société canadienne » (Brodie et Chandler 1991, p. 48). Ce fossé persiste à ce jour : selon l'Union interparlementaire, le Canada se classe 50e parmi les pays du monde pour la représentation des femmes à la législature nationale (UIP, 2010)⁵⁰. Bien que ces statistiques soient sujettes à caution, la question mérite réflexion.

Les mesures proposées pour l'indicateur **inclusion sociale** sont exprimées en fonction des données provenant de l'Enquête sociale générale : sentiment d'appartenance au Canada (à sa province et à sa collectivité); taux de bénévolat; et la mesure plus vaste de l'*engagement citoyen* (auprès de syndicats et de partis politiques, d'organisations sportives ou récréatives, de groupes culturels, de groupes religieux, de groupes sociaux, d'organismes de bienfaisance et autres).

Enfin, l'indicateur **discrimination dans l'accès à des services choisis et à des loisirs** est mesuré selon l'incidence de discrimination vécue dans différentes situations, comme dans un magasin, une banque ou un restaurant, en utilisant divers moyens de transport ou en participant à des sports organisés. Des données pertinentes peuvent être tirées de l'Enquête sociale générale – Victimisation. En outre, des données sur le degré auquel des personnes handicapées indiquent être limitées dans de telles activités en raison de leur handicap peuvent être tirées de l'EPLA. Comme pour les autres dimensions, des données sur les taux de plaintes auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne pourraient être utilisées pour étayer l'incidence des plaintes reçues ayant trait à l'accès aux services de certains domaines.

⁵⁰ Le Canada se classe mieux en ce qui concerne le Sénat, mais comme les sénateurs sont nommés et non élus et comme de nombreux pays n'ont pas de chambre haute, ce fait n'est pas pris en compte (UIP, 2010).



5. Bibliographie et documents de référence

INSTRUMENTS ET DOCUMENTS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE LA PERSONNE

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 21 décembre 1965, 660 R.T.N.U. 195, Can. T.S. 1970 n° 28, 5 I.L.M. 352 (entrée en vigueur le 4 janvier 1969).

Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989, 1577 R.T.N.U. 3, Can. T.S. 1992 n° 3, 28 I.L.M. 1456 (entrée en vigueur le 2 septembre 1990).

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 18 décembre 1979, 1249 R.T.N.U. 13, Can. T.S. 1982 n° 31, 19 I.L.M. 33 (entrée en vigueur le 3 septembre 1981).

Déclaration universelle des droits de l'homme, résolution de l'AG 217A (III), 3e sess., suppl. n° 13, doc. de l'ONU A/810 (1948) 71.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966, 999 R.T.N.U. 171, Can. T.S. 1876 n° 47, 6 I.L.M. 368 (entré en vigueur le 23 mars 1976).

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966, 993 R.T.N.U. 3, doc. de l'ONU A/61/611 (entré en vigueur le 3 mai 2008).

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966, 993 R.T.N.U. 3, Can. T.S. 1976 no 46, 6 ILM 368 (entré en vigueur le 3 janvier 1976).

Principes de Paris concernant le statut des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (« Principes de Paris »), résolution de l'AG 48/134, Doc. off. AG NU, 48e sess., suppl. no 49, doc. de l'ONU A/RES/48/134 (1993).

DROIT CANADIEN

Lois

Alberta Human Rights Act, R.S.A 2000, c. A-25.5.

Charte canadienne des droits et libertés, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada (R.-U.)*, 1982, ch. 11

Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q. ch. C-12.

Code des droits de la personne, L.R.O. 1990, ch. H.19.

Human Rights Act, R.S.N.S. 1989, c. 214.

Human Rights Act, R.S.P.E.I. 1988, c. H-12.

Human Rights Code, R.S.B.C. 1996, c. 210.



Human Rights Code, R.S.N.L. 1990, c. H-14.

Loi canadienne sur la santé, L.R. (1985), ch. C 6.

Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R.C. 1985, ch. H-6.

Loi sur le multiculturalisme canadien, L.R.C. 1985, ch. 24 (4^e suppl.).

Loi sur les droits de la personne, L.Nun. 2003, ch. 12.

Loi sur les droits de la personne, L.T.N.-O. 2002, ch. 18.

Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, ch. I-5.

Jurisprudence

Auton (Tutrice à l'instance de) c. Colombie-Britannique (Procureur général), [2004] 3 R.C.S. 657.

B c. Ontario (Commission des droits de la personne), [2002] 3 R.C.S. 403, 2002 CSC 66.

Colombie-Britannique (Public Service Employee Relations Commission) c. BCGSEU, [1999] 3 R.C.S. 3.

Eaton c. Conseil scolaire du comté de Brant, [1997] 1 R.C.S. 241.

Eldridge c. Colombie-Britannique (Procureur général), [1997] 3 R.C.S. 624.

Health Sciences Association of British Columbia c. Campbell River and North Island Transition Society, [2004] B.C.J. no 922 (C.A.).

Law c. Canada (Ministre de l'Emploi et de l'Immigration), [1999] 1 R.C.S. 497.

Miron c. Trudel, [1995] 2 R.C.S. 418.

R. c. Kapp, 2008 CSC 41, [2008] 2 R.C.S. 483.

R. c. Richards, (1999) 26 C.R. (5th) 286 (C.A. Ont.).

Société canadienne des postes c. Syndicat des postiers du Canada, [1997] 2 R.C.S. 294.

Wynberg c. Ontario, (2006) 82 O.R. (3d) 561 (C.A. Ont.), demande d'autorisation d'appel devant la CSC rejetée, 31713 (le 12 avril 2007).



ARTICLES ET PUBLICATIONS⁵¹

A

Abella, R.A. (1984). *Égalité en matière d'emploi : Rapport de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi*, Ottawa (Ontario) : Approvisionnement et services Canada.

Agence de la santé publique du Canada. *Actualités en épidémiologie sur le VIH/sida – 2007*, 2007. [Version anglaise](#).

Agence de la santé publique du Canada. *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté* (PS1-3/2009F), 2009. [Version anglaise](#).

B

Banting, K., Courchene, T.J. et F.L. Seidle. *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, 2007.

Battle, K., Mendelson, M. et S. Torjman. *Towards a New Architecture for Canada's Adult Benefits*, The Caledon Institute of Social Policy, 2006.

Brodie, J. et C. Chandler. « Les femmes et le processus électoral au Canada » dans Megyery, K. (dir.). *Les femmes et la politique canadienne : pour une représentation équitable*, vol. 6 des études de la Commission royale sur la réforme électorale, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada et Dundurn Press, 1991.

Brooks, B. *Le chômage chronique : un profil statistique* (document analytique, n° 11-621-MIF – n° 031), Ottawa, Statistique Canada, 2005. [Version anglaise](#).

Burstein, M. *Lutter contre l'exclusion sociale des groupes vulnérables*, document de recherche PH4-30/2005, Ottawa, Projet de recherche sur les politiques, 2005. [Version anglaise](#).

C

Centre for Equality Rights in Accommodation (CERA). *Sorry, It's Rented: Measuring Discrimination in Toronto's Rental Housing Market*, 2009. Consulté le 24 mars 2010.

Che-Alford, J. et B. Hamm. *Trois générations réunies sous un même toit*, Tendances sociales canadiennes, 1999. [Version anglaise](#).

Commission canadienne des droits de la personne (CCDP). *Demande de propositions : Fiche de rendement en matière de droits de la personne au Canada*, Ottawa, 2006.

Commission ontarienne des droits de la personne (CODP). *170 plaintes renvoyées par la Commission des droits de la personne au Tribunal l'année passée*, 2006. [Version anglaise](#).

Commission ontarienne des droits de la personne (CODP). *Document de consultation : Stratégie relative aux droits de la personne dans le domaine de la santé mentale*, 2009 (a). [Version anglaise](#). Consulté le 20 mars 2010.

⁵¹ Sauf indication contraire, tous les hyperliens ont été vérifiés le 19 mai 2010.



Commission ontarienne des droits de la personne (CODP). *Il est temps d'agir : Faire respecter les droits des personnes âgées en Ontario*, 2001. Version anglaise.

Commission ontarienne des droits de la personne (CODP). *Les droits de la personne au travail* (3e éd.), 2008. Version anglaise.

Commission ontarienne des droits de la personne (CODP). *Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale*, 2005. Version anglaise.

Commission ontarienne des droits de la personne (CODP). *Politique et directives concernant la discrimination au motif de l'état familial*, 2007. Version anglaise.

Commission ontarienne des droits de la personne (CODP). *Politique concernant les droits de la personne et le logement locatif*, 2009 (b). Version anglaise. Consulté le 20 mars 2010.

Commission ontarienne des droits de la personne (CODP). *Un prix trop élevé : Les coûts humains du profilage racial*, 2003. Version anglaise.

Commission québécoise des droits de la personne et des droits de la jeunesse. *L'exploitation des personnes âgées : un filet de protection resserré*, rapport de consultations et recommandations, 2001.

Commission québécoise des droits de la personne et des droits de la jeunesse. *Document de consultation sur le profilage racial*, 2010. Version anglaise. Consulté le 28 mars 2010.

Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services, 1996. Version anglaise.

Conseil canadien sur l'apprentissage. *De bonnes nouvelles : Les taux de décrochage scolaire diminuent au Canada*, 2005.

Conseil canadien sur l'apprentissage. *Le Canada tarde à éliminer les restrictions des personnes handicapées*, 2007 (a). Version anglaise.

Conseil canadien sur l'apprentissage. *État de l'apprentissage au Canada : Pas le temps de s'illusionner – chapitre 3, Apprentissage à l'école*, 2007 (b). Version anglaise.

Cranford, C.J., Vosko, L.F. et N. Zukewich. « *The Gender of Precarious Employment in Canada* » dans *Industrial Relations*, 58(3), p. 454 à 482, 2003 (a). Extrait du site Web Erudit.

Cranford, C.J., Vosko, L.F. et N. Zukewich. « *Precarious Employment in the Canadian Labour Market: A Statistical Portrait* » dans *Just Labour* (résumé dans le site Web Alliance for Contingent Employment), 2003 (b).

**D**

Diversity Institute of Management and Technology and Catalyst Canada Inc. [Career Advancement in Corporate Canada: A Focus on Visible Minorities ~ An Early Preview](#), 2007. Extrait du site Web de l'Université Ryerson.

E

Eliadis, P. « Diversity and Equality: The Vital Connection » dans Banting, K., Courchene T.J. et F.L. Seidle (dir.), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada* (p 547 à 560), Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, 2007.

Eliadis, P. « Normative Approaches to Policy Development: Inscribing Charter Values in the Policy Process » dans McIntyre et Rodgers (dir.), *Diminishing Returns: Inequality and the Canadian Charter of Rights and Freedoms* (p. 229 à 251), Markham (Ontario), LexisNexis Butterworths, 2006.

Everett, B. « [Stigma Research And Anti-Stigma Programs: From the Point of View of People Who Live with Stigma and Discrimination Everyday: What Progress Have We Made since the Mood Disorders Society of Canada's Stigma Research Workshop In October 2006?](#) », 2009. Extrait du site Web de la Société pour les troubles de l'humeur du Canada. Consulté le 22 mars 2010.

F

Ferrer, A. et W.C. Riddell. « [Education, Credentials and Immigrant Earnings](#) » dans *Canadian Journal of Economics*, 41(1), p. 186 à 216, 2008.

Filmer-Wilson, E. « [Summary Report of Material Collated Regarding Practical Guidance to Implementing Rights-Based Approaches, Human Rights Analyses for Poverty Reduction and Human Rights Benchmarks from Development Actors and other Relevant Communities](#) », Londres, Government Department for International Development (DFID), 2005

Fondation Maytree. « [Fix Employment Insurance to support the temporarily unemployed](#) » dans *Policy in Focus*, 2, p. 1 à 3, 2007. Consulté le 29 mars 2010.

Forum économique mondial. *The Global Gender Gap Report 2009*, 2009.

Frank, J.W. et J.F. Mustard. « The Determinants of Health from a Historical Perspective » dans *Daedalus*, 123(4), p. 1 à 17, 1994.



G

Gittens, M. et D. Cole. *Rapport de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario*, Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1995.

Global Reporting Initiative. *Reporting Framework*, sans date. Consulté le 20 mai 2010.

Gostin, L., Mann, D. et L. Gostin. « Towards the development of a human rights impact assessment for the formulation and evaluation of public health policies » dans *Health and Human Rights*, 1, p. 58 à 80, 1994.

H

Hatfield, M. « [Groupes à risque de persistance d'un faible revenu](#) » dans *Horizons*, 7(2), p. 19 à 26, 2004.

Howe, E. « Education and Lifetime Income for Aboriginal People in Saskatchewan » dans White, J.P., Maxim, P. et D. Beavon (dir.), *Aboriginal Policy Research: Setting the Agenda for Change* (p. 175 à 191). Toronto, Thompson Educational Publishing, 2004.

Hulchanski, D. *Discrimination in Ontario's Rental Housing Market: The Role of Minimum Income Criteria* (rapport), Toronto, Commission ontarienne des droits de la personne, 1994. Extrait du site Web de l'Université de Toronto.

Human Resources Professionals Association of Ontario (HRPAO) et Commission ontarienne des droits de la personne (CODP). *Les droits de la personne au travail*, Toronto, gouvernement de l'Ontario, 2004.

Hunt, P. *WHO Workshop on Indicators for the Right to Health*, rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé, 2003.

I

Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) et Statistique Canada. *Rapport de la Conférence consensuelle sur les indicateurs de la santé : Rapport de la troisième Conférence consensuelle sur les indicateurs de la santé*, 2009. Version anglaise.

J

Jackson, A. « [Emplois précaires et exclusion sociale – Enjeux clés et nouvelles orientations stratégiques](#) » dans *Horizons*, 7(2), p. 40 à 44, 2004.

K

Kapsalis, C. et P. Tourigny. « [La durée de l'emploi atypique](#) » dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 5(12). Statistique Canada, 2004. Version anglaise.

Kirby, M. « Indicators for the Implementation of Human Rights » dans *Human Rights Manual*, UNESCO, 1998.

Kramer, M.S. et coll. « [A New and Improved Population-based Canadian Reference for Birth Weight for Gestational Age](#) » dans *Pediatrics*, 108(2), e35, 2001.

**L**

Landman, T. et J. Häusermann. *Map-Making and Analysis of the Main International Initiatives on Developing Indicators on Democracy and Good Governance* (contrat Eurostat n° 200221200005), 2003. Extrait du site Web de l'OCDE.

Landman, T. *Protecting Human Rights: A Comparative Study*, Washington, D.C., Georgetown University Press, 2005.

Lawson-Remer, T. et S. Randolph. « [Measuring the Progressive Realization of Human Rights Obligations: An Index of Economic and Social Rights Fulfillment](#) », inédit, University of Connecticut, 2008.

M

Malhotra, R. et N. Fasel. *Quantitative Human Rights Indicators: A Survey of Major Initiatives*, inédit, 2005.

Melcher. *Inégalité devant la loi : le « profilage racial » au Canada*, Ottawa, Gendarmerie royale du Canada, 2006. (Un [résumé](#) est présenté dans le site Web de la GRC; [version anglaise](#)).

Miles, R. et R. Torres. « Does “Race” Matter? Transatlantic Perspectives on Racism after “Race Relations” » dans Amit-Talai, V. et C. Knowles (dir.), *Re-Situating Identities: The Politics of Race, Ethnicity and Culture* (p. 24 à 46), Peterborough (Ontario), Broadview Press, 1995.

Ministère de la Justice du Canada. [Violence conjugale : Fiche d'information du ministère de la Justice du Canada](#), 2001. [Version anglaise](#).

Mitchell, A. et R. Shillington. « [Are Statistics Canada's Low-Income Cutoffs an absolute or relative poverty measure? How to reduce the poverty rate down from 64% to 5% without spending a penny](#) » dans *Canadian Social Research*, sans date. Consulté le 29 avril 2010.

Moran, M. « [Protesting too Much: Rational Basis Review under Canada's Equality Guarantee](#) » dans McIntyre et Rodgers (dir.), *Diminishing Returns: Inequality and the Canadian Charter of Rights and Freedoms*, p. 95, Toronto, LexisNexis, 2006.

O

Omidvar, R. et T. Richmond. « [Immigrant Settlement and Social Inclusion in Canada](#) » dans *Working Paper Series, Perspectives on Social Inclusion*, Toronto, Laidlaw Foundation, 2003.

ONU – Assemblée générale. [National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights: Report of the Secretary-General](#), Doc. off. AG NU, 13^e sess., doc. de l'ONU A/HRC/13/44, 2010.

ONU – CEDAW, [Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women: Canada](#), doc. de l'ONU CEDAW/C/CAN/CO/7, 2008.



ONU – CEE, Division de la statistique. *Human Rights Indicators: Challenges for National and International Statisticians* (exposé). Consulté le 18 mai 2010.

ONU – Comité des organes créés en vertu d'instruments. *Rapport des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur les travaux de leur treizième réunion*, doc. de l'ONU A/57/56, 2001. Consulté le 18 mai 2010. Version anglaise.

ONU – Conseil des droits de l'homme. *Report of the independent expert on minority issues, Gay McDougall*, CDH, 13^e sess., doc. de l'ONU A/HRC/13/23/Add.2, 2010. Consulté le 18 mai 2010.

ONU – Conseil économique et social. *Compilation of General Comments and General Recommendations Adopted by Human Rights Treaty Bodies*, doc. de l'ONU HRI/GEN/1/Rev.7, 2004.

ONU – HABITAT. *Monitoring Housing Rights: Developing a set of indicators to monitor the full and progressive realisation of the human right to adequate housing* (document de travail n° 1 du Programme des Nations Unies pour le droit au logement).

ONU – HCDH. *Rapport sur l'utilisation d'indicateurs pour la promotion et la surveillance de la mise en œuvre des droits de l'homme*, doc. de l'ONU HRI/MC/2006/7, 2006. Consulté le 18 mai 2010. Version anglaise.

ONU. « Human Development Indicators: Gender-Related Development Index » dans *Human Development Report 2005* (p. 211 à 329). Genève, PNUD, 2005. Consulté le 18 mai 2010.

ONU. *A Guide to Measuring the Impact of Right to Information Programs* (Bureau for Development Policy, Practical Guidance Note), 2006. Consulté le 18 mai 2010.

Organisation mondiale de la santé. *Indicator definitions and metadata*, 2009 (système d'information statistique), 2009. Consulté le 23 mars 2010.

P

Patrimoine canadien. *Cinquième rapport périodique sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies*, doc. de l'ONU E/C.12/CAN/5, 2005.

Picot, G. et F. Hou. *La hausse du taux de faible revenu chez les immigrants au Canada* (Statistique Canada, Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 198), Ottawa, Statistique Canada, 2003. Version anglaise.

Picot, G., Hou, F. et S. Coulombe. *Le faible revenu chronique et la dynamique du faible revenu chez les nouveaux immigrants* (Statistique Canada, Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 294), Ottawa, Statistique Canada, 2007. Version anglaise.



PNUD. « [Le rôle des indicateurs](#) » dans Rapport mondial sur le développement humain 2000 (p. 89 à 111), Genève, PNUD, 2000. Consulté le 18 mai 2010. [Version anglaise](#).

Putnam, R. *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*. New York, Simon & Schuster, 2000.

R

Raphael, D., Anstice, S., Raine, K., McGannon, K., Rizvi, S. et V. Yu. « The Social Determinants of the Incidence and Management of Type 2 Diabetes Mellitus: Are we Prepared to Rethink our Questions and Redirect our Research Activities? » dans *Leadership in Health Services*, 16, p. 10 à 20, 2003.

Reitz, J.R. et R. Banerjee. « Racial Inequality, Social Cohesion and Policy Issues in Canada » dans Banting, K., Courchene, T.J. et F.L. Seidle (dir.), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada* (p. 489 à 545). Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, 2007.

Reitz, J.R. et R. Banerjee. « [Tapping Immigrants' Skills: New Directions for Canadian Immigration Policy in the Knowledge Economy](#) » dans *Choices*, 11(1), p. 2 à 15, 2005.

Renaud et coll. *Les couples de même sexe et l'orientation sexuelle au Canada : données, concepts et méthodes*, Statistique Canada, 2004. (Exposé. Copie au dossier.)

Réseau juridique canadien VIH/sida, Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale et Coalition interagence sida et développement. *HIV, Disability and Human Rights: Opportunities offered by the United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities: A Discussion Paper*, 2008. Consulté le 29 avril 2010.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). *Évaluation sommative de l'Initiative nationale pour les sans-abri : Rapport final*, 2008. [Version anglaise](#). Consulté le 29 avril 2010.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). *Indicateurs de mieux-être au Canada : Santé – Faible poids à la naissance*, 2009. [Version anglaise](#). Consulté le 29 avril 2010.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). *Indicateurs de mieux-être au Canada : Apprentissage – Niveau de scolarité*, 2010. [Version anglaise](#). Consulté le 11 mai 2010.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). *Comprendre l'itinérance*, non daté. [Version anglaise](#).

S

Sano, H.O. et L. Lindholt. *Human Rights Indicators: Country Data and Methodology*. Human Rights Impact Resource Centre, 2000

Santé Canada. *Les Canadiens et les Canadiennes en santé – Rapport fédéral sur les indicateurs comparables de la santé 2006*, 2006. Consulté le 29 avril 2010. [Version anglaise](#).



Santé Canada. *Les Canadiens et les Canadiennes en santé – Rapport fédéral sur les indicateurs comparables de la santé 2008*, 2008. Consulté le 29 avril 2010. [Version anglaise](#).

Skuterud, M., Frenette, M. et P. Poon. *Description de la répartition du revenu : Lignes directrices pour une analyse efficace*. (Statistique Canada, Série de documents de recherche – Revenu, 75F0002M2004010), 2004. Accès : le 24 mars 2010.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Conditions de logement et besoins impérieux en matière de logement*, 2001, 2006. [Version anglaise](#).

Soroka, S.N., Johnston, R. et K. Banting. (2007). « Ties that Bind? Social Cohesion and Diversity in Canada » dans Banting, K., Courchene T.J. et F.L. Seidle (dir.), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada* (p. 561 à 600). Montréal, Institut de recherche en politiques publiques.

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. *Témoignages*, 40^e Législature, 3^e session (23 mars 2010). [Version anglaise](#).

Statistique Canada. *Dictionnaire du recensement de 2001* (n° 92-378-XIF au catalogue), 2003 (a). [Version anglaise](#).

Statistique Canada. « [Le point sur les familles](#) » dans *Tendances sociales canadiennes*, 11, 2003 (b). [Version anglaise](#).

Statistique Canada. *Dictionnaire du Recensement de 2006* (n° 92-566-XWF au catalogue), 2010. [Version anglaise](#).

Statistique Canada. *Guide de consultation en vue du Recensement de 2006*, 2006 (a). [Version anglaise](#).

Statistique Canada. *Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)*, 2006 (b). [Version anglaise](#).

Statistique Canada. *Indicateurs de justice pénale – 2005* (n° 85-227-XIF au catalogue), 2005. [Version anglaise](#).

Statistique Canada. *Indicateurs de santé* (n° 82-221-XIF au catalogue), 2007 (a). [Version anglaise](#).

Statistique Canada. *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*, 2007 (b). Consulté le 19 mars 2010. [Version anglaise](#).

Statistique Canada. Kong et coll. « [Les infractions sexuelles au Canada](#) » dans *Juristat*, vol. 23, n° 6, 2002. [Version anglaise](#). Consulté le 15 février 2007.



Statistique Canada. *Recensement de 2001 – Peuples autochtones du Canada*, 2001.

Statistique Canada. *Revenu rajusté de la famille économique et des personnes hors famille économique*, 2009. Version anglaise.

T

Trevathan, S. et J.R. Rastin. *Profil de délinquants sous responsabilité fédérale, membres de minorités visibles, incarcérés et sous surveillance dans la collectivité* (rapport de recherche n° R-144), 2004. Version anglaise.

U

Union interparlementaire (UIP). *Les femmes dans les parlements nationaux*, 2010. Version anglaise. Consulté le 18 mai 2010.

University of Minnesota. *Monitoring and Assessing Economic, Social, and Cultural Rights*, Module 19 Training Program, 2000.

V

Vosko, L.F. *Precarious Employment: Understanding Labour Market Insecurity in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2007.

Vosko, L.F., Zukewich, N. et C. Cranford. (2003). « *Le travail précaire : une nouvelle topologie de l'emploi* » dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 15(4), p. 16 à 26, Statistique Canada, 2003. Version anglaise.

Z

Zietsma, D. « *Immigrants exerçant des professions réglementées* » dans *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 11, n° 2, p. 15 à 31, 2010. Consulté le 11 mai 2010. Version anglaise.



Aperçus des principales enquêtes

APERÇU STATISTIQUE : LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION (*VERSION ANGLAISE*)

L'Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition présente un bilan dans le contexte des tendances de la criminalité et de la justice pénale. La version de 2009 en est la 12^e édition. Ce document est publié par Sécurité publique Canada; il est fondé sur les renseignements fournis par diverses sources dont le Service correctionnel du Canada (voir ci-dessous).

ATTITUDES DES CANADIENNES ET DES CANADIENS À L'ÉGARD DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES : ENQUÊTE DE RÉFÉRENCE 2004, ENVIRONICS RESEARCH GROUP LIMITED

Le Bureau de la condition des personnes handicapées du ministère des Ressources humaines et du Développement social a commandé une étude nationale sur la sensibilisation et les attitudes du public envers les personnes handicapées au Canada. L'étude a été réalisée par Environics Research en deux volets : (a) un sondage d'opinion quantitatif national; et (b) des discussions en profondeur avec des groupes choisis de Canadiens, en quatre endroits.

La recherche quantitative a été effectuée au moyen d'entrevues téléphoniques auprès d'un échantillon représentatif de 1800 Canadiens (de 18 ans ou plus). L'échantillon comprenait un bon nombre de personnes handicapées. Il était stratifié dans les 10 provinces et trois territoires. La marge d'erreur d'échantillonnage de l'échantillon complet était de plus ou moins 2,3 % (niveau de confiance de 95 %).

Le tableau contient uniquement les données de l'étude quantitative.

Les huit domaines de la vie au sujet desquelles des questions ont été posées (aux personnes handicapées) sont les suivants :

- conserver un emploi stable;
- assurer sa sécurité financière;
- faire de bonnes études;
- avoir accès à des moyens de transport fiables;
- avoir des possibilités de loisirs;
- obtenir de bons soins de santé;
- élever une famille;
- avoir une vie sociale.

DONNÉES ADMINISTRATIVES LONGITUDINALES (*VERSION ANGLAISE*)

La base des Données administratives longitudinales, un échantillon longitudinal de personnes ayant produit une déclaration fiscale entre 1982 et 2007, se compose de nombreuses variables sur le revenu et la démographie. Les statistiques sont tirées principalement des fichiers d'impôt annuels fournis par l'Agence du revenu du Canada.



ENQUÊTE AUPRÈS DES JEUNES EN TRANSITION (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête auprès des jeunes en transition est une enquête longitudinale entreprise conjointement par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Elle vise à examiner les transitions importantes dans la vie des jeunes, en particulier en ce qui a trait aux études, à la formation et au travail.

L'Enquête auprès des jeunes en transition est conçue en vue d'examiner les tendances, les influences et les transitions principales dans la vie des jeunes, en particulier en ce qui concerne les études, la formation et le travail. Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Statistique Canada ont élaboré l'Enquête auprès des jeunes en transition en consultation avec les instances provinciales et territoriales du travail et de l'éducation. Le contenu comprend la mesure des transitions majeures dans la vie des jeunes, y compris presque toutes les expériences d'études formelles et la plupart des expériences sur le marché du travail. Le plan de mise en place prévoit une enquête longitudinale pour chacune des deux cohortes, les 15 ans et les 18 à 20 ans, qui sera interviewée tous les deux ans.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête auprès des peuples autochtones fournit des données sur les conditions sociales et économiques des Autochtones au Canada. En 2006, des renseignements ont été recueillis sur les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis de 6 ans et plus. L'enquête a été élaborée par Statistique Canada en collaboration avec des organisations autochtones nationales ainsi que des instances gouvernementales fédérales, provinciales et territoriales.

La population cible comprend les personnes vivant dans des logements privés dans les dix provinces et trois territoires et qui sont des Indiens d'Amérique du Nord, des Métis ou des Inuits, ou qui sont des Indiens visés par un traité ou des Indiens inscrits au sens de la *Loi sur les Indiens* du Canada, qui sont membres d'une bande indienne ou d'une Première Nation ou qui ont des ancêtres autochtones.

Des renseignements sont recueillis, dans les provinces, au sujet des Autochtones vivant en dehors des réserves dans des milieux urbains, ruraux et isolés, et, dans les territoires, au sujet de tous les Autochtones.

L'Enquête auprès des peuples autochtones est une enquête postcensitaire. Un échantillon d'environ 60 000 personnes a été constitué à partir des résultats du Recensement de 2006.

ENQUÊTE CANADIENNE SUR LE DON, LE BÉNÉVOLAT ET LA PARTICIPATION (VERSION ANGLAISE)

Le but de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation consiste à recueillir des données sur les activités bénévoles non rémunérées, les dons aux œuvres de bienfaisance et la participation. L'enquête est le résultat d'un partenariat entre divers ministères gouvernementaux et organismes du secteur bénévole, y compris Imagine Canada, Patrimoine canadien, Ressources humaines et Développement social Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, Statistique Canada et Bénévoles Canada. Elle est réalisée tous les trois ans depuis 1997.



La population cible dans chacune des 10 provinces est toutes les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des personnes résidant à plein temps en institution. Les ménages sans téléphone sont exclus (ils représentent moins de 2 % de la population cible).

Dans les trois territoires, l'enquête a été menée auprès d'un sous-échantillon des logements de l'Enquête sur la population active.

Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon.

ENQUÊTE INTERNATIONALE SUR L'ALPHABÉTISATION ET LES COMPÉTENCES DES ADULTES (CANADA) (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes est une initiative regroupant sept pays qui a été lancée en 1994. Son but consistait à créer des profils d'alphabétisation permettant des comparaisons au-delà des frontières nationales, linguistiques et culturelles. Elle offre aussi la seule source au monde de données comparatives sur la participation à l'éducation et la formation permanentes. Trois cycles de collecte de données ont été organisés entre 1994 et 1998.

ENQUÊTE LONGITUDINALE AUPRÈS DES IMMIGRANTS DU CANADA (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada est menée conjointement par Statistique Canada et Citoyenneté et Immigration Canada. Elle est une vaste enquête sur la façon dont les nouveaux immigrants s'adaptent à la société canadienne au fil du temps. Elle fournit aussi des renseignements sur les facteurs qui peuvent faciliter ou entraver cette adaptation.

La population cible de l'enquête comprend l'ensemble des immigrants qui répondent à ces trois critères :

- arrivés au Canada entre le 1^{er} octobre 2000 et le 30 septembre 2001;
- ayant 15 ans ou plus au moment de l'arrivée;
- reçus de l'extérieur du Canada après avoir présenté une demande par l'entremise d'une mission canadienne à l'étranger.

Sont exclues les personnes qui ont présenté une demande d'établissement ou une demande du statut de réfugié en sol canadien.

Il s'agissait d'une enquête longitudinale par échantillon. Les répondants ont été interviewés à trois moments différents après leur arrivée au Canada : six mois, deux ans et quatre ans. L'échantillonnage était fait à partir d'une base de données administratives de tous les immigrants reçus au Canada, tenue par Citoyenneté et Immigration Canada.

Cette enquête ne se poursuit pas actuellement.



ENQUÊTE LONGITUDINALE NATIONALE SUR LES ENFANTS ET LES JEUNES (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes est une étude à long terme sur les enfants canadiens qui permet de suivre leur croissance et leur bien-être depuis la naissance jusqu'au début de l'âge adulte. Elle rassemble des renseignements au sujet des facteurs qui influent sur le développement social, émotionnel et comportemental. Elle permet de suivre l'incidence de ces facteurs sur le développement des enfants.

La population cible comprend la population civile non institutionnalisée (de 0 à 11 ans lors de la sélection) des 10 provinces canadiennes. Sont exclus les enfants vivant dans des réserves indiennes et sur les terres de la Couronne, les pensionnaires d'établissements institutionnels, les membres à temps plein des Forces canadiennes et les habitants de certaines régions éloignées. L'ELNEJ est une enquête longitudinale composée de plusieurs échantillons transversaux. Les entrevues sont menées tous les deux ans. L'échantillon initial du cycle 7 comprenait 37 655 enfants et jeunes âgés respectivement de 0 à 9 ans et de 12 à 23 ans.

ENQUÊTE NATIONALE AUPRÈS DES DIPLÔMÉS (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête nationale auprès des diplômés a recueilli des renseignements sur les expériences aux études et au travail des personnes qui ont obtenu un diplôme postsecondaire en 2005. Les données sont utilisées pour étudier le lien entre les études et l'expérience vécue par les diplômés récents sur le marché du travail. L'enquête est réalisée sous l'autorité de la *Loi sur la statistique*.

ENQUÊTE NATIONALE SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION – VOLET MÉNAGES (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête nationale sur la santé de la population a été conçue pour recueillir de l'information sur la santé de la population canadienne ainsi que des données sociodémographiques connexes.

Le volet ménages a débuté en 1994-1995 et se poursuit à intervalle de deux ans. Les trois premiers cycles étaient à la fois transversaux et longitudinaux. À compter du cycle 4 (2000-2001), le volet ménages est devenu strictement longitudinal.

L'échantillon longitudinal de l'enquête comprend 17 276 personnes de tous les âges en 1994-1995. Les mêmes personnes seront interviewées tous les deux ans.

La population cible comprend les membres des ménages des 10 provinces canadiennes en 1994-1995 à l'exclusion des personnes habitant dans une réserve indienne ou sur des terres de la Couronne, des résidents d'établissements de soins de santé, des membres à temps plein des Forces canadiennes et des personnes habitant certaines régions éloignées de l'Ontario et du Québec.



ENQUÊTE PILOTE SUR LES CRIMES MOTIVÉS PAR LA HAINE (VERSION ANGLAISE)

Le Centre canadien de la statistique juridique, en collaboration avec 12 grands services de police du Canada, a mené une enquête pilote sur les crimes motivés par la haine au Canada. Il s'agissait d'une enquête pilote non représentative, qui a recueilli des données sur les crimes motivés par la haine déclarés à la police en 2001 et 2002.

ENQUÊTE SOCIALE GÉNÉRALE – FAMILLE (VERSION ANGLAISE)

Cette enquête portait sur les changements survenant dans les familles canadiennes. Des données ont été recueillies en 1990, 1995 et 2000. Les renseignements rassemblés concernent l'histoire conjugale et parentale, les antécédents familiaux, le départ du foyer parental, les intentions de fécondité, l'histoire professionnelle et quelques caractéristiques socioéconomiques.

ENQUÊTE SOCIALE GÉNÉRALE – LES RÉSEAUX SOCIAUX (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sociale générale vise deux objectifs principaux :

- rassembler des données sur les tendances sociales de manière à suivre l'évolution des conditions de vie et du bien-être des Canadiens;
- fournir des renseignements sur des questions de politique sociale précises qui suscitent ou susciteront de l'intérêt.

Le premier cycle de l'Enquête sociale générale sur l'engagement social (cycle 17 de 2003 sur l'engagement social) a permis de recueillir des données sur l'engagement social, y compris la participation sociale, la participation communautaire, la confiance et la réciprocité.

Le but du cycle 22 (2008, réseaux sociaux) était de recueillir des données sur les réseaux sociaux ainsi que la participation sociale et communautaire. Des renseignements ont aussi été réunis sur les changements importants dans la vie des répondants et sur les ressources qu'ils ont utilisées ou dont ils ont eu besoin pendant ces transitions.

La population cible comprenait toute personne de 15 ans ou plus résidant dans une des 10 provinces et ne vivant pas en institution. Comme les entrevues ont été effectuées par téléphone, les personnes sans téléphone n'ont pas pu être interviewées. Cependant, les personnes vivant dans un ménage sans téléphone correspondent à moins de 0,9 % de la population cible (Enquête sur le service téléphonique résidentiel [ESTR], décembre 2007). Les entrevues n'ont pas été menées par téléphone cellulaire, de sorte que les personnes n'ayant que le service de téléphonie cellulaire ont aussi été exclues. Ce groupe correspondait à 6,4 % de la population (ESTR, décembre 2007).

Il s'agissait d'une enquête transversale par échantillon. La taille de l'échantillon était de 25 000 personnes.



ENQUÊTE SOCIALE GÉNÉRALE – VICTIMISATION (VERSION ANGLAISE)

La cinquième Enquête sociale générale a été réalisée en 2009. Les cycles précédents ont eu lieu en 1988, 1993, 1999 et 2004. Cette enquête a interrogé les Canadiens sur leur expérience comme victimes d'un crime, leurs craintes et leurs perceptions de la criminalité et du système de justice pénale. Elle pose aussi des questions sur la violence entre époux ou conjoints de fait.

La population cible comprenait toutes les personnes des 10 provinces ne vivant pas en institution (c'est-à-dire les personnes vivant dans des logements privés) et ayant 15 ans ou plus (voir les indications sur les exclusions figurant dans le sommaire du cycle 22 ci-dessus).

Il s'agissait d'une enquête transversale par échantillon. La taille de l'échantillon était de 25 000 personnes.

ENQUÊTE SUR L'HOMICIDE (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sur l'homicide recueille des données sur les homicides au Canada. Elle a rassemblé des données policières sur les caractéristiques de toutes les affaires de meurtre, les victimes et les accusés depuis 1961 ainsi que sur tous les homicides (y compris les meurtres, les homicides involontaires coupables et les infanticides) depuis 1974.

ENQUÊTE SUR LA COUVERTURE DE L'ASSURANCE-EMPLOI (VERSION ANGLAISE)

Le but principal de l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi consiste à étudier la couverture du régime d'assurance-emploi. L'enquête examine aussi l'accès aux prestations de maternité et prestations parentales.

La population visée par l'enquête comprend les chômeurs au sens de l'Enquête sur la population active (voir ci-dessous) et autres personnes dont la situation sur le marché du travail porte à croire qu'elles pourraient être admissibles à des prestations d'assurance-emploi. Cette population comprend les mères d'un enfant de moins d'un an ayant un emploi. L'enquête porte sur un sous-ensemble de la population cible de l'Enquête sur la population active.

Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon.

ENQUÊTE SUR LA DIVERSITÉ ETHNIQUE (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sur la diversité ethnique a été élaborée par Statistique Canada en partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien afin de fournir de l'information sur les origines ethniques et culturelles des personnes au Canada et la façon dont ils influent sur leur vie au Canada aujourd'hui.

L'EDE était une enquête postcensitaire; elle a été réalisée entre avril et août 2002. Le Recensement a fourni la base d'échantillonnage.



Environ 42 500 personnes de 15 ans ou plus vivant dans des logements privés des 10 provinces ont été interviewées par téléphone. La population cible ne comprenait pas les personnes vivant dans des logements collectifs, les résidents des réserves indiennes, les personnes d'origine autochtone vivant en dehors des réserves ou les personnes vivant dans le Nord et les régions éloignées. Les Autochtones canadiens n'ont pas été retenus dans la population cible puisque des renseignements ont été recueillis à leur sujet au moyen de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001.

Il n'est pas prévu actuellement de répéter cette enquête.

ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu est une importante source d'information pour comprendre le bien-être économique des familles, ménages et particuliers canadiens. Lancée en 1993, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu ajoute une dimension nouvelle aux données d'enquête existantes en matière d'activité sur le marché du travail et de revenu : les changements qui touchent les personnes et les familles au fil du temps. S'ajoutent à l'aspect longitudinal les classiques données transversales : l'enquête est la source principale de données sur le revenu et d'information complétant les données de l'Enquête sur la population active. La population cible comprend toutes les personnes au Canada à l'exclusion des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les pensionnaires d'établissements institutionnels et les personnes vivant dans des réserves indiennes. Dans l'ensemble, les exclusions représentent moins de 3 % de la population.

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu est une enquête par échantillon avec un volet transversal et un suivi longitudinal. Les échantillons sont choisis à partir de l'Enquête sur la population active mensuelle. L'échantillon est composé de deux panels. Chacun d'eux comprend deux groupes de renouvellement de l'Enquête sur la population active et couvre environ 15 000 ménages. Les membres d'un panel sont suivis pour une période de six années consécutives. Un nouveau panel est introduit tous les trois ans, de sorte que deux panels se chevauchent en tout temps.

ENQUÊTE SUR LA LITTÉRATIE ET LES COMPÉTENCES DES ADULTES (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes est une vaste étude conjointe qui a été entreprise en 2003 par des gouvernements, des organismes nationaux de statistique, des établissements de recherche et des organismes multilatéraux. Cette étude fait suite à l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, la première enquête comparative internationale des compétences des adultes, dans le cadre de laquelle trois cycles de collecte de données ont été menés entre 1994 et 1998. L'**Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (Canada)** est le volet canadien de l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes.



ENQUÊTE SUR LA PARTICIPATION ET LES LIMITATIONS D'ACTIVITÉS (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 est une enquête postcensitaire qui recueille de l'information sur les adultes et enfants canadiens dont les activités quotidiennes peuvent être limitées en raison d'un état ou un problème de santé. L'enquête a été réalisée par Statistique Canada et financée par Ressources humaines et Développement social Canada. Elle a utilisé le Recensement de 2006 comme base d'échantillonnage. La population visée comprend les personnes vivant dans des ménages privés et certains ménages collectifs. Les personnes vivant dans des institutions et dans les réserves des Premières Nations ont été exclues. L'échantillon comprenait environ 8 500 enfants (0 à 14 ans) et 39 000 adultes (15 ans ou plus).

ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sur la population active est menée tous les mois par Statistique Canada.

Sa population cible est la population civile non institutionnalisée de 15 ans ou plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus les habitants des réserves indiennes et autres peuplements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces canadiennes et les pensionnaires d'établissements. Les personnes exclues représentent au total moins de 2 % de la population canadienne de 15 ans ou plus. L'échantillon compte environ 54 000 ménages.

L'Enquête sur la population active a pour objectif principal de répartir la population en âge de travailler en trois catégories exclusives : les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les inactifs. Des indicateurs sont publiés tous les mois, comme le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux de participation.

ENQUÊTE SUR LA SANTÉ DANS LES COLLECTIVITÉS CANADIENNES (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes a pour objectif principal de recueillir des données dans le domaine de la santé à des niveaux géographiques intra-provinciaux (région sociosanitaires ou régions sociosanitaires regroupées). Elle fournit des estimations transversales des déterminants de la santé, de l'état de santé et de l'utilisation du réseau de la santé à l'échelle pancanadienne.

En 2007, des changements importants ont été apportés à la conception de l'enquête en vue d'en augmenter l'efficacité et la flexibilité. La collecte de données est maintenant effectuée chaque année plutôt que tous les deux ans.

La population cible est toutes les personnes de 12 ans ou plus qui vivent dans des ménages privés dans les 10 provinces et les trois territoires. Sont exclus les habitants des réserves indiennes et des terres de la Couronne, les personnes vivant en institution, les membres à temps plein des Forces canadiennes et les habitants de certaines régions éloignées. La couverture de l'enquête est de 98 % de la population canadienne de 12 ans ou plus (dans les provinces).

Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon.



ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sur la sécurité financière brosse un tableau détaillé de la valeur nette des Canadiens. Des renseignements ont été recueillis sur la valeur de l'ensemble des principaux avoirs financiers et non financiers et sur les sommes dues à l'égard des prêts hypothécaires, des véhicules, des cartes de crédit, des prêts étudiants et d'autres dettes. La valeur des avoirs moins celle des dettes équivaut à la valeur nette.

ENQUÊTE SUR LE MILIEU DE TRAVAIL ET LES EMPLOYÉS (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sur le milieu de travail et les employés est conçue pour examiner une vaste gamme d'enjeux pertinents aux employeurs et à leurs employés.

La population cible de la composante « milieu de travail » est définie comme étant tous les lieux d'affaires en activité au Canada qui avaient des employés rémunérés au mois de mars, sauf :

- les employeurs au Yukon, au Nunavut et aux Territoires du Nord-Ouest;
- les employeurs dans les domaines des cultures agricoles, de l'élevage, de la pêche, de la chasse ou du piégeage, les ménages privés, les organismes religieux et l'administration publique.

La population cible de la composante « employé » est constituée de tous les employés travaillant ou en congé payé au mois de mars dans les milieux de travail sélectionnés et qui reçoivent un état supplémentaire T 4 de l'Agence du revenu du Canada.

ENQUÊTE SUR LES ENFANTS AUTOCHTONES (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sur les enfants autochtones est un sondage national auprès des enfants de moins de 6 ans qui sont membres des Premières Nations, Inuits ou métis. Elle recueille des renseignements sur le développement et le bien-être. L'enquête a été mise au point par Statistique Canada et des conseillers autochtones de partout au pays. Elle est réalisée en partenariat avec Ressources humaines et du Développement des compétences Canada.

Il s'agit d'une enquête postcensitaire qui a été menée la première fois en 2006. Il est prévu de la répéter tous les cinq ans afin de suivre les changements dans le temps et de mesurer les questions d'intérêt qui en ressortent. L'enquête est actuellement menée uniquement hors des réserves.

La population cible comprend les enfants de moins de 6 ans vivant dans six des dix provinces et les trois territoires et qui sont des Indiens de l'Amérique du Nord, des Inuits et des Métis ou qui par ailleurs sont membres d'une bande indienne ou d'une Première Nation ou qui ont des origines autochtones.

L'échantillon d'environ 17 000 enfants a été choisi parmi les répondants au Recensement de la population de 2006 qui ont répondu par l'affirmative soit à la question 18 sur l'identité autochtone, à la question 20 sur l'appartenance à une bande ou une Première Nation ou à la question 21 sur le statut d'Indien inscrit, ou qui ont indiqué des origines autochtones à la question 17.



ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sur les maisons d'hébergement a pour objet de recueillir des données sur les services résidentiels offerts aux femmes maltraitées et à leurs enfants au cours des 12 derniers mois, et de donner un aperçu instantané d'une journée des clients desservis une date donnée. L'Enquête sur les maisons d'hébergement est un recensement de tous les établissements résidentiels qui offrent des services aux femmes battues et à leurs enfants partout au Canada. Le questionnaire est distribué partout au Canada à l'ensemble des maisons d'hébergement, centres d'urgence pour femmes, refuges d'urgence générale, centres de ressources familiales et autres établissements résidentiels qui offrent des services aux femmes victimes de violence conjugale.

Cette enquête biennale est un recensement avec un volet transversal et un volet longitudinal.

ENQUÊTE SUR LES SERVICES AUX VICTIMES (VERSION ANGLAISE)

Cette enquête a pour objet de recueillir de l'information sur les organismes de services aux victimes d'actes criminels qui offraient des services aux victimes principales ou secondaires d'actes criminels durant la période de déclaration de 12 mois, et de donner un aperçu instantané d'une journée des clients desservis une date donnée. L'enquête a été élaborée en 2002 et 2003 pour pallier un manque de données sur les services aux victimes du crime et les clients qui les utilisent. Elle a été menée une deuxième fois en 2008.

Les organismes de services aux victimes ont été inclus dans l'enquête s'ils offraient des services directement aux victimes principales ou secondaires d'un acte criminel, et s'ils étaient financés par un ministère chargé des affaires juridiques ou si l'équivalent de leur programme dans un autre ressort a reçu des fonds d'un ministère responsable des affaires. L'enquête ne visait pas les refuges pour femmes maltraitées et leurs enfants.

ENQUÊTE SUR LES TRIBUNAUX DE JURIDICTION CRIMINELLE POUR ADULTES (VERSION ANGLAISE)

L'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes a pour objectif de créer et mettre à jour une base de données nationales sur les audiences, les accusations et les causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

L'enquête se veut un recensement des causes relevant de lois fédérales qui sont instruites dans les tribunaux criminels pour adultes. Elle vise les personnes qui avaient 18 ans ou plus au moment de l'infraction, les sociétés ainsi que les jeunes qui ont été renvoyés au tribunal criminel pour adultes.

Il s'agit d'un recensement avec un volet transversal.

ENQUÊTE SUR LES TRIBUNAUX DE LA JEUNESSE (VERSION ANGLAISE)

Le but de l'Enquête sur les tribunaux de la jeunesse est de créer et de mettre à jour une base de données nationales sur les accusations, les causes devant les tribunaux et les personnes en cause, dans les cas où les accusés avaient entre 12 et 17 ans au moment de l'infraction.



L'enquête se veut un recensement des causes instruites par les tribunaux de la jeunesse relativement à des infractions à des lois fédérales.

Il s'agit d'un recensement avec plan transversal.

EQUALITY, SECURITY AND COMMUNITY SURVEY

L'Equality, Security and Community Survey (enquête sur l'égalité, la sécurité et les communautés) était une enquête nationale posant des questions sur l'identification aux partis et le comportement électoral, la confiance envers les institutions et d'autres personnes ainsi que les liens à la famille, au quartier et à des associations secondaires. L'Université de la Colombie-Britannique a assuré la conception de l'enquête, qui a été réalisée par l'Institut de recherche sociale de l'Université York. Patrimoine canadien, l'Université de la Colombie-Britannique et le Conseil de recherches en sciences humaines ont offert un appui financier.

Le premier cycle de l'enquête s'est déroulé en 2000 et 2001. Le plus grand élément de l'enquête était un échantillon aléatoire national stratifié par province comprenant 4101 répondants. Il y a aussi eu un « suréchantillonnage métropolitain » à Montréal, Toronto et Vancouver mettant l'accent sur les secteurs de recensement comptant une forte proportion de résidents appartenant à des « minorités visibles ». Cet élément comprenait 1051 répondants.

Le deuxième cycle s'est déroulé en 2002 et 2003. Il a recouru essentiellement au même échantillonnage que le premier, et prévoyait de nouvelles entrevues avec environ la moitié des répondants du premier cycle.

ÉTUDE ÉLECTORALE CANADIENNE (VERSION ANGLAISE)

L'Étude électorale canadienne a pour objectif principal d'expliquer ce qui amène les gens à décider de voter (ou ne pas voter), et ce qui les amène à voter pour un parti ou un candidat donné. Elle vise aussi à expliquer pourquoi des partis gagnent ou perdent du terrain d'une élection à l'autre.

L'Étude électorale canadienne de 2008 a été menée auprès de presque 4500 électeurs au cours de la deuxième moitié de la période électorale. Parmi les répondants, 3689 ont aussi rempli un questionnaire après l'élection. En outre, 1238 répondants qui avaient participé au panel de 2004-2006 ont été interviewés après l'élection. Toutes les entrevues ont été menées par téléphone.

L'étude a aussi été réalisée pour les élections fédérales de 1984, 1988, 1993, 1997, 2000, 2004 et 2006.



INDICATEURS CLÉS DES SERVICES CORRECTIONNELS POUR LES ADULTES ET LES JEUNES CONTREVENANTS (*VERSION ANGLAISE*)

Le rapport Indicateurs clés des services correctionnels pour les adultes et les jeunes contrevenants vise principalement un aspect des données sur la charge du système correctionnel, à savoir la population correctionnelle moyenne.

Cette enquête établit le décompte mensuel moyen des adultes et des jeunes en détention sous la responsabilité des services correctionnels provinciaux ou territoriaux et du service fédéral, ainsi que le décompte en fin de mois des délinquants sous la responsabilité des services de probation provinciaux ou territoriaux.

Il s'agit d'un recensement avec plan transversal.

INDICATEURS DE SANTÉ (*VERSION ANGLAISE*)

Cette publication produite conjointement par Statistique Canada et l'Institut canadien d'information sur la santé est une compilation de plus de 80 indicateurs qui mesurent la santé de la population canadienne, l'état de santé et les déterminants non médicaux de la santé, le rendement du système de santé ainsi que les caractéristiques de la collectivité et du système de santé.

PROGRAMME DE DÉCLARATION UNIFORME DE LA CRIMINALITÉ (*VERSION ANGLAISE*)

Le Centre canadien de la statistique juridique, en collaboration avec les services de police, recueille des données sur les actes criminels déclarés par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Cette enquête annuelle a pour objet de mesurer la fréquence des crimes dans la société canadienne ainsi que leurs caractéristiques.

Les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité font état des crimes signalés qui ont été confirmés par la police. L'information recueillie au moyen du programme comprend le nombre d'affaires criminelles, le classement de ces affaires et des renseignements sur les personnes accusées. Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fournit un dossier historique permanent de statistiques sur la criminalité et sur l'application des règlements de la circulation déclarées par tous les organismes de police du Canada depuis 1962. En 1988, une nouvelle version de l'enquête a vu le jour, baptisée Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité **basée sur l'affaire**, dans laquelle des microdonnées sur les caractéristiques de l'affaire, des victimes et des accusés sont saisies.

Il s'agit d'un recensement avec plan transversal.



PROGRAMME DE LA STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL DU CANADA (VERSION ANGLAISE)

Le Programme de la statistique de l'état civil du Canada de Statistique Canada obtient des registraires provinciaux et territoriaux de l'état civil des renseignements sur les naissances, les décès, les mortinaissances et les mariages qui ont lieu au Canada. Le Programme reçoit aussi des renseignements personnels sur les divorces du Bureau d'enregistrement des actions en divorce du ministère fédéral de la Justice des renseignements sur les divorces.

PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE SUIVI DES ACQUIS DES ÉLÈVES (VERSION ANGLAISE)

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves est une évaluation internationale standardisée qui a été mise au point conjointement par les économies participantes et qui vise les élèves de 15 ans.

Quatre évaluations ont été réalisées jusqu'à présent : en 2000, 2003, 2006 et 2009.

Habituellement, entre 4500 et 10 000 élèves de chaque pays sont soumis aux tests.

RAPPORTS ANNUELS SUR LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI (VERSION ANGLAISE)

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* s'applique aux employeurs sous réglementation fédérale qui ont au moins 100 employés. Les employeurs doivent élaborer et mettre en œuvre des plans et des programmes d'équité en matière d'emploi. Chaque année, ils doivent aussi faire rapport au Programme du travail du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, indiquant les progrès qu'ils ont réalisés en vue de rendre leur effectif représentatif. Les employeurs du secteur public fédéral présentent leur rapport au ministre responsable de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada.

Le rapport annuel présenté en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* décrit la situation de quatre groupes désignés (les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées) ainsi que les progrès qu'ont réalisés les employeurs dans le sens de l'équité en emploi.

RECENSEMENT DE LA POPULATION (VERSION ANGLAISE)

Les données de recensement sont recueillies tous les cinq ans afin de fournir des renseignements démographiques, sociaux et économiques sur les gens et les logements au Canada.

Le Recensement dénombre toute la population canadienne y compris les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation), les immigrants reçus et les résidents non permanents ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux au Canada. Les résidents non permanents sont les personnes qui détiennent un permis d'études ou de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié. Le Recensement dénombre aussi les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont temporairement à l'extérieur du pays le jour du Recensement.



RÉGIMES DE PENSION AU CANADA (VERSION ANGLAISE)

L'enquête Régimes de pension au Canada est un recensement annuel complet des régimes de pensions d'employeur. Il rassemble des renseignements sur les modalités des régimes et sur les adhésions.

La population cible comprend tous les régimes de pension agréés au Canada. L'univers est établi à partir des renseignements que les régies des rentes fédérale et provinciales recueillent sur les régimes ainsi que, pour les régimes non soumis à une loi, sur les renseignements tenus par l'Agence du revenu du Canada.

Il s'agit d'un recensement avec plan transversal.

SERVICES CORRECTIONNELS POUR ADULTES (VERSION ANGLAISE)

L'enquête Services correctionnels pour adultes réunit des données annuelles sur la prestation de services correctionnels pour adultes par les systèmes correctionnels tant provinciaux ou territoriaux que fédéraux.

L'enquête décrit les services fournis par les organismes gouvernementaux chargés d'assurer les services correctionnels pour adultes dans chaque province et territoire ainsi qu'à l'échelle fédérale.

Il s'agit d'un recensement avec un volet transversal et un volet longitudinal.

SIGNES VITAUX (VERSION ANGLAISE)

Signes vitaux est un portrait annuel dressé par des fondations communautaires dans tout le Canada. Il mesure la vitalité des villes, repère les grandes tendances et affecte des cotes à au moins 10 domaines essentiels à la qualité de vie.

Il est coordonné à l'échelle nationale par l'organisme [Fondations communautaires du Canada \(Community Foundations of Canada\)](#).

STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL – BASE DE DONNÉES SUR LES DÉCÈS (VERSION ANGLAISE)

Il s'agit d'une enquête administrative qui recueille annuellement auprès de tous les bureaux provinciaux et territoriaux de l'état civil des renseignements démographiques et médicaux (cause de décès) sur tous les décès survenus au Canada. Le bureau central de l'état civil de chaque province ou territoire fourni à Statistique Canada des données tirées des formulaires d'enregistrement des décès.

La population réelle (observée) de la base de données comprend les décès de résidents du Canada et de non-résidents du Canada survenus au Canada, ainsi que les décès de résidents du Canada survenus dans certains États américains.



STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL – BASE DE DONNÉES SUR LES NAISSANCES (VERSION ANGLAISE)

Cette enquête administrative recueille annuellement des renseignements démographiques auprès de tous les bureaux provinciaux et territoriaux de l'état civil, au sujet de toutes les naissances vivantes survenues au Canada. Le bureau central de l'état civil de chaque province et territoire fournit à Statistique Canada les données tirées des formulaires d'enregistrement des naissances.

La population réelle (observée) de la base de données comprend les naissances provenant de résidentes du Canada ainsi que de non-résidentes du Canada se trouvant dans certains États américains.

STATISTIQUES DE L'ASSURANCE-EMPLOI – MENSUEL (VERSION ANGLAISE)

Cette enquête vise à fournir les statistiques officielles sur le fonctionnement du Programme d'assurance-emploi ainsi que des statistiques complémentaires sur le marché du travail.

Le nombre de bénéficiaires représente l'ensemble des personnes admissibles aux prestations d'assurance-emploi au cours de la semaine de référence de l'Enquête sur la population active. Les données sont extraites des fichiers administratifs reçus par Statistique Canada de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Il s'agit d'un recensement avec plan transversal.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES PERSONNES ET LES FAMILLES SANS ABRI (SISA)

L'initiative du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) a joué un rôle de pointe dans la création d'un système national d'information communautaire pour les fournisseurs de services d'hébergement. Le système aide aux activités et à la planification tout en servant de source de données comparables sur les caractéristiques de la population des sans-abri partout au Canada.



Aperçus d'autres sources de données

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

L'Agence de la santé publique du Canada est le principal organisme responsable de la santé publique au Canada. Elle coopère étroitement avec tous les paliers de gouvernement (provincial, territorial et municipal) et relève du ministre de la Santé.

BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

L'enquêteur correctionnel est chargé d'agir comme ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale. Sa fonction première consiste à faire enquête et à s'assurer qu'on donne suite aux plaintes des délinquants. Il a également l'obligation d'examiner les politiques et les pratiques du Service correctionnel du Canada donnant lieu aux plaintes afin de cerner les carences systémiques et d'y porter remède.

BUREAU DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES (VERSION ANGLAISE)

Le Bureau de la condition des personnes handicapées est le centre de liaison du gouvernement du Canada pour les partenaires clés qui travaillent à promouvoir la pleine participation des Canadiens handicapés à tous les aspects de la vie sociale et communautaire. Le Bureau de la condition des personnes handicapées fait partie du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada.

CHILDCARE RESOURCE AND RESEARCH UNIT (UNIVERSITÉ DE TORONTO)

La Childcare Resource and Research Unit est un centre voué aux politiques et à la recherche qui s'intéresse plus spécialement à l'éducation et au soin de la petite enfance et aux politiques sur la famille, au Canada et à l'échelle internationale.

COMMISSIONS DES DROITS DE LA PERSONNE

Les commissions des droits de la personne de tous les ressorts du Canada recueillent et publient des données administratives sur les plaintes déposées en vertu des lois provinciales, territoriales et fédérales (sauf en Colombie-Britannique et en Ontario, où il y a un système d'accès direct aux tribunaux).

CONDITION FÉMININE CANADA

Condition féminine Canada est l'organisme fédéral qui favorise la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du Canada.



CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le Conseil canadien de développement social est un organisme sans but lucratif s'intéressant aux politiques sociales et à la recherche, en particulier à l'égard d'enjeux comme la pauvreté, l'inclusion sociale, la déficience, la diversité culturelle, le bien-être des enfants, l'emploi et le logement.

Il publie le rapport *Le Progrès des enfants et des jeunes au Canada (version anglaise)* et des statistiques sur revenus de bien-être social.

CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE

Le Conseil canadien sur l'apprentissage est une société indépendante sans but lucratif qui fait la promotion de l'apprentissage et appuie les recherches visant à améliorer tous ses aspects.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Le Conseil national du bien-être social est un organisme indépendant qui conseille le ministre des Ressources humaines et du Développement social sur des questions touchant les Canadiens à faible revenu. Il publie des rapports annuels sur les revenus de bien-être social et les profils de pauvreté.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

Le ministère de la Justice du Canada travaille à garantir que le système de justice canadien est équitable, accessible et efficace. Il aide le gouvernement à élaborer des politiques et à rédiger et réformer des lois.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ DU CANADA

Santé Canada est le ministère fédéral chargé d'aider les Canadiens à maintenir et améliorer leur santé. Il a notamment pour mandat de réduire l'incidence des maladies. Il publie des rapports et des recherches à ce sujet.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Programme des Nations Unies pour le développement est le réseau mondial de développement des Nations Unies. Il prône le changement et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources nécessaires pour améliorer la vie de leurs citoyens.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DES NATIONS UNIES

Le Programme des Nations Unies pour le développement publie chaque année le **Rapport sur le développement humain**, qui comprend des indicateurs statistiques.



SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Le Service correctionnel du Canada est l'organisme du gouvernement fédéral chargé d'administrer les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Il gère des établissements de divers niveaux de sécurité et surveille les délinquants en liberté sous condition dans la collectivité. Le Service correctionnel du Canada fournit à Sécurité publique Canada des renseignements administratifs qui sont intégrés à l'**Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition** (voir plus haut sous la rubrique « Aperçus des principales enquêtes »).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

La Société canadienne d'hypothèques et de logement est l'organisme national responsable de l'habitation. Elle élabore des politiques, elle offre des programmes et elle mène des recherches sur le logement.

La Société utilise les données du Recensement pour analyser les besoins impérieux en logement ainsi que la mesure dans laquelle le logement est suffisant, adéquat et abordable.

STATISTIQUE CANADA

Statistique Canada est l'organisme central de la statistique au Canada. En vertu de la *Loi sur la statistique*, l'organisme est chargé de « recueillir, compiler, analyser, dépouiller et publier des renseignements statistiques sur les activités commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et générales de la population et sur l'état de celle-ci ».

Statistique Canada poursuit deux objectifs principaux :

- fournir des renseignements et des analyses statistiques sur la structure économique et sociale du Canada;
- promouvoir l'utilisation de pratiques et de normes statistiques reconnues.

Outre le Recensement, Statistique Canada administre quelque 350 enquêtes sur presque tous les aspects de la vie au Canada.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

L'Union interparlementaire est l'organisation internationale des parlements. Plus de 150 parlements nationaux en sont membres.

L'Union interparlementaire œuvre en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies dont elle partage les objectifs et appuie les efforts. Elle publie notamment un rapport annuel sur les progrès réalisés et les revers subis par les femmes dans les parlements.



Définitions du Recensement⁵²

Âge

Âge au dernier anniversaire de naissance. Cette variable est établie d'après la date de naissance.

Ascendance autochtone

Personne ayant indiqué au moins une ascendance autochtone (Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit) à la question sur l'origine ethnique. « Origine ethnique » fait référence aux origines ethniques ou culturelles des ancêtres du répondant.

« Ascendance autochtone » était « origine autochtone » avant le Recensement de 2006. Toutefois, le contenu de la variable en 2006 demeure inchangé par rapport aux recensements précédents.

Autres refuges et maisons de chambres et pensions offrant des services d'aide

Établissements pour personnes ayant besoin d'un abri ou d'une aide, y compris les refuges pour femmes, les maisons de transition publiques ou privées, les maisons de transition pour ex-détenus ou personnes en libération conditionnelle. (Statistique Canada, 2003a)

Chambres à coucher

Pièces conçues et meublées pour servir de chambres à coucher et utilisées principalement pour y dormir, même si ce n'est qu'à l'occasion (une chambre d'ami, par exemple).

Chômeurs

Personnes qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006), étaient sans emploi salarié et sans travail à leur compte, étaient prêtes à travailler et :

- avaient activement cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines précédentes; ou
- avaient été mises à pied mais prévoyaient reprendre leur emploi; ou
- avaient pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie

Possession d'un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, peu importe si la personne exerce ou non la profession connexe ou possède ou non d'autres titres scolaires non universitaires.

⁵² Sauf indication contraire, les définitions proviennent du [Dictionnaire du Recensement de 2006](#) (Statistique Canada, 2010).



État du logement

Variable indiquant si, selon le répondant, le logement nécessite des réparations (à l'exception des rénovations ou ajouts souhaités).

La variable est déclarée pour les logements privés occupés; les réponses sont les suivantes :

- Non, seulement un entretien régulier.
- Oui, des réparations mineures.
- Oui, des réparations majeures.

État matrimonial (voir « État matrimonial légal »)

État matrimonial légal

Situation conjugale légale d'une personne.

Voici la définition des diverses catégories de réponse :

Jamais légalement marié (célibataire) – Personne qui ne s'est jamais mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans) ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

Légalement marié (et non séparé) – Personne mariée dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé.

Séparé, mais toujours légalement marié – Personne actuellement mariée, mais qui ne vit plus avec son conjoint (pour quelque raison que ce soit autre que la maladie ou le travail) et qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé – Personne qui a obtenu un divorce officiel et qui ne s'est pas remariée.

Veuf ou veuve – Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Famille économique

Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Le couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. En 2006, les enfants en famille d'accueil font partie de cette catégorie.



Fréquence du faible revenu

Proportion ou pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique dans une catégorie donnée dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu.

Ces taux de fréquence sont calculés pour les familles économiques et les personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus.

Remarque : La fréquence du faible revenu peut également être calculée pour les familles de recensement, les personnes hors famille de recensement et les personnes dans les ménages privés. (Statistique Canada, 2003a)

Fréquentation scolaire (à partir du Recensement de 2006)

Fréquentation scolaire et genre d'établissement d'enseignement fréquenté au cours de la période de neuf mois allant de septembre 2005 au 16 mai 2006. Le recensé peut avoir fréquenté l'école à plein temps ou à temps partiel (le jour ou le soir) même s'il a abandonné ses études par la suite.

Remarque : La question est posée aux membres de la population ayant 15 ans ou plus, sauf les résidents et employés d'établissements institutionnels.

Fréquentation scolaire (avant le Recensement de 2006)

Fréquentation à plein temps ou à temps partiel (le jour ou le soir) d'une école, d'un collège ou d'une université au cours de la période de neuf mois allant de septembre 2000 au 15 mai 2001.

Remarque : La question est posée aux personnes âgées de 15 ans et plus. (Statistique Canada, 2003a)

Gains ou revenu d'emploi

Revenu total reçu au cours de l'année civile 2005 par les personnes âgées de 15 ans et plus sous forme de salaires et traitements, de revenu net de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société et/ou de l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Identité autochtone

Personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit, et/ou personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne et/ou à une Première nation.



Lors du Recensement de 1991 et des recensements antérieurs, la population autochtone était déterminée au moyen de la question sur l'origine ethnique (ancêtres). Au Recensement de 1996, on a ajouté une question sur la perception du recensé face à son identité autochtone.

La question des recensements de 2001 et 2006 est la même que celle utilisée en 1996.

Inactifs

Personnes qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006), n'étaient ni occupées ni en chômage. Les inactifs comprennent les étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les travailleurs saisonniers en période de relâche qui ne cherchaient pas un travail et les personnes qui ne pouvaient travailler en raison d'une maladie chronique ou d'une incapacité à long terme.

Incapacité

Difficultés avec les activités de la vie quotidienne ou réduction de la qualité ou du genre d'activités en raison d'un état physique ou mental ou de problèmes de santé.

Remarques : Comme l'EPLA permet de déterminer la population cible et de cerner ses caractéristiques mieux que le recensement, elle constituera la principale source de données sur l'incapacité en 2006.

Pour l'EPLA, une personne handicapée est une personne dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d'un état ou d'un problème relié à la santé.

Indien inscrit ou Indien des traités

Personnes ayant déclaré être inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont des personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* et qui peuvent démontrer qu'elles descendent d'une bande qui a signé un traité.

Mesure de faible revenu

La mesure de faible revenu est définie comme la moitié du revenu familial médian de la population, le revenu familial ayant été rajusté au moyen d'une échelle d'équivalence. (Statistique Canada, 2003a)

Minorités visibles

Groupe de minorités visibles auquel le recensé appartient. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, font partie des minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

Les catégories de réponses sont : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Philippin, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidental, Coréen, Japonais, Minorités visibles, n.i.a. (n.i.a. signifie «non incluses ailleurs»), Minorités visibles multiples.



Origine autochtone

Le terme « origine autochtone » n'est plus utilisé pour le Recensement de 2006. Voir « ascendance autochtone ».

Origine ethnique

Origines ethniques ou culturelles des ancêtres du répondant.

Personne appartenant à une bande indienne ou à une Première nation

Personne ayant indiqué appartenir à une bande indienne ou à une Première nation du Canada.

Personnes hors famille économique

Membres d'un ménage qui ne sont pas membres d'une famille économique. Les personnes qui vivent seules sont toujours comprises dans cette catégorie. (Statistique Canada, 2003a)

Personnes occupées

Personnes qui, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006) :

- avaient fait un travail quelconque à un emploi salarié ou à leur compte ou sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession;
- étaient absentes de leur travail ou de l'entreprise, avec ou sans rémunération, toute la semaine à cause de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail à leur lieu de travail, ou encore pour d'autres raisons.

Plus haut certificat, diplôme ou grade

Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu par la personne recensée.

Plus haut niveau de scolarité atteint

Dernière année d'études primaires ou secondaires, terminée ou non, ou dernière année universitaire ou collégiale terminée. (Statistique Canada, 2003a)

Population des immigrants

Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.



Population des non-immigrants

Personnes qui sont des citoyens canadiens de naissance.

Principal domaine d'études

Principale discipline ou principal domaine dans lequel le recensé a fait ses études ou reçu sa formation et obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade postsecondaire.

Principales dépenses de propriété

Total des paiements mensuels moyens versés par les ménages propriétaires au titre de l'habitation.

Remarques : Les principales dépenses de propriété comprennent les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, les paiements hypothécaires mensuels, l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) ainsi que, pour 1991, 1996, 2001 et 2006, les frais de condominium.

Ces données ne sont pas disponibles pour les logements de bande dans les réserves indiennes, étant donné que cette variable ne s'applique pas à ces logements.

Profession

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence, défini d'après le type d'emploi occupé par le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent.

Les données sur la profession du Recensement de 2006 sont produites selon la Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 (CNP S 2006).

Refuge pour personnes sans adresse fixe

Établissement pour personnes sans adresse fixe, y compris les centres d'hébergement pour personnes sans adresse fixe, les refuges pour sans-abri et les refuges pour jeunes de la rue et jeunes en difficulté. (Statistique Canada, 2003a)

Religion

Confession religieuse précise ou appartenance à un groupe ou à un organisme religieux, à une secte, à un culte ou à toute autre collectivité ayant adopté une religion ou un système de croyances quelconque.

Les recensés devaient inscrire une confession ou une religion précise, même s'ils n'étaient pas pratiquants. (Statistique Canada, 2003a)



Revenu médian des particuliers

Le revenu médian d'un groupe spécifique de bénéficiaires de revenu est le montant en dollars qui divise en deux moitiés la répartition par tranches de revenu, c'est-à-dire que les revenus de la première moitié des particuliers sont sous la médiane, tandis que les revenus de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane.

Revenu moyen des ménages

Le revenu moyen des familles (de recensement/économiques) ou des personnes de 15 ans et plus hors famille ou des ménages s'entend du revenu total moyen pondéré des familles (de recensement/économiques), des personnes de 15 ans et plus hors famille, ou des ménages en 2005.

Revenu moyen des particuliers

Le revenu moyen des particuliers désigne le montant en dollars obtenu en divisant le revenu total de tous les particuliers de 15 ans et plus ayant déclaré un revenu pour 2005 par le nombre de particuliers ayant un revenu.

Salaires et traitements

Salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les cotisations à un régime de pensions et au programme d'assurance-emploi. (Statistique Canada, 2003a)

Seuils de faible revenu

Les mesures du faible revenu appelées seuils de faible revenu ont été établies pour la première fois au Canada en 1968, d'après les données sur le revenu du Recensement de 1961 et les régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, les régimes de dépenses indiquaient que les familles canadiennes consacraient environ 50 % de leur revenu total à la nourriture, au logement et à l'habillement. On a arbitrairement estimé que les familles consacrant 70 % ou plus de leur revenu (soit 20 points de pourcentage de plus que la moyenne) à ces biens de première nécessité se trouvent dans une « situation difficile ». À partir de cette hypothèse, des seuils de faible revenu ont été établis pour cinq différentes tailles de famille.

Statistique Canada ne cesse de répéter, de façon non équivoque, que les SFR ne sont pas une mesure de la pauvreté. Les seuils de faible revenu reposent plutôt sur une méthodologie cohérente et bien définie qui permet de repérer les personnes qui s'en tirent beaucoup moins bien que la moyenne. Ces mesures permettent à Statistique Canada de faire état de tendances importantes, comme l'évolution de la composition de la population qui se retrouve sous les seuils de faible revenu.



Sexe

Qualité d'homme ou de femme.

Situation des particuliers dans la famille de recensement

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille de recensement.

Membres d'une famille de recensement – Membres d'un ménage qui appartiennent à une famille de recensement. Ces personnes se répartissent dans les catégories suivantes:

Époux et épouses – Deux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui sont légalement mariées l'une à l'autre et qui habitent le même logement.

Partenaires en union libre – Deux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre, mais qui vivent comme couple dans le même logement.

Parent seul – Mère ou père, sans époux(se) ni partenaire en union libre, qui habite un logement avec au moins un de ses enfants.

Enfants – Fils ou filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s), ainsi que les petits-enfants des ménages où les parents sont absents.

Personnes hors famille de recensement – Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille de recensement.

Union libre

Par union libre, on entend des personnes qui vivent ensemble en tant que couple sans être légalement mariées l'une à l'autre. Ces personnes peuvent être de sexe opposé ou de même sexe.



Partie II : Cadre de documentation des droits à l'égalité

Introduction au cadre

Le Cadre de documentation des droits à l'égalité est un outil pour établir une documentation sur les droits à l'égalité au Canada relativement aux dimensions reconnues des droits de la personne et aux motifs de protection prévus par les lois fédérale, provinciales et territoriales sur les droits de la personne. En même temps, le Cadre peut aider à cerner et pallier des lacunes dans les données pertinentes aux politiques concernant les enjeux liés à l'égalité au Canada.

Le Cadre utilise sept dimensions (bien-être économique; éducation; emploi; santé; logement; justice et sécurité; engagement politique et inclusion sociale) en vue d'établir une documentation sur la façon dont les membres de groupes protégés bénéficient de leurs droits à l'égalité. Pour chaque dimension, des indicateurs ont été choisis parce qu'ils peuvent rendre compte d'un ou plusieurs aspects des droits à l'égalité. Ces divers aspects peuvent être quantifiés statistiquement au moyen de données provenant principalement de Statistique Canada. Les données peuvent être ventilées selon les divers motifs de protection des droits de la personne tels que l'identité autochtone, l'âge, les déficiences, l'origine ethnique, la situation de famille, l'état matrimonial, l'origine nationale, la race, la religion, le sexe et l'orientation sexuelle.

Les dimensions ont été choisies à la lumière d'une vaste étude documentaire et de consultations auprès des commissions des droits de la personne des provinces et territoires, de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, d'organismes non gouvernementaux et de spécialistes des divers domaines pertinents. Le choix des indicateurs, des mesures et des sources de données a été validé de concert avec des spécialistes de Statistique Canada et d'autres organismes gouvernementaux ayant une expertise en la matière. Le processus de validation a tenu compte de la pertinence, de la disponibilité et du coût des données.

Le Cadre est un outil qui intéressera un grand éventail d'organisations et de personnes y compris ministères, universitaires, groupes de réflexion, centres de recherche et groupes communautaires qui souhaitent établir une documentation et effectuer des recherches sur certaines questions entourant les droits à l'égalité, que ce soit à l'échelle nationale ou régionale. L'outil est suffisamment souple pour servir à des recherches visant une seule dimension ou plusieurs, à l'égard d'un seul groupe protégé ou de plusieurs.



DIMENSION 1 : BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE

Indicateur (justification du choix)	Données particulières recherchées	Motifs à l'égard desquels des données sont disponibles ¹ (\$ = coûts afférents)
<p>1.1 Inégalité des revenus (revenu total)</p> <p>L'étude de la part des revenus des personnes se situant dans les quintiles supérieur et inférieur donne une mesure du degré d'inégalité des revenus qui existe dans une société. Les écarts dans les parts des revenus des membres d'un groupe protégé, dans la mesure où ils sont sous-représentés ou surreprésentés, peuvent donner une idée de l'étendue de l'inégalité des revenus. Si l'on examine ces écarts en tenant compte de l'origine du diplôme d'un individu, à savoir s'il s'agit d'un diplôme canadien ou étranger, et d'autres indicateurs de la dimension de l'emploi, on peut obtenir davantage d'indices sur les inégalités possibles liées à la reconnaissance des titres de compétences étrangers.</p>	<p>Part des revenus des membres de groupes protégés qui se situent dans les quintiles (20 %) supérieur et inférieur du revenu comparativement à la part des membres de la population générale ou d'autres groupes de comparaison appropriés qui se situent dans ces quintiles</p>	<p>SEXE ÂGE DÉFICIENCE IDENTITÉ AUTOCHTONE RACE/COULEUR Minorité visible ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION \$ ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$²</p>
	<p>Part des revenus des membres de groupes protégés ayant un diplôme tertiaire canadien ou étranger qui se situent dans les quintiles inférieur et supérieur du revenu, comparativement à la part des membres de la population générale ou d'autres groupes de comparaison appropriés qui se situent dans ces mêmes quintiles et qui ont un diplôme tertiaire canadien ou étranger</p>	<p>SEXE ÂGE DÉFICIENCE IDENTITÉ AUTOCHTONE RACE/COULEUR Minorité visible ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION \$ ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$³</p>

¹ Notez que, lorsque c'est possible et approprié, les données pour chaque motif seront ventilées par sexe.

² Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. Les données sur les déficiences proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans. Les données sur le sexe, l'âge, les déficiences, l'identité autochtone (hors réserve, ascendance autochtone autodéclarée), la race et la couleur (minorité visible), l'origine nationale ou ethnique (statut d'immigrant et groupe désigné) ainsi que l'état matrimonial peuvent aussi être obtenues de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu effectuée chaque année. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de Statistique Canada (SC).

³ Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. Les données sur les déficiences proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans. Les données sur le sexe, l'âge, les déficiences, l'identité autochtone (hors réserve, ascendance autochtone autodéclarée), la race et la couleur (minorité visible), l'origine nationale ou ethnique (statut d'immigrant et groupe désigné) ainsi que l'état matrimonial peuvent aussi être obtenues de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu effectuée chaque année. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



<p>1.2 Faible revenu</p> <p>L'étude des écarts entre les taux de faible revenu, et particulièrement de faible revenu persistant, en les comparant à ceux des membres de groupes protégés et ceux des membres de la population générale ou d'autres groupes de comparaison appropriés permettra de mesurer l'étendue des inégalités économiques pouvant exister au Canada. L'examen de l'incidence des paiements de transfert gouvernementaux versés à des personnes peut donner davantage de renseignements sur le niveau de pauvreté des groupes protégés au Canada.</p>	<p>Mesure de faible revenu (MFR) pour les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE RACE/COULEUR Minorité visible ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION \$ ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$⁴</p>
	<p>Ratio de l'écart de faible revenu chez les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE RACE/COULEUR Minorité visible ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION \$ ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$⁵</p>

⁴ Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. Les données sur le sexe, l'âge, les déficiences, l'identité autochtone (hors réserve, ascendance autochtone autodéclarée), la race et la couleur (minorité visible), l'origine nationale ou ethnique (statut d'immigrant et groupe désigné) ainsi que l'état matrimonial peuvent aussi être obtenues de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu effectuée chaque année. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁵ Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. Les données sur le sexe, l'âge, les déficiences, l'identité autochtone (hors réserve, ascendance autochtone autodéclarée), la race et la couleur (minorité visible), l'origine nationale ou ethnique (statut d'immigrant et groupe désigné) ainsi que l'état matrimonial peuvent aussi être obtenues de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu effectuée chaque année. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



	<p>Taux de faible revenu persistant chez les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve, ascendance autochtone autodéclarée) \$ DÉFICIENCE \$ RACE/COULEUR \$ Minorité visible ÉTAT MATRIMONIAL \$⁶</p>
	<p>Incidence des paiements de transfert gouvernementaux constituant la principale source de revenu chez les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE \$ ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$⁷</p>
	<p>Incidence des paiements de transfert gouvernementaux dans une période de déclaration donnée chez les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE \$ ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$⁸</p>
<p>1.3 Revenu médian (individuel et familial)</p> <p>L'étude des niveaux de revenu peut fournir de l'information sur la situation relative aux droits de la personne des membres de groupes protégés par les mesures législatives sur les droits de la personne au Canada. L'évaluation du revenu médian des individus et des familles chez les membres de groupes protégés et sa comparaison avec celui de l'ensemble des Canadiens ou d'autres groupes de comparaison appropriés peut révéler la présence de facteurs systémiques contribuant aux inégalités de revenu au Canada.</p>	<p>Revenu médian individuel et familial⁹ de membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE DÉFICIENCE selon l'ÂGE et le SEXE IDENTITÉ AUTOCHTONE RACE/COULEUR Minorité visible ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION \$ ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$¹⁰</p>

⁶ Les données sur tous les motifs indiqués sont obtenues de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu effectuée chaque année. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁷ Les données sur tous les motifs indiqués sont obtenues des Données administratives longitudinales recueillies chaque année.

⁸ Voir la note précédente.

⁹ Notez que deux méthodes peuvent être utilisées pour mesurer le revenu : l'on peut utiliser le revenu familial ou le revenu familial redressé. La deuxième méthode « redresse » le revenu médian en fonction de la taille de la famille et des économies qui peuvent en résulter.

¹⁰ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. Les données sur les déficiences proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans. Les données sur le genre, l'âge, les déficiences, l'identité autochtone (hors réserve, ascendance autochtone autodéclarée), la race et la couleur (minorité visible), l'origine nationale ou ethnique (statut d'immigrant et groupe désigné) ainsi que l'état matrimonial peuvent aussi être obtenues de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu effectuée chaque année. Il y a lieu de souligner que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



	<p>Revenu médian individuel et familial des membres de groupes protégés ayant obtenu un diplôme tertiaire au Canada ou à l'étranger et faisant partie des quintiles (20 %) supérieur ou inférieur de revenu, comparativement aux membres de la population générale ou d'autres groupes de comparaison appropriés ayant obtenu des diplômes canadiens équivalents</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE \$ RACE/COULEUR \$ Minorité visible Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION \$ ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$¹¹</p>
<p>1.4 Richesse L'étude de la valeur nette (richesse) des unités familiales (personnes seules et familles économiques) offre une autre façon d'enquêter sur les inégalités économiques pouvant exister au Canada. Les écarts entre la richesse médiane des unités familiales dans lesquelles le principal soutien économique est membre d'un groupe protégé et celle des autres unités familiales peuvent révéler s'il existe des facteurs systémiques contribuant à la présence d'inégalités dans la distribution de la richesse au Canada. Les écarts entre la part de richesse détenue par ces groupes dans les quintiles supérieur et inférieur de richesse donnent une mesure additionnelle du degré de polarisation économique existant dans une société.</p>	<p>Valeur nette médiane des unités familiales (personnes seules et familles économiques) considérées comme faisant partie de groupes protégés¹² comparativement aux unités familiales de la population générale ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE DÉFICIENCE (limitation d'activité) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Pays de naissance Année de l'arrivée au Canada ÉTAT MATRIMONIAL SITUATION DE FAMILLE (avec enfants)¹³</p>

¹¹ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. Veuillez aussi noter que ces données seront inférées en utilisant l'âge et le niveau d'éducation du répondant au recensement. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

¹² L'on établit si une unité familiale fait partie d'un groupe protégé en se basant sur les caractéristiques du principal soutien économique de cette unité familiale. La note suivante donne davantage de détails à ce sujet.

¹³ Toutes les données proviennent de l'Enquête sur la sécurité financière, une enquête occasionnelle et qui ne sera pas nécessairement effectuée de nouveau. Veuillez noter que les données sur la richesse ont été recueillies en se basant non sur la richesse des individus, mais sur celles des « unités familiales » selon le concept utilisé par Statistique Canada. Il s'agit donc des « personnes seules » (c'est-à-dire des personnes vivant seules ou avec d'autres personnes avec lesquelles elles n'ont pas lien de parenté, par exemple un colocataire ou un chambreur) et des « familles économiques » (c'est-à-dire les groupes de deux personnes ou plus qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, y compris les unions libres, ou par adoption). Les caractéristiques du principal soutien économique de l'unité familiale déterminent celles de l'unité familiale. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



	Part de la richesse des unités familiales faisant partie des groupes protégés dans les quintiles (20 %) supérieur et inférieur de richesse comparativement aux unités familiales de la population générale ou d'autres groupes de comparaison appropriés, dans ces mêmes quintiles	SEXE ÂGE DÉFICIENCE (limitation d'activité) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Pays de naissance Année de l'arrivée au Canada ÉTAT MATRIMONIAL SITUATION DE FAMILLE (avec enfants) ¹⁴
--	---	---

DIMENSION 2 : ÉDUCATION

Indicateur (justification du choix)	Données particulières recherchées	Motifs à l'égard desquels des données sont disponibles (\$ = coûts afférents)
2.1 Accès à des soutiens éducatifs Un certain nombre de Canadiens ont besoin d'aide pour pouvoir jouir pleinement des possibilités offertes par le système d'éducation. Ce peut être le cas, par exemple, d'enfants et de jeunes personnes ayant des déficiences. Ceux désirant poursuivre des études postsecondaires peuvent avoir besoin de l'aide financière gouvernementale. L'évaluation de la disponibilité de soutiens éducatifs peut nous aider à déterminer si les Canadiens ont tous les mêmes possibilités de poursuivre leur éducation et de profiter des bénéfices socio-économiques qui en découlent.	Taux d'accès à des soutiens éducatifs (aménagement physiques, services d'aide et appareils fonctionnels) déclaré par l'ensemble des personnes (enfants et adultes) ayant une déficience et fréquentant des établissements d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire	DÉFICIENCE Selon le type de déficience Intellectuelle Physique DÉFICIENCE selon le SEXE ¹⁵
	Taux d'utilisation des prêts étudiants gouvernementaux déclaré par les membres de groupes protégés ayant obtenu un diplôme d'études tertiaires comparativement aux diplômés de la population générale ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE \$ RACE/COULEUR \$ Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ ¹⁶

¹⁴ Voir la note précédente.

¹⁵ Les données sur les motifs indiqués proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans. Notez que les données de cette enquête sont limitées dans la mesure où elles permettent seulement de distinguer entre les personnes ayant une déficience d'ordre « physique » et celles ayant une déficience d'ordre « intellectuel » dans le cas des personnes fréquentant des établissements d'éducation spécialisés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

¹⁶ Les données sur les motifs indiqués proviennent de l'Enquête nationale auprès des diplômés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



<p>2.2 Niveau d'instruction (population de 25 à 64 ans)</p> <p>La corrélation entre le niveau d'instruction, les possibilités de gagner des revenus et la satisfaction de vivre est généralement acceptée de tous. Les données sur le niveau d'instruction permettront de renforcer les conclusions tirées de l'analyse des statistiques sur l'inscription et l'abandon scolaire.</p>	<p>Taux d'obtention de diplôme (certificats d'études secondaires, baccalauréats, maîtrises, doctorats)</p> <p>des membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE RACE/COULEUR \$ Minorité visible Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION \$ ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$¹⁷</p>
<p>2.3 Taux de fréquentation scolaire (établissements secondaires et postsecondaires)</p> <p>L'éducation est un indicateur du développement humain et de l'inclusion sociale et, par conséquent, de l'égalité. Au Canada, les taux élevés de fréquentation des écoles primaires au Canada font que les statistiques relatives aux établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire constituent de meilleurs indicateurs. Les écarts relatifs aux taux d'inscription des membres des groupes protégés peuvent indiquer des inégalités ou lacunes dans les politiques d'éducation ou les pratiques éducatives. L'existence de corrélations avec d'autres facteurs, comme l'emploi ou le revenu, peut dénoter des inégalités de nature structurelle au Canada.</p>	<p>Taux de fréquentation des établissements d'enseignement secondaire</p> <p>des membres de groupes protégés, appartenant à la cohorte d'âges appropriée, comparativement à cette même cohorte d'âges dans l'ensemble de la population ou dans d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE \$ RACE/COULEUR \$ Minorité visible Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION \$ ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$</p>

¹⁷ Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la déficience qui proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans ainsi que celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Notez qu'en ce qui concerne les enfants, les données recueillies s'appliquent aux enfants âgés de quinze ans et plus. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. En dernier lieu, les données sur l'état matrimonial peuvent être obtenues gratuitement de l'Enquête sur la population active. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



	<p>Taux de fréquentation des établissements d'enseignements au postsecondaire des membres de groupes protégés, appartenant à la cohorte d'âges appropriée, comparativement à cette même cohorte d'âges dans l'ensemble de la population ou dans d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>ÂGE DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE \$ RACE/COULEUR \$ Minorité visible Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION \$ ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$¹⁸</p>
<p>2.4 Taux de décrochage scolaire Des écarts dans les taux de décrochage scolaire associés aux membres groupes protégés peuvent indiquer des inégalités ou des lacunes dans les politiques ou les pratiques d'éducation. Lorsque ces écarts sont corrélés à d'autres facteurs, comme l'emploi ou le revenu, ils peuvent aussi indiquer qu'il existe des inégalités structurelles à l'échelle de la société canadienne.</p>	<p>Taux de décrochage scolaire au secondaire parmi les étudiants qui sont membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble des étudiants du cycle secondaire ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE RACE/COULEUR \$ Minorité visible Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION \$ ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$¹⁹</p>

¹⁸ Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la déficience qui proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans ainsi que celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Notez qu'en ce qui concerne les enfants, les données recueillies s'appliquent aux enfants âgés de quinze ans et plus. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC. En dernier lieu, les données sur le sexe peuvent aussi être obtenues gratuitement du Rapport mondial sur le développement humain des Nations Unies.

¹⁹ Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la déficience qui proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans ainsi que celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Notez qu'en ce qui concerne les enfants, les données recueillies s'appliquent aux enfants âgés de quinze ans et plus. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. En dernier lieu, les données sur l'état matrimonial peuvent être obtenues gratuitement de l'Enquête sur la population active. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



	Taux de décrochage scolaire attribuable aux déficiences des étudiants handicapés fréquentant des établissements d'enseignement secondaire ou postsecondaire comparativement à l'ensemble des étudiants de niveau secondaire ou postsecondaire ou d'autres groupes de comparaison appropriés	DÉFICIENCE Type de déficience Intellectuelle Physique DÉFICIENCE selon le SEXE ²⁰
2.5 Niveaux de littératie Un des objectifs de l'éducation est de s'assurer que les étudiants acquièrent les compétences nécessaires pour réussir dans la vie. Des écarts dans les taux de littératie peuvent démontrer si tous les étudiants ont bénéficié du même niveau de préparation.	Niveaux de littératie (niveau égal ou supérieur à 3 ²¹) des adultes membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE ²²
2.6 Discrimination dans l'éducation La mesure de la fréquence à laquelle les membres de groupes protégés estiment être victimes de discrimination dans l'éducation, ainsi que la mesure du taux de plaintes déposées à ce sujet auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne, pourrait nous aider à discerner l'existence d'inégalités dans ce domaine. La mesure du taux de règlement de ces plaintes, ou encore, celle du taux de plaintes renvoyées aux organismes à des fins de décision pourrait confirmer ou infirmer les conclusions tirées à ce sujet.	Incidence de discrimination vécue dans l'éducation déclarée par les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ RELIGION \$ ²³
	Taux de plaintes liées à l'éducation déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne au Canada	TOUS LES MOTIFS ²⁴

²⁰ Les données sur les motifs indiqués proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans. Notez que les données de cette enquête ne permettent pas de distinguer les personnes ayant une limitation fonctionnelle d'ordre « physique » de celles ayant une limitation fonctionnelle d'ordre « intellectuel » seulement dans le cas des personnes fréquentant des établissements d'éducation spécialisés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

²¹ « Le niveau de littératie 3 est généralement considéré comme le niveau minimal de compétence "souhaitable" pour permettre aux personnes de faire face aux demandes croissantes en matière de compétences de l'économie du savoir d'aujourd'hui. » Voir la page 103 du rapport de 2007 sur les *Indicateurs de l'éducation au Canada* publié par le Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation.

²² Toutes les données peuvent être obtenues de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA). Les données portant sur l'identité autochtone se limitent aux Autochtones du Manitoba et de la Saskatchewan vivant en milieu urbain et aux Autochtones résidant dans les territoires. Ces données sont gratuites, mais pour les obtenir, l'on doit en faire la demande en envoyant un courriel à educationstats@statcan.gc.ca. Des données sur la littératie (en matière de lecture, de mathématiques et de sciences) peuvent aussi être obtenues tous les trois ans du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), mais ces données se limitent à la population estudiantine âgée de quinze ans et elles ne peuvent qu'être ventilées que selon le sexe, l'origine nationale ou ethnique (statut d'immigrant) et l'appartenance à la catégorie de faible revenu. Des données sur la littératie des adultes (en matière de lecture) peuvent aussi être obtenues de l'Enquête sur l'alphabétisation et les compétences des adultes et elles peuvent être ventilées selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le statut d'immigrant et le pays d'origine. Il s'agit toutefois d'une enquête occasionnelle qui ne sera pas nécessairement effectuée de nouveau.

²³ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sociale générale (ESG) (Cycles 13, 18 et 23 sur la victimisation). L'ESG est une enquête occasionnelle dont les certains thèmes comme celui de la victimisation ont fait l'objet de mises à jour tous les cinq ans. Notez que les données sur l'identité autochtone dont il est question ici sont recueillies conformément à la définition d'« identité autochtone » qu'utilise Statistique Canada : les ascendances autochtones déclarées de façon volontaire. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

²⁴ Les données sur les motifs indiqués peuvent être obtenues chaque année des diverses commissions des droits de la personne qui existent au Canada. Notez que ces données devront être rassemblées par la Commission canadienne des droits de la personne qui devra alors résoudre les problèmes de concordance entre les données provenant des divers ressorts.



DIMENSION 3 : EMPLOI

Indicateur (justification du choix)	Données particulières recherchées	Motifs à l'égard desquels des données sont disponibles (\$ = coûts afférents)
3.1 Accès à un soutien du revenu Les écarts dans les taux d'accès aux prestations d'assurance-emploi des membres de groupes protégés peuvent signaler des inégalités dans l'accès à des possibilités d'emploi de qualité.	Taux d'accès aux prestations d'assurance-emploi (AE) des membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE ²⁵
	Taux d'accès à des prestations de maternité et prestations parentales (AE et Régime québécois d'assurance parentale) des membres de groupes protégés ayant donné naissance à (ou adopté) un enfant au cours des cinq dernières années comparativement à l'ensemble des travailleurs dans la même situation ou à d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Pays de naissance Année de l'arrivée au Canada ²⁶
3.2 Participation au marché du travail La surreprésentation ou la sous-représentation, selon le cas, des membres de groupes protégés parmi les travailleurs avec un emploi, les chômeurs, occasionnels ou chroniques, peut servir de preuve supplémentaire quant à l'infériorité de leurs perspectives d'emploi et à la persistance de la discrimination à leur égard.	Taux d'emploi des membres de groupes protégés, ventilés selon le sexe s'il y a lieu, comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE DÉFICIENCE IDENTITÉ AUTOCHTONE RACE/COULEUR Minorité visible Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL SITUATION DE FAMILLE RELIGION ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$ ²⁷

²⁵ Les données sur les motifs indiqués peuvent être obtenues chaque année du Programme d'assurance-emploi.

²⁶ Les données sur les motifs indiqués peuvent être obtenues chaque année de l'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi. Les données sur l'origine nationale ou ethnique sont limitées et comme indiqué, il y a des coûts associés à l'obtention de ces données.

²⁷ Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la déficience qui proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans ainsi que celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. En dernier lieu, les données sur le sexe, l'âge, l'identité autochtone (hors réserve, ascendance autochtone autodéclarée), l'origine nationale ou ethnique (statut d'immigrant, groupe désigné), l'état matrimonial ainsi que la race et la couleur (minorité visible) peuvent être obtenues chaque année, moyennant des frais, de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu effectuée. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



	<p>Taux de chômage des membres de groupes protégés, ventilés selon le sexe s'il y a lieu, comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE DÉFICIENCE IDENTITÉ AUTOCHTONE RACE/COULEUR Minorité visible Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL SITUATION DE FAMILLE RELIGION ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$²⁸</p>
	<p>Taux du chômage chronique des membres de groupes protégés, ventilés selon le sexe s'il y a lieu, comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE DÉFICIENCE \$ DÉFICIENCE selon l'ÂGE et le SEXE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) RACE/COULEUR \$ Minorité visible ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$²⁹</p>

²⁸ Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la déficience qui proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans ainsi que celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. En dernier lieu, les données sur le sexe, l'âge, l'identité autochtone (hors réserve, ascendance autochtone autodéclarée), l'origine nationale ou ethnique (statut d'immigrant, groupe désigné), l'état matrimonial ainsi que la race et la couleur (minorité visible) peuvent aussi être obtenues, moyennant des frais, de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu effectuée chaque année. Veuillez aussi noter que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

²⁹ Toutes ces données, sauf celles sur la « déficience selon l'âge et le sexe » ainsi que celle sur la « situation de famille », peuvent être obtenues annuellement de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) moyennant des frais. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Les données sur le sexe, l'âge, l'état matrimonial et la situation de famille sont obtenues annuellement de l'Enquête sur la population active. Celles sur l'âge et le sexe peuvent être obtenues sans frais. Toutefois, la méthode qu'utilise l'Enquête sur la population active pour déduire ces données diffère de celle qu'utilise l'EDTR. Il n'est donc pas possible d'effectuer de comparaison directe entre les données provenant de ces deux enquêtes. Les données sur les déficiences selon l'âge et le sexe proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



	<p>Taux d'emploi précaire des membres de groupes protégés, ventilés selon le sexe s'il y a lieu, comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE DÉFICIENCE selon l'ÂGE et le SEXE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve)³⁰ RACE/COULEUR \$ Minorité visible ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$³¹</p>
	<p>Taux de sous-emploi visible des membres de groupes protégés, ventilés selon le sexe s'il y a lieu, comparativement à l'ensemble de la population et d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE DÉFICIENCE selon l'ÂGE et le SEXE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve)³² RACE/COULEUR \$ Minorité visible ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$³³</p>

³⁰ Notez que deux définitions sont utilisées pour recueillir des données sur les Autochtones. Dans certains cas, l'« identité autochtone » est établie lorsque les personnes s'identifient elles-mêmes comme Autochtones ou peuvent être identifiées comme Autochtones en fonction de critères objectifs précis. Dans d'autres cas, certaines enquêtes se basent sur le concept de l'ascendance ou de l'origine autochtone, soit celle qui est utilisée dans le cadre du recensement. Selon cette définition, sont identifiées comme Autochtones, les répondants qui déclarent tout simplement avoir une ascendance autochtone ou être d'origine autochtone. Les données dont il est question ici sont des données obtenues en fondant sur la deuxième définition, soit celle du concept de l'ascendance ou de l'origine autochtone.

³¹ Les données sur tous les motifs indiqués, sauf celles sur la « déficience selon l'âge et le sexe » et celles sur la « situation de familiale », peuvent être obtenues chaque année de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu moyennant des frais. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Les données sur les personnes handicapées, selon l'âge et le sexe, proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans. Les données sur le sexe, l'âge, l'état matrimonial et la situation de famille sont obtenues annuellement de l'Enquête sur la population active moyennant des frais. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

³² Notez que deux définitions sont utilisées pour recueillir des données sur les Autochtones lors des recensements. Les données sur l'« identité autochtone » réfèrent aux personnes qui s'identifient eux-mêmes comme « Autochtones » ou qui peuvent être identifiés comme Autochtones en fonction de critères objectifs précis. Toutefois, certaines enquêtes recueillent des données se basant sur le concept utilisé dans le cadre du recensement, celui d'« ascendance autochtone ». Les données recueillies dans ce cas sont de données sur les répondants qui déclarent tout simplement avoir une ascendance autochtone. Les données dont il est question ici sont celles recueillies en basant sur la deuxième définition.

³³ Les données sur tous les motifs indiqués, sauf celles sur la « déficience selon l'âge et le sexe » et celles sur la « situation de familiale », peuvent être obtenues chaque année de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu moyennant des frais. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Les données sur les personnes handicapées, selon l'âge et le sexe, proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans. Les données sur le sexe, l'âge, l'état matrimonial et la situation de famille sont obtenues annuellement de l'Enquête sur la population active moyennant des frais. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



<p>3.3 Équité en matière d'emploi (au niveau fédéral seulement)</p> <p>En mesurant la sous-représentation des membres de groupes protégés dans le domaine de l'emploi, de même que leurs taux de recrutement et de promotion, on peut obtenir une indication de la discrimination qu'ils subissent dans ce domaine en général ainsi que dans des catégories et secteurs d'emploi particuliers.</p>	<p>Taux de représentation, de recrutement et de promotion des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi au gouvernement fédéral et dans les entreprises assujetties à la réglementation fédérale et, lorsque les données existent, au sein des gouvernements provinciaux et municipaux ainsi que des entreprises assujetties à la réglementation provinciale</p>	<p>SEXE DÉFICIENCE IDENTITÉ AUTOCHTONE RACE/COULEUR Minorité visible³⁴</p>
<p>3.4 Reconnaissance des titres de compétences étrangers</p> <p>Les personnes ayant des titres de compétences étrangers peuvent se buter à des barrières lorsqu'elles cherchent de l'emploi dans leur propre domaine ou dans un autre. Cela peut être dû au manque de reconnaissance des titres de compétence étrangers, aux exigences en matière d'expérience de travail canadienne ou à une combinaison de ces deux facteurs. Les données sur ce sujet permettront de documenter l'étendue et la persistance de ces problèmes.</p>	<p>Taux de « concordance »³⁵ des membres de groupes protégés selon qu'ils ont obtenu leurs titres de compétences au Canada ou à l'étranger</p>	<p>SEXE ÂGE DÉFICIENCE IDENTITÉ AUTOCHTONE RACE/COULEUR Minorité visible Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL SITUATION DE FAMILLE RELIGION ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) ³⁶</p>
	<p>Taux de sous-emploi selon le diplôme tertiaire obtenu au Canada ou à l'étranger (emplois autres qu'en gestion) des membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE ³⁷</p>

³⁴ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues annuellement de la Division de la conformité à l'équité en matière d'emploi de la CCDDP (Commission canadienne des droits de la personne), mais elles n'ont trait qu'aux secteurs assujettis à la réglementation fédérale.

³⁵ Statistique Canada examine, dans le cas de certaines professions, si les individus travaillent dans leur domaine de spécialisation. L'on utilise le terme « taux de concordance » pour indiquer dans quelle mesure c'est le cas. Par exemple, si 100 % des individus ayant une formation en médecine travaillent comme médecins, on dit alors que le taux de concordance est de 100 %.

³⁶ Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la déficience qui proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans ainsi que celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. En dernier lieu, les données sur le sexe, l'âge, l'identité autochtone (hors réserve), les personnes handicapées, l'origine nationale ou ethnique (statut d'immigrant, groupe désigné), l'état matrimonial et la race et la couleur (minorité visible) sont obtenues annuellement de l'Enquête sur la population active moyennant des frais. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

³⁷ Toutes ces données peuvent être obtenues chaque année de l'Enquête sur la population active moyennant des frais. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



<p>3.5 Qualité des emplois</p> <p>Ce ne sont pas nécessairement tous les travailleurs qui ont des emplois de bonne qualité. La syndicalisation est, depuis longtemps, associée à la qualité des emplois, et peut jouer un rôle déterminant dans l'accès aux avantages sociaux. Des écarts dans les taux de syndicalisation ou d'accès aux avantages sociaux des membres de groupes protégés peuvent apporter des preuves supplémentaires quant à l'infériorité de leurs perspectives d'emploi. Ils peuvent donner un aperçu sur l'égalité de l'accès aux mesures de sécurité du revenu visant à mitiger l'incidence économique négative de certains événements de la vie.</p>	<p>Taux de syndicalisation des membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$</p> <p>ÂGE \$</p> <p>DÉFICIENCE selon l'ÂGE et le SEXE \$</p> <p>IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$</p> <p>RACE/COULEUR \$</p> <p>Minorité visible</p> <p>ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$</p> <p>Statut d'immigrant</p> <p>Groupe désigné</p> <p>ÉTAT MATRIMONIAL \$</p> <p>SITUATION DE FAMILLE \$³⁸</p>
	<p>Taux d'accès à des prestations de maternité et prestations parentales de l'employeur des membres de groupes protégés ayant donné naissance à (ou adopté) un enfant au cours des cinq dernières, comparativement à l'ensemble des travailleurs dans cette situation ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$</p> <p>ÂGE \$</p> <p>IDENTITÉ AUTOCHTONE</p> <p>RACE/COULEUR \$</p> <p>Minorité visible</p> <p>ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$</p> <p>Statut d'immigrant</p> <p>Groupe désigné</p> <p>ÉTAT MATRIMONIAL \$</p> <p>SITUATION DE FAMILLE \$³⁹</p>
	<p>Taux d'accès à des prestations de retraite de l'employeur des membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE</p> <p>ÂGE</p> <p>DÉFICIENCE \$</p> <p>IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve, ascendance autochtone autodéclarée) \$</p> <p>RACE/COULEUR \$</p> <p>Minorité visible</p> <p>ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$</p> <p>Statut d'immigrant</p> <p>Groupe désigné</p> <p>ÉTAT MATRIMONIAL \$</p> <p>SITUATION DE FAMILLE⁴⁰</p>

³⁸ Les données sur tous les motifs indiqués, sauf celles sur la situation de famille, proviennent de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Les données sur le sexe, l'âge, l'état matrimonial et la situation de famille sont obtenues annuellement de l'Enquête sur la population active moyennant des frais. Les données sur les déficiences proviennent de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

³⁹ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues tous les cinq ans de l'Enquête sociale générale (ESG) (Cycle 20 – Enquête sur les transitions familiales). L'ESG est une enquête occasionnelle dont certains thèmes comme celui de la famille ont fait l'objet de mises à jour tous les cinq ans. Notez que les données sur l'identité autochtone dont il est question ici sont recueillies conformément à la définition d'« identité autochtone » qu'utilise Statistique Canada : les ascendances autochtones déclarées de façon volontaire. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁴⁰ Les données sur tous les motifs indiqués, sauf celles sur la situation de famille, proviennent de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Les données sur le sexe, l'âge et la situation de famille peuvent être obtenues annuellement à partir des Données administratives longitudinales de SC. En outre, les données sur le sexe peuvent être obtenues annuellement de l'Enquête sur les régimes de pension au Canada de Statistique Canada. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



	Taux d'accès à des prestations d'invalidité de longue durée de l'employeur des membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve, ascendance autochtone autodéclarée) \$ RACE/COULEUR \$ Minorité visible ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL \$ ⁴¹
3.6 Discrimination, y compris harcèlement, dans l'emploi La mesure de la fréquence à laquelle les membres de groupes protégés estiment être victimes de discrimination dans le milieu de travail, ainsi que le taux de plaintes déposées à ce sujet auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne, pourrait nous aider à discerner l'existence d'inégalités dans les perspectives d'emploi. La mesure du taux de règlement de ces plaintes, ou encore, celle du taux de plaintes renvoyées aux organismes à des fins de décision pourrait confirmer ou infirmer les conclusions tirées à ce sujet.	Incidence de discrimination vécue dans l'emploi déclarée par les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE DÉFICIENCE IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ RELIGION \$ ⁴³
	Taux de plaintes liées au milieu de travail déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne au Canada	TOUS LES MOTIFS ⁴⁴

⁴¹ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues annuellement de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu moyennant des frais. Notez que les données sur la race et la couleur (minorité visible) sont des éléments de données dérivés. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁴² Les données peuvent être obtenues de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans. Il est à noter qu'il est possible de préciser les données afin de cerner le contexte de la discrimination, p. ex. dans le recrutement, l'adaptation du lieu de travail, etc. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁴³ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sociale générale (ESG) (Cycles 13, 18 et 23 sur la victimisation). L'ESG est une enquête occasionnelle dont certains thèmes comme celui de la victimisation ont fait l'objet de mises à jour tous les cinq ans. Notez que les données sur l'identité autochtone dont il est question ici sont recueillies conformément à la définition d'« identité autochtone » qu'utilise Statistique Canada : les ascendances autochtones déclarées de façon volontaire. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁴⁴ Les données sur les motifs indiqués peuvent être obtenues chaque année des diverses commissions des droits de la personne qui existent au Canada. Notez que ces données devront être rassemblées par la Commission canadienne des droits de la personne qui devra alors résoudre les problèmes de concordance entre les données provenant des divers ressorts.



DIMENSION 4 : SANTÉ

Indicateur (justification du choix)	Données particulières recherchées	Motifs à l'égard desquels des données sont disponibles (\$ = coûts afférents)
<p>4.1 Accès à des services de santé L'accès à des services de santé est un aspect primordial de la <i>Loi canadienne sur la santé</i> et un des droits fondamentaux de la personne à l'échelle internationale. Des écarts dans les taux de difficulté d'accès perçus par les clients du système de santé canadien peuvent indiquer soit des lacunes dans le système, soit qu'il ne traite pas tous les Canadiens de la même façon.</p>	<p>Taux de difficulté autodéclarée à obtenir des services de santé routiniers et continus, selon les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE selon l'ÂGE et le SEXE (enfant) \$ RACE/COULEUR \$ Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ ORIENTATION SEXUELLE \$⁴⁵</p>
<p>4.2 Santé maternelle et infantile Les taux de mortalité pendant la période périnatale et le poids selon l'âge gestationnel sont, de plus en plus, perçus comme de meilleurs indicateurs de la santé maternelle et infantile que la mortalité infantile et le poids à la naissance même si leur utilisation n'est pas encore aussi répandue. Des taux plus élevés chez les membres de groupes protégés peuvent indiquer soit que le système de santé canadien présente des lacunes, soit qu'il ne traite pas tous les Canadiens de la même façon.</p>	<p>Taux de mortalité périnatale (par 1000 naissances vivantes) des enfants nés de membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE (enfant) ÂGE (mère) \$⁴⁶ DÉFICIENCE (mère) \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (enfant) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant (mère) ÉTAT MATRIMONIAL (mère) \$ AUTRE (statut de faible revenu) \$⁴⁷</p>
	<p>Taux des naissances de faible poids compte tenu de l'âge gestationnel des enfants nés de membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE (enfant) ÂGE (mère) DÉFICIENCE (mère) \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (enfant) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant (mère) ÉTAT MATRIMONIAL (mère) AUTRE (statut de faible revenu) \$⁴⁸</p>

⁴⁵ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues annuellement, moyennant des frais, de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes et des rapports qui en découlent. Les données sur l'identité autochtone provenant de cette enquête ne s'appliquent qu'aux Autochtones vivant hors réserve et elles sont recueillies en se basant sur l'ascendance autochtone déclarée de façon volontaire. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC. En outre, les données sur l'identité autochtone peuvent être obtenues tous les cinq ans de l'Enquête auprès des peuples autochtones.

⁴⁶ Puisqu'il y a des facteurs de risque associés à l'âge résultant de causes physiologiques bien connues, le suivi des données se rapportant à l'âge seulement ne serait pas valable; il y aurait lieu d'envisager la subdivision d'autres données selon l'âge pour déterminer s'il y a des variations pouvant être reliées à l'appartenance d'une personne à un groupe protégé.

⁴⁷ Les données sur tous les motifs indiqués sont disponibles annuellement du Programme de la statistique de l'état civil du Canada de SC. L'obtention de ces données, sauf celles sur le sexe, exigerait une étude sur mesure et coûteuse. Soulignons que les données sur l'identité autochtone et l'origine nationale ou ethnique (statut d'immigrant) ne sont recueillies que dans certaines régions seulement. L'information sur la faiblesse des niveaux de revenu ne peut être obtenue qu'en se référant à la situation économique générale de la région géographique où surviennent les naissances.

⁴⁸ Voir la note précédente avec la différence suivante : des données sur l'âge et l'état matrimonial des mères peuvent être obtenues sans frais tout comme celles sur le sexe des enfants.



<p>4.3 Affections touchant la santé</p> <p>L'utilisation du taux de prévalence des affections touchant la santé parmi les membres d'une population pour mesurer le niveau de santé est très répandue. Des écarts dans les taux de prévalence, de certains problèmes de santé, associés aux membres d'un groupe protégé, peuvent indiquer soit que le système de santé canadien présente des lacunes, soit qu'il ne traite pas tous les Canadiens de la même façon.</p>	<p>Prévalence du VIH/sida parmi les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Groupe désigné⁴⁹</p>
	<p>Taux d'obésité (indice de masse corporelle) des membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE selon l'ÂGE et le SEXE (enfant) \$ RACE/COULEUR \$ Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ ORIENTATION SEXUELLE \$⁵⁰</p>
	<p>Prévalence du diabète de type 2 parmi les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE selon l'ÂGE et le SEXE (enfant) \$ RACE/COULEUR \$ Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ ORIENTATION SEXUELLE \$⁵¹</p>

⁴⁹ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues annuellement de l'Agence de la santé publique du Canada. Les données sur l'origine autochtone peuvent être obtenues de l'Enquête auprès des peuples autochtones de SC effectuée tous les cinq ans. Notez que même si les données sur l'origine ethnique ne sont pas universellement déclarées, il est quand même possible d'en extraire des données sur les Autochtones puisqu'elles sont une sous-catégorie des données sur l'origine ethnique.

⁵⁰ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues annuellement de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes et des rapports qui en découlent. Les données sur l'identité autochtone provenant de cette enquête ne s'appliquent qu'aux Autochtones vivant hors réserve et elles sont recueillies en se basant sur l'ascendance autochtone déclarée de façon volontaire. En outre, les données sur l'identité autochtone peuvent être obtenues tous les cinq ans de l'Enquête auprès des peuples autochtones. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁵¹ Voir la note précédente.



<p>4.4 Espérance de vie</p> <p>L'utilisation de l'espérance de vie comme mesure de la santé de la population est très répandue. Des écarts dans les taux associés aux membres de groupes protégés peuvent indiquer soit des lacunes dans le système de santé canadien, soit qu'il ne traite pas tous les Canadiens de la même façon.</p>	<p>Espérance de vie à la naissance des membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE \$ RACE/COULEUR \$ Minorité visible ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant Groupe désigné ÉTAT MATRIMONIAL \$⁵²</p>
<p>4.5 Santé mentale</p> <p>De nos jours, les questions de santé mentale en tant qu'indicateurs du niveau de santé générale prennent de l'importance. Le Projet des indicateurs de la santé inclut le taux de suicide et la prévalence de troubles mentaux comme des indicateurs potentiels du niveau de santé mentale. Des écarts dans les taux associés aux membres de groupes protégés peuvent indiquer soit des lacunes dans le système de santé canadien, soit qu'il ne traite pas tous les Canadiens de la même façon.</p>	<p>Taux de santé mentale autodéclarée par les membres de groupes protégés, selon le sexe s'il y a lieu, comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE selon l'ÂGE et le SEXE (enfant) \$ RACE/COULEUR \$ Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ ORIENTATION SEXUELLE \$⁵³</p>
	<p>Taux de troubles de l'humeur diagnostiqués chez les membres de groupes protégés, ventilés selon le sexe s'il y a lieu, comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$ DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE selon l'ÂGE et le SEXE (enfant) \$ RACE/COULEUR \$ Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE \$ Statut d'immigrant ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ ORIENTATION SEXUELLE \$⁵⁴</p>
	<p>Taux de suicide des membres de groupes protégés, selon le sexe s'il y a lieu, comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>ÂGE SEXE IDENTITÉ AUTOCHTONE (certaines régions seulement) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE (certaines régions seulement) \$ ÉTAT MATRIMONIAL \$⁵⁵</p>

⁵² Les données sur tous les motifs indiqués sont disponibles annuellement du Programme de la statistique de l'état civil du Canada de SC. L'obtention de ces données, sauf celles sur le sexe, exigerait une étude sur mesure et coûteuse.

⁵³ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues annuellement de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes et des rapports qui en découlent. Les données sur l'identité autochtone provenant de cette enquête ne s'appliquent qu'Autochtones vivant hors réserve et elles sont recueillies en se basant sur l'ascendance autochtone déclarée de façon volontaire. En outre, les données sur l'identité autochtone peuvent être obtenues tous les cinq ans de l'Enquête auprès des peuples autochtones. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁵⁴ Voir la note précédente.

⁵⁵ Les données sur tous les motifs peuvent être obtenues annuellement de la Base de données sur les naissances et de la Base de données sur les décès de SC.



<p>4.7 Discrimination dans les services de santé</p> <p>La mesure de la fréquence à laquelle les membres de groupes protégés estiment être victimes de discrimination dans le domaine des services de santé, ainsi que la mesure du taux de plaintes déposées à ce sujet auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne, pourrait nous aider à discerner l'existence d'inégalités dans la prestation des services de santé. La mesure du taux de règlement de ces plaintes ou celle du taux de plaintes renvoyées aux organismes à des fins de décision pourrait confirmer ou infirmer les conclusions tirées à ce sujet.</p>	<p>Incidence de discrimination vécue dans les services de santé déclarée par les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$ [DÉFICIENCE]⁵⁶ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ RELIGION \$⁵⁷</p>
	<p>Taux de plaintes liées aux services de santé déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne au Canada</p>	<p>TOUS LES MOTIFS⁵⁸</p>

⁵⁶ Des données sur ce motif pourraient être obtenues de l'EPLA (Enquête sur la participation et la limitation des activités effectuée tous les cinq ans) en supposant que les répondants auraient précisé « discrimination » comme « autre raison » en réponse à la question AD6 : « Pourquoi n'avez-vous pas reçu ces services [de soins de santé]? » Comme la discrimination n'est pas un choix offert en réponse à cette question, il n'est pas certain que des données sur ce motif puissent être obtenues.

⁵⁷ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sociale générale (ESG) (Cycles 13, 18 et 23 sur la victimisation). L'ESG est une enquête occasionnelle dont certains thèmes comme celui de la victimisation ont fait l'objet de mises à jour tous les cinq ans. Notez que les données sur l'identité autochtone dont il est question ici sont recueillies conformément à la définition d'« identité autochtone » qu'utilise Statistique Canada : les ascendances autochtones déclarées de façon volontaire. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁵⁸ Les données sur les motifs indiqués peuvent être obtenues chaque année des diverses commissions des droits de la personne qui existent au Canada. Notez que ces données devront être rassemblées par la Commission canadienne des droits de la personne qui devra alors résoudre les problèmes de concordance entre les données provenant des divers ressorts.



DIMENSION 5 : LOGEMENT

Indicateur (justification du choix)	Données particulières recherchées	Motifs à l'égard desquels des données sont disponibles (\$ = coûts afférents)
<p>5.1 Qualité et abordabilité du logement</p> <p>Certaines personnes sont parfois obligées de vivre dans des logements qui ne sont pas conformes aux normes de qualité, de taille ou d'abordabilité. C'est généralement parce qu'elles manquent de moyens financiers ou n'ont pas de meilleures options. On dit de ces personnes qu'elles ont des besoins impérieux de logement. Bien que la norme la plus utilisée pour calculer l'abordabilité et déterminer s'il existe des besoins impérieux de logement soit un coût de logement ne dépassant pas 30 % du revenu avant déduction de l'impôt, ceux qui dépensent plus de 50 % sont dans une situation encore plus désespérée, sauf dans le cas des personnes fortunées pouvant se le permettre. Les écarts dans les taux de ces indicateurs (besoins impérieux de logement et coûts de logement supérieur à 50 % du revenu avant déduction de l'impôt) associés aux membres de groupes protégés tendraient à démontrer qu'ils sont, dans l'ensemble, défavorisés en matière de logement.</p>	<p>Taux de besoins impérieux de logement parmi les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE (ménages aînés et non-aînés seulement) DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) RACE/COULEUR Minorité visible \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION \$ ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$⁵⁹</p>
	<p>Taux des ménages qui consacrent plus de 50 % du revenu au logement (avant impôt) parmi les membres de groupes protégés, dans l'ensemble et dans les régions métropolitaines de recensement (RMR), comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) RACE/COULEUR Minorité visible \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ ÉTAT MATRIMONIAL \$ SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION \$ ORIENTATION SEXUELLE (état matrimonial) \$⁶⁰</p>

⁵⁹ Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁶⁰ Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans sauf celles sur la religion qui proviennent du Recensement effectué tous les dix ans. Bien que ce tableau indique qu'il existe des données sur l'orientation sexuelle, ce n'est pas tout à fait exact, car les données du Recensement portent en fait sur les personnes déclarant vivre dans une union homosexuelle. Les vérifications ont démontré que l'on ne pouvait établir une corrélation fiable entre ces déclarations et l'identification en tant que gai ou lesbienne. De plus, le petit nombre de données peut empêcher leur publication. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



<p>5.2 Logement accessible</p> <p>Les personnes handicapées peuvent avoir besoin d'adapter leurs logements ou d'autres de mesures de soutien à domicile pour réduire les barrières auxquelles elles font face et augmenter leur indépendance. L'évaluation de l'accès des personnes handicapées vivant seules et des familles avec des enfants handicapés à de telles mesures permettra de démontrer si ce groupe de personnes reçoit un traitement égal en matière de logement.</p>	<p>Caractéristiques d'accessibilité nécessaires dans les logements de personnes handicapées et de familles ayant des enfants handicapés comparativement aux caractéristiques d'accessibilité mises en place dans ces logements</p>	<p>DÉFICIENCE</p> <p>Intellectuelle</p> <p>Physique</p> <p>DÉFICIENCE, selon le SEXE et l'ÂGE⁶¹</p>
<p>5.3 Sans-abrisme</p> <p>L'égalité de l'accès à des logements conformes aux normes de qualité, de taille ou d'abordabilité est largement acceptée comme un important indicateur en matière des droits de la personne. Il s'ensuit que, manifestement, les personnes n'ayant pas accès à un logement personnel se situent à l'extrémité « défavorisée » du continuum. Le taux d'utilisation des refuges parmi les membres de groupes protégés reflèterait donc leur situation sociale, dans l'ensemble, défavorable.</p>	<p>Taux d'utilisation des refuges⁶² par les membres de groupes protégés, ventilés selon le sexe s'il y a lieu, comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE</p> <p>ÂGE</p> <p>ÉTAT MATRIMONIAL ⁶³</p>
<p>5.4 Discrimination dans le logement</p> <p>La mesure de la fréquence à laquelle les membres de groupes protégés estiment être victimes de discrimination dans le logement, ainsi que la mesure du taux de plaintes déposées à ce sujet auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne, pourrait nous aider à discerner l'existence d'inégalités dans ce domaine. La mesure du taux de règlement de ces plaintes, ou encore, celle du taux de plaintes renvoyées aux organismes à des fins de décision pourrait confirmer ou infirmer les conclusions tirées à ce sujet.</p>	<p>Incidence de discrimination vécue dans le logement déclarée par les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE</p> <p>ÂGE</p> <p>IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$</p> <p>ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE</p> <p>Statut d'immigrant</p> <p>Groupe désigné \$</p> <p>RELIGION ⁶⁴</p>
	<p>Taux de plaintes liées au logement déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne au Canada</p>	<p>TOUS LES MOTIFS⁶⁵</p>

⁶¹ Les données peuvent être obtenues de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁶² Tous s'entendent pour dire qu'il n'existe aucune source de données fiables et continues sur l'ensemble de la population itinérante ou sans-abri. Les données recueillies lors du Recensement ne donnent qu'un instantané de la population des sans-abri se trouvant dans des refuges au moment où il est effectué. Ces données peuvent être ventilées selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial. De plus, le Système d'information sur les personnes et les familles sans-abri (SIPFSA) du ministère des Ressources humaines et Développement des compétences recueille, de façon continue, des données similaires. Actuellement, les données du SIPFSA ne peuvent qu'être ventilées selon le sexe et l'âge, mais l'on planifie de l'améliorer afin de permettre de ventiler ses données selon l'état matrimonial et la situation de famille aussi. Le SIPFSA enregistre les types de refuge donc, dans la mesure où il s'agirait de refuges pour Autochtones, il serait possible d'établir des statistiques pour ce motif. Le système enregistre aussi les raisons pour lesquelles l'accès est refusé ce qui pourrait donner davantage d'information sur les besoins. À l'heure actuelle, seulement 60 % des refuges au Canada sont en liaison avec le SIPFSA ce qui complique davantage la situation.

⁶³ Les données sur tous les motifs indiqués proviennent du Recensement effectué tous les cinq ans. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁶⁴ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sociale générale (ESG) (Cycles 13, 18 et 23 sur la victimisation). L'ESG est une enquête occasionnelle dont certains thèmes comme celui de la victimisation ont fait l'objet de mises à jour tous les cinq ans. Notez que les données sur l'identité autochtone dont il est question ici sont recueillies conformément à la définition d'« identité autochtone » qu'utilise Statistique Canada : les ascendances autochtones déclarées de façon volontaire. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁶⁵ Les données sur les motifs indiqués peuvent être obtenues chaque année des diverses commissions des droits de la personne qui existent au Canada. Notez que ces données devront être rassemblées par la Commission canadienne des droits de la personne qui devra alors résoudre les problèmes de concordance entre les données provenant des divers ressorts.



DIMENSION 6 : JUSTICE ET SÉCURITÉ

Indicateur (justification du choix)	Données particulières recherchées	Motifs à l'égard desquels des données sont disponibles (\$ = coûts afférents)
<p>6.1 Traitement égal dans l'administration de la justice</p> <p>La loi canadienne, tout comme la loi internationale, exige que tous ceux qui entrent en contact avec le système de justice soient traités de façon égale : aucune discrimination n'est permise. Des taux plus élevés dans les divers indicateurs liés à l'administration de la justice pour les membres de groupes protégés peuvent indiquer soit des lacunes dans le système de justice canadien, soit qu'il ne traite pas tous les Canadiens de la même façon.</p>	<p>Taux de détention provisoire des accusés d'âge adulte membres de groupes protégés comparativement à tous les accusés d'âge adulte ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE (âge médian par province) \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE, selon le SEXE⁶⁶</p>
	<p>Taux de verdicts de culpabilité (tenant compte des types d'infraction) des accusés membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble des accusés ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE \$ ÂGE \$⁶⁷</p>
	<p>Taux d'imposition de peines (incarcérations, périodes de probation, ordonnances de sursis, amendes ou autres) aux condamnés membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble des condamnés ou à d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE⁶⁸</p>
	<p>Taux de représentation des détenus membres de groupes protégés dans la population carcérale comparativement à l'ensemble de population</p>	<p>SEXE ÂGE⁶⁹ DÉFICIENCE (diagnostic de santé mentale) IDENTITÉ AUTOCHTONE, selon le sexe RACE/COULEUR Groupe désigné ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Groupe désigné RELIGION⁷⁰</p>

⁶⁶ Les données sur tous les motifs indiqués sont disponibles annuellement du Centre canadien de la statistique juridique de SC. Les données sur l'identité autochtone subdivisent les données sur les Autochtones selon le sexe dans les cas suivants seulement : « admissions en détention » et « personnes admises en détention après condamnation ».

⁶⁷ Pour ce qui est de la population carcérale générale, les données sont recueillies annuellement par l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes qui englobent 95 % de la population; cette enquête elle ne recueille pas les données des cours supérieures du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, ni celles des cours municipales du Québec. Pour ce qui est des jeunes contrevenants, les données proviennent de l'Enquête sur les tribunaux de la jeunesse.

⁶⁸ Les données qui pourraient être obtenues annuellement proviendraient des microdonnées d'un projet mené par le Centre canadien de la statistique juridique de SC qui recueille des données provenant seulement d'environ la moitié des établissements correctionnels. Davantage d'établissements seront inclus à mesure que ces derniers améliorent leurs systèmes informatiques.

⁶⁹ Les données selon l'âge sont présentées différemment des autres données : c'est-à-dire qu'elles peuvent être obtenues pour les personnes admises dans un établissement correctionnel plutôt que par pourcentages de l'ensemble de la population incarcérée.

⁷⁰ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues annuellement de l'Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Cet aperçu est préparé par le Comité de la statistique correctionnelle du portefeuille ministériel de Sécurité publique Canada et est fondé sur des données fournies par le Service correctionnel du Canada. Veuillez noter que les données sur l'identité autochtone, la déficience (diagnostic de santé mentale), la race et la religion proviennent des déclarations volontaires des répondants incarcérés et ne sont pas nécessairement exactes.



	Écarts dans les taux de probation (proportion de la peine purgée avant la libération conditionnelle) des détenus membres de groupes protégés et de l'ensemble des détenus ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE ⁷¹
	Taux de décès en détention de membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble des détenus ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE ⁷²
6.2 Violence familiale La violence familiale et la violence entre partenaires intimes constituent un problème des droits de la personne bien documenté au Canada comme ailleurs dans le monde. Les écarts entre la fréquence de ce type de violence parmi les groupes protégés et parmi l'ensemble de la population peuvent indiquer la présence d'inégalités sociales ou des lacunes dans les politiques canadiennes visant à la prévenir. De façon similaire, des écarts dans les taux d'utilisation des refuges peuvent indiquer la présence d'inégalités de nature structurelle ou des lacunes dans les politiques.	Taux de violence entre conjoints et partenaires intimes au sein des groupes protégés en général et, en particulier, celui de la violence à l'égard des femmes	SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE ÉTAT MATRIMONIAL ORIENTATION SEXUELLE ⁷³
	Fréquence de l'utilisation des refuges d'urgence par les membres de groupes protégés cherchant à se soustraire à la violence et aux mauvais traitements comparativement à l'ensemble des personnes utilisant des refuges pour ces raisons	SEXE ÂGE DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (vivant sur réserve) ⁷⁴
6.3 Crimes haineux Une mesure plus subtile de la justice et de la sécurité peut être obtenue en tenant compte des éléments suivants. En premier lieu, jusqu'à quel point les membres de groupes protégés perçoivent-ils les crimes dont ils ont été victimes comme étant motivés par leur appartenance à un groupe protégé? Ensuite, l'on peut aussi tenir compte du dénombrement officiel des crimes haineux résultant de la confirmation, par les services de police, que le motif d'un crime est l'appartenance de la victime à un groupe protégé.	Taux de crimes haineux autodéclarés par les victimes membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble des victimes ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE \$ DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) RACE/COULEUR Minorité visible ORIGINE ETHNIQUE Statut d'immigrant ÉTAT MATRIMONIAL SITUATION DE FAMILLE \$ RELIGION ORIENTATION SEXUELLE ⁷⁵

⁷¹ Les microdonnées d'un projet mené par le Centre canadien de la statistique juridique de SC pourraient servir de source pour ces données. Ce projet recueille des données sur environ la moitié des établissements correctionnels, mais le nombre d'établissements inclus augmentera à mesure que ces derniers améliorent leurs systèmes informatiques.

⁷² Voir la note précédente.

⁷³ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sociale générale (ESG) (Cycles 13, 18 et 23 sur la victimisation). L'ESG est une enquête occasionnelle dont certains thèmes comme celui de la victimisation ont fait l'objet de mises à jour tous les cinq ans. Notez que les données sur l'identité autochtone sont des données recueillies en se basant sur l'ascendance autochtone déclarée de façon volontaire. Toutes ces données, sauf celles sur la violence conjugale, peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁷⁴ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sur les maisons d'hébergement effectuée tous les deux ans. Notez que cette enquête utilise « le nombre des personnes déclarant utiliser des maisons d'hébergement se trouvant sur des réserves » comme approximation de l'« identité autochtone ».

⁷⁵ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sociale générale (ESG) (Cycles 13, 18 et 23 sur la victimisation). L'ESG est une enquête occasionnelle dont certains thèmes comme celui de la victimisation ont fait l'objet de mises à jour tous les cinq ans. Notez que les données sur l'identité autochtone sont des données recueillies en se basant sur l'ascendance autochtone déclarée de façon volontaire. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



	Incidence des crimes haineux (confirmés par les services de police) où la victime est membre d'un groupe protégé	SEXE DÉFICIENCE IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) RACE ORIGINE ETHNIQUE RELIGION ORIENTATION SEXUELLE ⁷⁶
6.4 Incidence des crimes violents Le droit à la sécurité de la personne est un droit fondamental reconnu internationalement, y compris au Canada. Toutefois, dans le contexte canadien, l'on reconnaît un élément supplémentaire, celui de la nature particulière des crimes motivés par la haine à l'égard d'une race, d'un sexe, d'une orientation sexuelle particulière ou par tout autre motif de discrimination. Les écarts dans la perception des victimes qu'un crime est motivé par de tels facteurs donnent des indications quant à la prévalence de la xénophobie au Canada. Toute conclusion tirée quant à la nature haineuse d'un crime est évidemment renforcée lorsqu'un service de police confirme qu'il s'agit effectivement d'un crime haineux. Les écarts dans les taux de victimisation, résultant de crimes violents, y compris les meurtres, peuvent nous renseigner quant à la présence d'inégalités dans les perspectives de vie.	Incidence des agressions, infractions sexuelles et vols où la victime est membre d'un groupe protégé comparativement à l'ensemble des victimes de crimes violents ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ RELIGION \$ ⁷⁷
	Incidence des homicides où la victime est membre d'un groupe protégé comparativement à celui pour l'ensemble des victimes d'homicides ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE ÉTAT MATRIMONIAL ⁷⁸
6.5 Vulnérabilité au crime Les écarts dans les taux de perception de vulnérabilité au crime peuvent aider à comprendre les inégalités ou lacunes perçues dans les services offerts par les corps policiers.	Taux de vulnérabilité perçue au crime des membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ RELIGION \$ ⁷⁹

⁷⁶ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Veuillez noter que ce ne sont pas tous les corps policiers qui transmettent leurs données à ce programme.

⁷⁷ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sociale générale (ESG) (Cycles 13, 18 et 23 sur la victimisation). L'ESG est une enquête occasionnelle dont certains thèmes comme celui de la victimisation ont fait l'objet de mises à jour tous les cinq ans. Notez que les données sur l'identité autochtone sont des données recueillies en se basant sur l'ascendance autochtone déclarée de façon volontaire. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁷⁸ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sur les homicides. Pour ce qui est des données sur l'identité autochtone, veuillez noter que dans 50 % des homicides, l'origine de la victime est inconnue.

⁷⁹ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sociale générale (ESG) (Cycles 13, 18 et 23 sur la victimisation). L'ESG est une enquête occasionnelle dont certains thèmes comme celui de la victimisation ont fait l'objet de mises à jour tous les cinq ans. Notez que les données sur l'identité autochtone sont des données recueillies en se basant sur l'ascendance autochtone déclarée de façon volontaire. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



<p>6.6 Discrimination dans le système de justice</p> <p>La mesure de la fréquence à laquelle les membres de groupes protégés estiment être victimes de discrimination dans le système de justice, ainsi que la mesure du taux de plaintes déposées à ce sujet auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne, pourrait nous aider à discerner l'existence d'inégalités dans ce domaine. La mesure du taux de règlement de ces plaintes, ou encore, celle du taux de plaintes renvoyées aux organismes à des fins de décision pourrait confirmer ou infirmer les conclusions tirées à ce sujet.</p>	<p>Incidence de discrimination vécue de la part des services policiers et dans les tribunaux déclarée par les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ RELIGION \$⁸⁰</p>
	<p>Taux de plaintes liées au système de justice déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne au Canada</p>	<p>TOUS LES MOTIFS⁸¹</p>

DIMENSION 7 : ENGAGEMENT POLITIQUE ET INCLUSION SOCIALE

Indicateur (justification du choix)	Données particulières recherchées	Motifs à l'égard desquels des données sont disponibles (\$ = coûts afférents)
<p>7.1 Engagement politique</p> <p>Les écarts entre les taux de participation électorale des membres de groupes protégés et ceux de l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés peuvent indiquer le degré de marginalisation qu'éprouvent les membres de ces groupes par rapport au processus politique. Des écarts dans leur participation aux élections comme candidats peuvent indiquer si ces personnes sentent qu'elles font partie de la société. Leur taux de victoires électorales peut indiquer le degré de leur inclusion sociale ou, inversement, des problèmes structurels qui limitent leurs perspectives dans l'arène politique.</p>	<p>Taux de participation électorale (aux dernières élections fédérales, provinciales et municipales) des membres admissibles de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ RELIGION \$⁸²</p>

⁸⁰ Voir la note précédente.

⁸¹ Les données sur les motifs indiqués peuvent être obtenues chaque année des diverses commissions des droits de la personne qui existent au Canada. Notez que ces données devront être rassemblées par la Commission canadienne des droits de la personne qui devra alors résoudre les problèmes de concordance entre les données provenant des divers ressorts.

⁸² Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sociale générale (ESG) (Cycle 17 – l'engagement social et Cycle 22 – réseaux sociaux). L'ESG est une enquête occasionnelle dont certains thèmes, comme celui de l'engagement social, ont fait l'objet de mises à jour tous les cinq ans. Notez que les données sur l'identité autochtone dont il est question ici sont recueillies en se basant sur les déclarations d'ascendance autochtone déclarées de façon volontaire. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.



	Taux de candidature des membres admissibles de groupes protégés (aux dernières élections fédérales, provinciales et municipales) comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ⁸³
	Taux d'élection des membres de groupes protégés (aux dernières élections fédérales, provinciales et municipales) comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés	SEXE ⁸⁴
7.2 Inclusion sociale La force du sentiment d'appartenance à leur collectivité et leur pays ressentie par les membres de groupes protégés peut donner des indications quant à savoir s'ils se sentent socialement inclus et acceptés. Leurs taux de participation dans les activités de groupes communautaires et de bénévolat peuvent donner une indication de la mesure de leur intégration et de leur acceptation dans la société.	Degré du sentiment d'appartenance (au Canada, à sa province ou à sa collectivité) qu'éprouvent les membres de groupes protégés comparativement à celui ressenti par l'ensemble, ou d'un sous-groupe approprié, de la population	ÂGE SEXE DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ ÉTAT MATRIMONIAL \$ RELIGION \$ ⁸⁵
	Taux de bénévolat chez les membres de groupes protégés comparativement à celui dans l'ensemble, ou d'un sous-groupe approprié, de la population	ÂGE SEXE DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ ÉTAT MATRIMONIAL \$ RELIGION \$ ⁸⁶
	Taux d'engagement citoyen (adhésion à des groupes de citoyens) des membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble, ou d'un sous-groupe approprié, de la population	ÂGE SEXE DÉFICIENCE \$ IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ ÉTAT MATRIMONIAL \$ RELIGION \$ ⁸⁷

⁸³ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues chaque année de Condition féminine Canada, du Rapport mondial sur le développement humain publié par les Nations Unies et de l'Union interparlementaire.

⁸⁴ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues chaque année de Condition féminine Canada, du Rapport mondial sur le développement humain publié par les Nations Unies et de l'Union interparlementaire.

⁸⁵ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sociale générale (ESG) (Cycles 13, 18 et 23 sur la victimisation). L'ESG est une enquête occasionnelle dont certains thèmes comme celui de la victimisation ont fait l'objet de mises à jour tous les cinq ans. Notez que les données sur l'identité autochtone dont il est question ici sont recueillies conformément à la définition d'« identité autochtone » qu'utilise Statistique Canada : les ascendances autochtones déclarées de façon volontaire. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁸⁶ Voir la note précédente.

⁸⁷ Voir la note précédente.



<p>7.3 Discrimination dans l'accès à certains services et dans les loisirs</p> <p>En évaluant l'incidence de discrimination ressentie par membres de groupes protégés lorsqu'ils tentaient d'obtenir certains services ou de participer à des activités de loisirs, ainsi que le taux de plaintes déposées à ce sujet auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne, l'on peut obtenir une idée du niveau potentiel d'inégalités qui existe dans le domaine de l'inclusion sociale.</p>	<p>Incidence de discrimination vécue dans l'accès à certains services (p. ex., les magasins, les banques, les restaurants, les modes de transport, les sports et les organisations de sports) déclarée par les membres de groupes protégés comparativement à l'ensemble de la population ou d'autres groupes de comparaison appropriés</p>	<p>SEXE ÂGE DÉFICIENCE⁸⁸ IDENTITÉ AUTOCHTONE (hors réserve) \$ ORIGINE NATIONALE/ETHNIQUE Statut d'immigrant Groupe désigné \$ RELIGION \$⁸⁹</p>
	<p>Taux de plaintes concernant l'accès à certains services déposées auprès des commissions et tribunaux des droits de la personne au Canada</p>	<p>TOUS LES MOTIFS⁹⁰</p>

⁸⁸ Les données sur les déficiences peuvent être obtenues de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités effectuée tous les cinq ans. Notez que les données se limitent à la discrimination subie « dans un magasin, une banque ou un restaurant » ou encore dans les cas où les répondants auraient fourni des détails après avoir sélectionné la réponse « ou ailleurs – veuillez préciser ». Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁸⁹ Les données sur tous les motifs indiqués peuvent être obtenues de l'Enquête sociale générale (ESG) (Cycles 13, 18 et 23 sur la victimisation). L'ESG est une enquête occasionnelle dont certains thèmes comme celui de la victimisation ont fait l'objet de mises à jour tous les cinq ans. Notez que les données sur l'identité autochtone sont des données recueillies en se basant sur l'ascendance autochtone déclarée de façon volontaire. Toutes ces données peuvent être obtenues du Centre fédéral de données de recherche de SC.

⁹⁰ Les données sur les motifs indiqués peuvent être obtenues chaque année des diverses commissions des droits de la personne qui existent au Canada. Notez que ces données devront être rassemblées par la Commission canadienne des droits de la personne qui devra alors résoudre les problèmes de concordance entre les données provenant des divers ressorts.



Partie III : Comment utiliser le Cadre de documentation des droits à l'égalité

Le Cadre de documentation des droits à l'égalité est un outil qui permet d'établir une documentation sur les droits à l'égalité des membres de groupes protégés en se servant de diverses dimensions socioéconomiques.

Pour chaque dimension, le Cadre présente des indicateurs qui ont été choisis parce qu'ils illustrent un ou plusieurs aspects des droits à l'égalité. Ces divers aspects peuvent être quantifiés statistiquement au moyen de données provenant principalement de Statistique Canada.

Pour fournir des renseignements sur l'égalité entre les divers groupes au sein de la population, les données peuvent être ventilées selon des variables correspondant aux motifs de protection des droits de la personne, à savoir :

- l'identité autochtone
- l'âge, les déficiences
- l'origine ethnique, la situation familiale
- l'état matrimonial
- l'origine nationale
- la race
- la religion
- le sexe
- l'orientation sexuelle

Le nombre des motifs de discrimination pouvant être regroupé dépendra de la source des données qui, dans certains cas, restreint le type des données disponibles.

Le Cadre peut servir à préparer une recherche sur un ou plusieurs indicateurs, en mettant l'accent sur un groupe protégé en particulier ou sur plusieurs.

Une grande part des données proposées dans le Cadre sont disponibles au Centre fédéral de données de recherche (CFDR) ou dans les Centres de données de recherche (CDR) de Statistique Canada. Le CFDR permet aux fonctionnaires fédéraux d'avoir accès à certaines microdonnées détaillées recueillies par Statistique Canada. Les CDR permettent aux chercheurs d'avoir accès, dans un cadre universitaire sécurisé, aux microdonnées d'enquêtes sur les ménages et sur la population. Pour avoir accès au CFDR ou aux CDR, les chercheurs doivent d'abord présenter une proposition de projet de recherche détaillée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le type d'accès possible, les coûts, le processus de demande, les lignes directrices connexes et ce qu'il faut inclure dans une proposition de recherche, ainsi que les coordonnées de personnes-ressources, veuillez visiter : <http://www.statcan.gc.ca/rdc-cdr/index-fra.htm>.

Des données personnalisées provenant des fichiers administratifs, y compris les données disponibles au CFDR ou dans les CDR, peuvent aussi être commandées auprès de Statistique Canada. Des tableaux personnalisés permettent aux utilisateurs d'obtenir des données et des



profils personnalisés. Les tableaux personnalisés offrent la souplesse nécessaire pour répondre à des demandes complexes visant de grandes quantités de données spécialisées. Pour obtenir davantage de renseignements sur les services personnalisés offerts par Statistique Canada, veuillez visiter : <http://www.statcan.gc.ca/reference/custom-personnalisés-fra.htm>.

Statistique Canada offre aussi gratuitement des données sur divers sujets. De plus, des données sont disponibles dans la principale base de données socioéconomiques de Statistique Canada, CANSIM. La base de données CANSIM est accessible à : http://cansim2.statcan.gc.ca/cgi-win/cnsmcgi.exe?Lang=Fng&Dir-Rep=CII/&RegTkt=&C2Sub=&CNSM-Fi=CII/CII_1-fra.htm.

D'autres renseignements se trouvent sur le site Web de Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/start-debut-fra.html>.



COMMISSION
CANADIENNE DES
DROITS DE LA PERSONNE

CANADIAN
HUMAN RIGHTS
COMMISSION